

## **Société PCGR Internationaux Limitée**

### **États financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010**

#### **(avec application anticipée d'IFRS 9, *Instruments financiers*)**

Les états financiers modèles de la Société PCGR Internationaux Limitée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 visent à illustrer les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états contiennent également des informations additionnelles dont la présentation est considérée comme faisant partie des meilleures pratiques, particulièrement lorsque ces informations font partie d'exemples d'application joints à une Norme spécifique.

Dans le présent document, il est présumé que la Société PCGR Internationaux Limitée présente des états financiers conformes aux IFRS depuis un certain nombre d'années. Par conséquent, cette entreprise ne constitue pas un premier adoptant des IFRS. Le lecteur est invité à consulter IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, pour connaître les dispositions particulières s'appliquant aux premiers états financiers d'une entité préparés selon les IFRS, ainsi que la section de la liste de contrôle sur la présentation et les informations à fournir relativement aux IFRS de Deloitte qui porte sur IFRS 1 pour plus de renseignements sur les exigences s'appliquant aux nouveaux adoptants. Vous pouvez télécharger la liste de contrôle sur la présentation et les informations à fournir de Deloitte sur le site [www.DeloitteIFRS.ca/fr](http://www.DeloitteIFRS.ca/fr) de Deloitte.

Les états financiers modèles ont été préparés sans tenir compte des lois ou règlements locaux. Les préparateurs d'états financiers devront s'assurer que les choix effectués en vertu des IFRS ne contreviennent pas à ces sources réglementaires (p. ex. en ce qui concerne la réévaluation des actifs, qui n'est pas permise dans certains régimes, les présents états financiers reflètent les obligations en matière de présentation et d'informations à fournir que doit respecter une entité qui adopte le modèle de la réévaluation selon IAS 16, *Immobilisations corporelles*). De plus, à l'échelle locale, des lois ou des règlements en matière de valeurs mobilières peuvent comprendre des exigences qui s'ajoutent à celles requises par les IFRS (p. ex. en ce qui a trait à la rémunération des administrateurs). Les préparateurs d'états financiers devront donc adapter les états financiers modèles pour s'assurer du respect de ces exigences locales additionnelles.

Les états financiers modèles ne contiennent pas d'états financiers individuels pour la société mère, lesquels états pourraient être exigés en vertu de lois ou de règlements locaux, ou préparés volontairement par l'entité. Les états financiers individuels conformes aux IFRS présentés par une entité sont assujettis aux dispositions d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. Des états individuels présentant le résultat global, la situation financière, les variations des capitaux propres et les flux de trésorerie, accompagnés de notes complémentaires, seront généralement exigés de la société mère.

Les informations à fournir proposées sont assorties de renvois aux dispositions sous-jacentes établies dans les Normes et Interprétations pertinentes. Ces renvois correspondent généralement à la version la plus récente de la Norme ou de l'Interprétation en question (sauf indication contraire) lorsque la Norme ou l'Interprétation a été adoptée par la Société PCGR Internationaux Limitée. Par conséquent, des renvois à IFRS 3 et à IAS 27 désignent IFRS 3 et IAS 27 telles qu'elles ont été révisées en 2008.

Dans les états financiers modèles de 2010, nous avons illustré l'effet de l'application d'un certain nombre de Normes et Interprétations nouvelles et révisées, **y compris IFRS 9, *Instruments financiers* (telle que publiée en novembre 2009 et révisée en octobre 2010)** (voir la note 2 des états financiers pour plus de détails).

Aux fins de la présentation de l'état du résultat global et du tableau des flux de trésorerie, les différents choix possibles en vertu des IFRS relativement à ces états ont été illustrés. Les préparateurs doivent choisir la méthode la plus appropriée à leur situation.

Il convient de noter que dans ces états financiers modèles, nous avons fréquemment inclus des postes assortis d'un montant de néant; même si ces postes ne s'appliquent pas à la Société PCGR Internationaux Limitée, nous avons voulu démontrer qu'ils sont fréquemment utilisés dans la pratique. Il ne faut toutefois pas conclure que nous avons illustré toutes les informations à fournir possibles, ni que dans la pratique, les entités sont tenues de présenter les postes pour lesquels le montant est de néant.



**Application d'IFRS 9, *Instruments financiers*  
(telle que publiée en novembre 2009 et révisée en octobre 2010)**

En novembre 2009, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). IFRS 9 présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui remplacent les exigences de classement et d'évaluation auparavant incluses dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39).

En octobre 2010, l'IASB a publié une version révisée d'IFRS 9 dans laquelle l'IASB a ajouté des exigences de classement et d'évaluation pour les passifs financiers.

IFRS 9 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et son application anticipée est autorisée. IFRS 9 exige une application rétrospective (sous réserve de certaines dispositions transitoires). Cependant, les entités qui appliquent IFRS 9 avant sa date d'entrée en vigueur pour des périodes ouvertes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 peuvent choisir de ne pas retraiter les périodes présentées à titre comparatif.

Les présents états financiers modèles sont préparés en considérant que l'entité publiante a appliqué IFRS 9 avant sa date d'entrée en vigueur et qu'elle a choisi de retraiter les périodes présentées à titre comparatif (IFRS 9 est donc appliquée rétrospectivement et en intégralité).

Cependant, si une entité choisit d'appliquer l'exemption prévue par la disposition transitoire pour l'application anticipée d'IFRS 9, et donc de ne pas retraiter les informations comparatives dans l'exercice de l'application initiale, les points suivants sont à prendre en compte :

- Les informations comparatives ne seront pas retraitées. Ce sont les exigences de classement et d'évaluation appliquées auparavant en vertu d'IAS 39 et les informations à fournir en vertu d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui seront retenues.
- L'entité doit présenter les méthodes comptables des deux périodes : l'une appliquant IFRS 9 (période considérée) et l'autre appliquant IAS 39 (période précédente).
- Toute différence entre la valeur comptable précédente et la valeur comptable à l'ouverture de la période annuelle qui inclut la date de l'application initiale sera comptabilisée dans les résultats non distribués (ou les autres éléments des capitaux propres, le cas échéant) d'ouverture.
- L'entité n'est pas tenue de présenter un état de la situation financière (bilan) à l'ouverture de la première période présentée à titre comparatif puisqu'elle choisit de ne pas retraiter les informations comparatives. L'état de la situation financière additionnel pourrait toutefois être nécessaire en raison de l'application d'autres IFRS nouvelles et révisées.

## Table des matières

	Page
État consolidé du résultat global	
Option 1 – Présentation d'un état unique, avec analyse des charges par fonction	6
Option 2 – Présentation de deux états, avec analyse des charges par nature	9
État consolidé de la situation financière	12
État consolidé des variations des capitaux propres	14
Tableau consolidé des flux de trésorerie	
Option 1 – Méthode directe de présentation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	16
Option 2 – Méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	18
Notes aux états financiers consolidés	21
Rapport de l'auditeur	161

## Index des notes aux états financiers consolidés

Page

1	Informations générales	21
2	Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées	21
3	Principales méthodes comptables	32
4	Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	57
5	Produits des activités ordinaires	59
6	Informations sectorielles	60
7	Produits tirés des placements	65
8	Autres profits et pertes	66
9	Charges financières	67
10	Impôt sur le résultat des activités poursuivies	68
11	Activités abandonnées	75
12	Actifs classés comme détenus en vue de la vente	77
13	Résultat des activités poursuivies pour l'exercice	78
14	Résultat par action	80
15	Immobilisations corporelles	83
16	Immeubles de placement	85
17	Goodwill	86
18	Autres actifs incorporels	89
19	Filiales	91
20	Participations dans des entreprises associées	92
21	Coentreprises	94
22	Autres actifs financiers	95
23	Autres actifs	98
24	Stocks	98
25	Créances clients et autres débiteurs	99
26	Créances liées à des contrats de location-financement	101
27	Montants dus par (à) des clients en vertu de contrats de construction	102
28	Capital émis	103
29	Réserves	106
30	Résultats non distribués et dividendes	111
31	Participations ne donnant pas le contrôle	112
32	Emprunts	113
33	Billets convertibles	115
34	Autres passifs financiers	116
35	Provisions	117
36	Autres passifs	118
37	Dettes fournisseurs et autres créditeurs	118
38	Obligations en vertu des contrats de location-financement	119
39	Régimes de retraite	120
40	Instruments financiers	124
41	Produits différés	145
42	Paiements fondés sur des actions	146
43	Transactions entre parties liées	149
44	Regroupements d'entreprises	151
45	Cession d'une filiale	155
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	157
47	Transactions sans contrepartie de trésorerie	157
48	Contrats de location simple	158
49	Engagements visant des dépenses	159
50	Passifs et actifs éventuels	160
51	Événements postérieurs à la date de clôture	160
52	Approbation des états financiers	160

Source		Société PCGR Internationaux Limitée		
IAS 1.10(b), 51(b),(c)	<b>État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010</b>			<b>[Option 1]</b>
IAS 1.113		Notes	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
IAS 1.51(d),(e)			en milliers d'UM	en milliers d'UM
	<b>Activités poursuivies</b>			
IAS 1.82(a)	Produits des activités ordinaires	5	140 918	151 840
IAS 1.99	Coût des ventes		<u>(87 897)</u>	<u>(91 840)</u>
IAS 1.85	Résultat brut		53 021	60 000
IAS 1.85	Produits tirés des placements	7	3 454	2 253
IAS 1.85	Autres profits et pertes	8	801	1 133
IAS 1.82(aa)	Profit net (perte nette) découlant de la décomptabilisation d'actifs financiers évalués au coût amorti		-	-
IAS 1.82(ca)	Profit net (perte nette) découlant du reclassement d'actifs financiers du coût amorti à la juste valeur par le biais du résultat net		-	-
IAS 1.99	Frais de distribution		(5 087)	(4 600)
IAS 1.99	Frais de marketing		(3 305)	(2 254)
IAS 1.99	Frais d'administration		(13 129)	(17 325)
	Autres charges		(2 801)	(2 612)
IAS 1.82(b)	Charges financières	9	(4 418)	(6 023)
IAS 1.82(c)	Quote-part du résultat des entreprises associées	20	1 186	1 589
IAS 1.85	Profit comptabilisé à la sortie d'une participation dans une ancienne entreprise associée	20	581	-
IAS 1.85	Autres [description]		-	-
IAS 1.85	Résultat avant impôt		30 303	32 161
IAS 1.82(d)	Charge d'impôt sur le résultat	10	<u>(11 570)</u>	<u>(11 808)</u>
IAS 1.85	Résultat des activités poursuivies pour l'exercice	13	18 733	20 353
	<b>Activités abandonnées</b>			
IAS 1.82(e)	Résultat des activités abandonnées pour l'exercice	11	<u>8 310</u>	<u>9 995</u>
IAS 1.82(f)	<b>RÉSULTAT POUR L'EXERCICE</b>		<u>27 043</u>	<u>30 348</u>
	<b>Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat</b>			
IAS 1.82(g)	Écarts de change découlant de la conversion d'établissements à l'étranger		(39)	85
IAS 1.82(g)	Profit net (perte nette) sur les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		52	36
IAS 1.82(g)	Profit net (perte nette) sur les instruments de couverture conclus aux fins de couverture des flux de trésorerie		39	20
IAS 1.82(g)	Profit (perte) sur les variations de la juste valeur des passifs financiers imputables aux changements du risque de crédit des passifs en relation avec les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	34	20	-
IAS 1.82(g)	Profit sur la réévaluation des immobilisations		-	1 150
IAS 1.82(h)	Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées		-	-
IAS 1.85	Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat		<u>72</u>	<u>1 291</u>
IAS 1.82(i)	<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL POUR L'EXERCICE</b>		<u>27 115</u>	<u>31 639</u>

Source		Société PCGR Internationaux Limitée		
IAS 1.10(b), 51(b),(c)	État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite			[Option 1]
IAS 1.113		Notes	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
			en milliers d'UM	en milliers d'UM
		Résultat attribuable aux :		
IAS 1.83(a)		Propriétaires de la société	23 043	27 585
IAS 1.83(a)		Participations ne donnant pas le contrôle	4 000	2 763
			<u>27 043</u>	<u>30 348</u>
		Résultat global total attribuable aux :		
IAS 1.83(b)		Propriétaires de la société	23 115	28 876
IAS 1.83(b)		Participations ne donnant pas le contrôle	4 000	2 763
		<u>27 115</u>	<u>31 639</u>	

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
		Note	
			Exercice terminé le 31 déc. 2010
			Exercice terminé le 31 déc. 2009
	<b>Résultat par action</b>	14	
	Activités poursuivies et abandonnées		
IAS 33.66	De base (UM par action)		<u>132,1</u>
			<u>137,0</u>
IAS 33.66	Dilué (UM par action)		<u>115,5</u>
			<u>130,6</u>
	Activités poursuivies		
IAS 33.66	De base (UM par action)		<u>84,4</u>
			<u>87,3</u>
IAS 33.66	Dilué (UM par action)		<u>74,0</u>
			<u>83,3</u>
	<p><i>Remarque : L'option 1 ci-dessus illustre la présentation du résultat global en un état unique. L'option 2 (voir pages suivantes) illustre la présentation du résultat global en deux états.</i></p> <p><i>Quelle que soit la présentation choisie, nous maintenons la distinction entre les éléments comptabilisés en résultat et les éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La seule différence entre la présentation en un état unique et celle en deux états est que, pour la deuxième, un total est établi dans le compte de résultat séparé au poste « résultat pour l'exercice » (il s'agit du même montant que celui qui est présenté comme total partiel dans la présentation en un état unique). Le poste « résultat pour l'exercice » est alors le point de départ pour l'état du résultat global, qui doit être présenté immédiatement après le compte de résultat. Dans la présentation en deux états, l'analyse du « résultat pour l'exercice », entre le montant attribuable aux propriétaires de la société mère et le montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, est présentée à la fin du compte de résultat séparé.</i></p> <p><i>Peu importe que soit adoptée la présentation en un état unique ou celle en deux états, pour ce qui est des composantes des autres éléments du résultat global, des choix additionnels de présentation de l'information sont offerts, comme suit :</i></p>		
IAS 1.90	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les composantes individuelles peuvent être présentées après impôt dans l'état du résultat global (comme c'est le cas à la page précédente), ou elles peuvent être présentées avant impôt avec un poste distinct pour l'impôt à déduire (voir page 8). Quel que soit le choix adopté, l'impôt sur le résultat lié à chaque composante du résultat global doit être présenté, soit dans l'état du résultat global, soit dans les notes (voir note 29).</li> </ul>		
IAS 1.93	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les ajustements de reclassement, une présentation groupée peut être adoptée, avec de l'information séparée sur le profit ou la perte et les ajustements de reclassement de l'exercice considéré dans les notes (voir page précédente et note 29). On peut aussi utiliser une présentation ventilée et montrer le profit ou la perte et les ajustements de reclassement de l'exercice considéré séparément dans l'état du résultat global (voir page 8).</li> </ul>		
	<p><i>Dans l'option 1, les charges sont regroupées d'après leur fonction.</i></p>		

Source		Société PCGR Internationaux Limitée		
IAS 1.10(b), 81(b), 51(b),(c)	<b>Compte de résultat consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010</b>			<b>[Option 2]</b>
IAS 1.113		Notes	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
IAS 1.51 (d),(e)			en milliers d'UM	en milliers d'UM
	<b>Activités poursuivies</b>			
IAS 1.82(a)	Produits des activités ordinaires	5	140 918	151 840
IAS 1.85	Produits tirés des placements	7	3 454	2 253
IAS 1.85	Autres profits et pertes	8	801	1 133
IAS 1.82(aa)	Profit net (perte nette) découlant de la décomptabilisation d'actifs financiers évalués au coût amorti		-	-
IAS 1.82(ca)	Profit net (perte nette) découlant du reclassement d'actifs financiers du coût amorti à la juste valeur par le biais du résultat net		-	-
IAS 1.99	Variations des stocks de produits finis et de produits en cours		(7 134)	2 118
IAS 1.99	Matières premières et consommables utilisées		(70 391)	(85 413)
IAS 1.99	Dotations aux amortissements	13	(11 193)	(13 878)
IAS 1.99	Charge au titre des avantages du personnel	13	(9 803)	(11 655)
IAS 1.82(b)	Charges financières	9	(4 418)	(6 023)
IAS 1.99	Frais de consultation		(3 120)	(1 926)
	Autres charges		(10 578)	(7 877)
IAS 1.82(c)	Quote-part du résultat des entreprises associées	20	1 186	1 589
IAS 1.85	Profit comptabilisé à la sortie d'une participation dans une ancienne entreprise associée	20	581	-
IAS 1.85	Autres [description]		-	-
IAS 1.85	Résultat avant impôt		30 303	32 161
IAS 1.82(d)	Charge d'impôt sur le résultat	10	(11 570)	(11 808)
IAS 1.85	Résultat des activités poursuivies pour l'exercice	13	18 733	20 353
	<b>Activités abandonnées</b>			
IAS 1.82(e)	Résultat des activités abandonnées pour l'exercice	11	8 310	9 995
IAS 1.82(f)	<b>RÉSULTAT POUR L'EXERCICE</b>		<b>27 043</b>	<b>30 348</b>
	Attribuable aux :			
IAS 1.83(a)	Propriétaires de la société		23 043	27 585
IAS 1.83(a)	Participations ne donnant pas le contrôle		4 000	2 763
			<b>27 043</b>	<b>30 348</b>
	<b>Résultat par action</b>	14		
	Activités poursuivies et abandonnées			
IAS 33.66, 67A	De base (UM par action)		132,1	137,0
IAS 33.66, 67A	Dilué (UM par action)		115,5	130,6
	Activités poursuivies			
IAS 33.66, 67A	De base (UM par action)		84,4	87,3
IAS 33.66, 67A	Dilué (UM par action)		74,0	83,3

Source	Société PCGR Internationaux Limitée – suite
IAS 1.10(b), 81(b), 51(b),(c)	<p><b>Compte de résultat consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010</b> <span style="float: right;"><b>[Option 2]</b></span></p>
	<p><i>Remarque : Dans le mode de présentation ci-dessus, les charges sont regroupées d'après leur nature.</i></p> <p><i>Reportez-vous à la page précédente pour une discussion sur le mode de présentation de l'état du résultat global. Notez que lorsque la présentation en deux états est adoptée (ci-dessus et page suivante), le compte de résultat doit être présenté immédiatement avant l'état du résultat global, comme l'exige IAS 1.12.</i></p>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée	
IAS 1.10(b), 81(b), 51(b),(c)	<b>État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010</b>	
IAS 1.113		<b>[Option 2]</b>
		Exercice terminé le 31 déc. 2010
		Exercice terminé le 31 déc. 2009
IAS 1.51(d),(e)	en milliers d'UM	en milliers d'UM
IAS 1.82(f)	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>27 043</b>
	<b>Autres éléments du résultat global</b>	
IAS 1.82(g)	Écarts de change découlant de la conversion d'établissements à l'étranger	
	Écarts de change survenus pendant l'exercice	75
	(Perte) profit sur instruments de couverture désignés comme couvertures de l'actif net d'établissements à l'étranger	(12)
	Ajustements de reclassement liés aux établissements à l'étranger sortis pendant l'exercice	(166)
	Ajustements de reclassement liés aux couvertures de l'actif net d'établissements à l'étranger sortis pendant l'exercice	46
		<u>(57)</u>
		<u>121</u>
IAS 1.82(g)	Profit net (perte nette) sur les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	74
		<u>51</u>
IAS 1.82(g)	Couvertures de flux de trésorerie	
	Profits (pertes) réalisés pendant l'exercice	436
	Ajustements de reclassement liés aux montants comptabilisés en résultat net	(123)
	Ajustements pour les montants transférés aux valeurs comptables initiales des éléments couverts	(257)
		<u>56</u>
		<u>29</u>
IAS 1.82(g)	Profit (perte) sur les variations de la juste valeur des passifs financiers imputables aux changements du risque de crédit des passifs en relation avec les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	20
		<u>-</u>
IAS 1.82(g)	Profit (perte) sur la réévaluation des immobilisations	-
		<u>1 643</u>
IAS 1.82(h)	Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées	-
		<u>-</u>
	Impôt sur le résultat lié aux composantes des autres éléments du résultat global	(21)
		<u>(553)</u>
IAS 1.82(i)	<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE</b>	<b><u>27 115</u></b>
	Résultat global total attribuable aux :	
IAS 1.83(b)	Propriétaires de la société	23 115
IAS 1.83(b)	Participations ne donnant pas le contrôle	4 000
		<u>27 115</u>
		<u>31 639</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée				
IAS 1.10(a),(f), 51(b),(c)	<b>État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010</b>				
IAS 1.113	Notes	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009	
IAS 1.51(d),(e)		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	
	<b>Actif</b>				
IAS 1.60	<i>Actifs non courants</i>				
IAS 1.54(a)	Immobilisations corporelles	15	109 783	135 721	161 058
IAS 1.54(b)	Immeubles de placement	16	1 968	1 941	170
IAS 1.55	Goodwill	17	20 285	24 060	23 920
IAS 1.54(c)	Autres actifs incorporels	18	9 739	11 325	12 523
IAS 1.54(e)	Participations dans des entreprises associées	20	7 402	7 270	5 706
IAS 1.54(o)	Actifs d'impôt différé	10	2 083	1 964	1 843
IAS 1.55	Créances liées à des contrats de location- financement	26	830	717	739
IAS 1.54(d)	Autres actifs financiers	22	10 771	9 655	7 850
IAS 1.55	Autres actifs	23	-	-	-
	Total des actifs non courants		<u>162 861</u>	<u>192 653</u>	<u>213 809</u>
IAS 1.60	<i>Actifs courants</i>				
IAS 1.54(g)	Stocks	24	31 213	28 982	29 688
IAS 1.54(h)	Créances clients et autres débiteurs	25	19 249	14 658	13 550
IAS 1.55	Créances liées à des contrats de location- financement	26	198	188	182
IAS 1.55	Montants dus par des clients en vertu de contrats de construction	27	240	230	697
IAS 1.54(d)	Autres actifs financiers	22	8 757	6 949	5 528
IAS 1.54(n)	Actifs d'impôt exigible	10	125	60	81
IAS 1.55	Autres actifs	23	-	-	-
IAS 1.54(i)	Trésorerie et soldes bancaires	46	23 446	19 778	9 082
			83 228	70 845	58 808
IAS 1.54(j)	Actifs classés comme détenus en vue de la vente	12	<u>22 336</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	Total des actifs courants		<u>105 564</u>	<u>70 845</u>	<u>58 808</u>
	Total de l'actif		<u>268 425</u>	<u>263 498</u>	<u>272 617</u>

*Remarque : IAS 1.10(f) exige qu'une entité présente un état de la situation financière au début de la première période de comparaison lorsque l'entité applique une méthode comptable de façon rétrospective ou effectue un retraitement rétrospectif des éléments de ses états financiers, ou lorsqu'elle procède à un reclassement des éléments dans ses états financiers. L'état additionnel est requis parce que le Groupe a appliqué les méthodes comptables rétrospectivement et que les chiffres comparatifs sont retraités (voir la note 2 des états financiers consolidés).*

Source		Société PCGR Internationaux Limitée			
<b>État consolidé de la situation financière</b>					
<b>au 31 décembre 2010 – suite</b>					
		Notes	31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM	1 <sup>er</sup> janv. 2009 en milliers d'UM
<b>Capitaux propres et passif</b>					
<i>Capital et réserves</i>					
IAS 1.55	Capital émis	28	32 439	48 672	48 672
IAS 1.55	Réserves	29	4 131	3 264	1 635
IAS 1.55	Résultats non distribués	30	110 911	95 021	73 915
			147 481	146 957	124 222
IAS 1.55	Montants comptabilisés directement en capitaux propres à l'égard d'actifs classés comme détenus en vue de la vente	12	-	-	-
IAS 1.54(r)	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		147 481	146 957	124 222
IAS 1.54(q)	Participations ne donnant pas le contrôle	31	24 316	20 005	17 242
	Total des capitaux propres		171 797	166 962	141 464
IAS 1.60	<i>Passifs non courants</i>				
IAS 1.55	Emprunts	32	20 221	31 478	28 014
IAS 1.54(m)	Autres passifs financiers	34	15 001	-	-
IAS 1.55	Passif au titre des prestations de retraite	39	508	352	739
IAS 1.54(o)	Passifs d'impôt différé	10	6 729	5 657	4 436
IAS 1.54(l)	Provisions	35	2 294	2 231	4 102
IAS 1.55	Produits différés	41	59	165	41
IAS 1.55	Autres passifs	36	180	270	-
	Total des passifs non courants		44 992	40 153	37 332
IAS 1.60	<i>Passifs courants</i>				
IAS 1.54(k)	Dettes fournisseurs et autres créditeurs	37	16 373	21 220	52 750
IAS 1.55	Montants dus à des clients en vertu de contrats de construction	27	36	15	245
IAS 1.55	Emprunts	32	22 446	25 600	33 618
IAS 1.54(m)	Autres passifs financiers	34	116	18	-
IAS 1.54(n)	Passifs d'impôt exigible	10	5 270	5 868	4 910
IAS 1.54(l)	Provisions	35	3 356	3 195	2 235
IAS 1.55	Produits différés	41	265	372	63
IAS 1.55	Autres passifs	36	90	95	-
			47 952	56 383	93 821
IAS 1.54(p)	Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente	12	3 684	-	-
	Total des passifs courants		51 636	56 383	93 821
	Total du passif		96 628	96 536	131 153
	Total des capitaux propres et du passif		268 425	263 498	272 617

États financiers modèles selon les IFRS – 2010

Source		Société PCGR Internationaux Limitée													
IAS 1.10(c), 51(b),(c) IAS 1.106	État consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010				Réserve au titre de la réévaluation des immobilisations	Réserve au titre de la réévaluation de placements	Réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres	Réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie	Réserve au titre de l'écart de change	Prime au titre de l'option visant des billets convertibles	Risque de crédit des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Résultats non distribués	Attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
		Capital social	Primes d'émission	Réserve générale	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
IAS 1.51(d),(e)		23 005	25 667	807	51	470	-	258	140	-	-	73 824	124 222	17 242	141 464
	<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>														
	Effet de l'application d'IFRS 9 (voir note 2.1)	-	-	-	-	(91)	-	-	-	-	-	91	-	-	-
	<b>Tel que retraité</b>	<b>23 005</b>	<b>25 667</b>	<b>807</b>	<b>51</b>	<b>379</b>	<b>-</b>	<b>258</b>	<b>140</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73 915</b>	<b>124 222</b>	<b>17 242</b>	<b>141 464</b>
	Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 585	27 585	2 763	30 348
	Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat	-	-	-	1 150	36	-	20	85	-	-	-	1 291	-	1 291
	<b>Résultat global total de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 150</b>	<b>36</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>85</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27 585</b>	<b>28 876</b>	<b>2 763</b>	<b>31 639</b>
	Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	338	-	-	-	-	-	338	-	338
	Paiement de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(6 479)	(6 479)	-	(6 479)
	<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>23 005</b>	<b>25 667</b>	<b>807</b>	<b>1 201</b>	<b>415</b>	<b>338</b>	<b>278</b>	<b>225</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>95 021</b>	<b>146 957</b>	<b>20 005</b>	<b>166 962</b>
	Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 043	23 043	4 000	27 043
	Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat	-	-	-	-	52	-	39	(39)	-	20	-	72	-	72
	<b>Résultat global total de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>52</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>(39)</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>23 043</b>	<b>23 115</b>	<b>4 000</b>	<b>27 115</b>
	Paiement de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(6 635)	(6 635)	-	(6 635)
	Participations additionnelles ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de Filiale Six limitée (note 44)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	127	127
	Participations additionnelles ne donnant pas le contrôle liées à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui ne sont pas réglées de Filiale Six Limitée (note 44)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5
	Sortie de la participation partielle dans Filiale Un Limitée (note 19)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	34	179	213
	Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	206	-	-	-	-	-	206	-	206
	Émission d'actions ordinaires en vertu du régime d'options sur actions des membres du personnel	314	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	314	-	314
	Émission d'actions ordinaires en contrepartie de la prestation de services-conseils	3	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	8

Source	Société PCGR Internationaux Limitée														
IAS 1.10(c), 51(b),(c) IAS 1.106	État consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010														
	Capital social	Primes d'émission	Réserve générale	Réserve au titre de la réévaluation des immobilisations	Réserve au titre de la réévaluation de placements	Réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres	Réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie	Réserve au titre de l'écart de change	Prime au titre de l'option visant des billets convertibles	Risque de crédit des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Résultats non distribués	Attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
IAS 1.51(d),(e)	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	
	Émission d'actions préférentielles convertibles sans participation	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	100	
	Émission de billets convertibles	-	-	-	-	-	-	-	834	-	-	834	-	834	
	Coûts liés à l'émission d'actions	-	(6)	-	-	-	-	-	-	-	-	(6)	-	(6)	
	Rachat d'actions ordinaires	(5 603)	(10 853)	-	-	-	-	-	-	-	(555)	(17 011)	-	(17 011)	
	Coûts liés au rachat d'actions	-	(277)	-	-	-	-	-	-	-	-	(277)	-	(277)	
	Transfert dans les résultats non distribués	-	-	-	(3)	-	-	-	-	-	3	-	-	-	
	Impôt sur le résultat lié aux transactions avec les propriétaires	-	84	-	-	-	-	-	(242)	-	-	(158)	-	(158)	
	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>17 819</b>	<b>14 620</b>	<b>807</b>	<b>1 198</b>	<b>467</b>	<b>544</b>	<b>317</b>	<b>186</b>	<b>592</b>	<b>20</b>	<b>110 911</b>	<b>147 481</b>	<b>24 316</b>	<b>171 797</b>

Remarque : La présentation des autres éléments du résultat global sur une seule ligne ci-dessus reflète l'application par le Groupe des modifications apportées à IAS 1 découlant des Améliorations des IFRS publiées en 2010 avant leur date d'entrée en vigueur.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée			
IAS 1.10(d), 51(b),(c)	<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010</b>			<b>[Option 1]</b>
IAS 1.113		Notes	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
IAS 1.51(d),(e)			en milliers d'UM	en milliers d'UM
IAS 7.10	<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
IAS 7.18(a)	Entrées de trésorerie provenant des clients		211 190	214 497
	Paiements à des fournisseurs et à des membres du personnel		(163 020)	(183 000)
	Trésorerie liée aux activités opérationnelles		48 170	31 497
IAS 7.31	Intérêts versés		(4 493)	(6 106)
IAS 7.35	Impôts sur le résultat payés		(13 848)	(13 340)
	Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		29 829	12 051
IAS 7.10	<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
	Paiements pour l'acquisition d'actifs financiers		(1 890)	-
	Produit de la vente d'actifs financiers		-	51
IAS 7.31	Intérêts perçus		2 315	1 054
	Redevances et autres produits tirés de placements reçus		1 137	1 143
IAS 24.17(a)	Dividendes reçus d'entreprises associées		30	25
IAS 7.31	Autres dividendes reçus		156	154
	Montants avancés à des parties liées		(738)	(4 311)
	Remboursements par des parties liées		189	1 578
	Paiements au titre d'immobilisations corporelles		(22 932)	(11 875)
	Produit de la sortie d'immobilisations corporelles		11 462	21 245
	Paiements au titre d'immeubles de placement		(10)	(22)
	Produit de la sortie d'immeubles de placement		-	58
	Paiements au titre d'immobilisations incorporelles		(6)	(358)
IAS 7.39	Sorties nettes à l'acquisition de filiales	44	(477)	-
IAS 7.39	Entrées nettes à la sortie d'une filiale	45	7 566	-
	Entrées nettes à la sortie d'une entreprise associée		-	120
	Trésorerie nette liée aux activités d'investissement		(3 198)	8 862
IAS 7.10	<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
	Produit de l'émission d'instruments de capitaux propres de la Société		414	-
	Produit de l'émission de billets convertibles		4 950	-
	Païement des frais d'émission d'actions		(6)	-
	Païement lié au rachat d'actions		(17 011)	-
	Païement des coûts liés au rachat d'actions		(277)	-
	Produit de l'émission d'actions préférentielles rachetables		15 000	-
	Produit de l'émission de billets perpétuels		2 500	-
	Païement lié aux coûts d'émission de titres d'emprunt		(595)	-
	Produit découlant d'emprunts		16 953	24 798
	Remboursement d'emprunts		(37 761)	(23 209)
	Produit découlant d'emprunts publics		-	3 000
IAS 7.42A	Produit de la sortie d'une participation partielle dans une filiale n'entraînant pas une perte de contrôle		213	-
IAS 7.31	Dividendes versés sur les actions préférentielles rachetables		(613)	-
IAS 7.31	Dividendes versés aux propriétaires de la Société		(6 635)	(6 479)

Source		Société PCGR Internationaux Limitée		
IAS 1.10(d), 51(b),(c)	<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>			<b>[Option 1]</b>
IAS 1.113		Notes	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
IAS 1.51(d),(e)			en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Trésorerie nette liée aux activités de financement		<u>(22 868)</u>	<u>(1 890)</u>
	Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 763	19 023
	Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		19 400	561
IAS 7.28	Effets des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère		<u>(80)</u>	<u>(184)</u>
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	46	<u>23 083</u>	<u>19 400</u>
<i>Remarque : Le tableau ci-dessus illustre la méthode directe de présentation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.</i>				

Source	Société PCGR Internationaux Limitée	
IAS 1.10(d), 51(b),(c)	<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010</b>	<b>[Option 2]</b>
IAS 1.113		Exercice terminé le 31 déc. 2010
		Exercice terminé le 31 déc. 2009
IAS 1.51(d),(e)		en milliers d'UM
IAS 7.10	<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	en milliers d'UM
IAS 7.18(b)	Résultat de l'exercice	27 043
	Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :	
	Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat	14 730
	Quote-part du résultat des entreprises associées	(1 186)
	Charges financières comptabilisées en résultat	4 418
	Produits des placements comptabilisés en résultat	(3 454)
	Profit généré à la sortie d'immobilisations corporelles	(6)
	Profit attribuable à la variation de la juste valeur d'immeubles de placement	(30)
	Profit généré à la sortie d'une filiale	(1 940)
	Profit généré à la sortie d'une participation dans une ancienne entreprise associée	(581)
	(Profit net) perte nette découlant de passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(105)
	(Profit net) perte nette découlant de passifs financiers détenus à des fins de transaction	51
	(Profit net) perte nette découlant d'actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	(330)
	(Profit net) perte nette découlant de la décomptabilisation d'actifs financiers évalués au coût amorti	-
	(Profit net) perte nette découlant du reclassement d'actifs financiers du coût amorti à la juste valeur par le biais du résultat net	-
	Tranche inefficace des couvertures de flux de trésorerie	(89)
	Perte de valeur comptabilisée au titre des créances clients	63
	Reprise de la perte de valeur comptabilisée au titre des créances clients	(103)
	Amortissement d'actifs non courants	14 179
	Dépréciation d'actifs non courants	1 439
	(Profit net) perte nette de change	(819)
	Charge comptabilisée à l'égard des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres	206
	Charge comptabilisée à l'égard des actions émises en contrepartie de services-conseils	8
	Amortissement de contrats de garantie financière	6
	Profit découlant du règlement effectif d'une réclamation contre Filiale Sept Limitée	(40)
		<u>53 460</u>
		<u>64 365</u>

Source		Société PCGR Internationaux Limitée	
IAS 1.10(d), 51(b),(c)	<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		<b>[Option 2]</b>
IAS 1.113		Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
IAS 1.51(d),(e)		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Variations du fonds de roulement :		
	Diminution (augmentation) des créances clients et autres débiteurs	1 861	(2 797)
	(Augmentation) diminution des montants dus par des clients en vertu de contrats de construction	(10)	467
	(Augmentation) diminution des stocks	(2 231)	204
	(Augmentation) diminution des autres actifs	-	-
	Diminution des dettes fournisseurs et autres créditeurs	(4 847)	(29 979)
	Augmentation (diminution) des montants dus à des clients en vertu de contrats de construction	21	(230)
	Augmentation (diminution) des provisions	224	(941)
	(Diminution) augmentation des produits différés	(213)	43
	(Diminution) augmentation des autres passifs	(95)	365
	Trésorerie liée aux activités opérationnelles	48 170	31 497
IAS 7.31	Intérêts versés	(4 493)	(6 106)
IAS 7.35	Impôts sur le résultat payés	(13 848)	(13 340)
	Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	29 829	12 051

Source		Société PCGR Internationaux Limitée		
			[Option 2 – suite]	
	<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>	Notes	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
IAS 7.10	<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
	Paiements pour l'acquisition d'actifs financiers		(1 890)	-
	Produit de la vente d'actifs financiers		-	51
IAS 7.31	Intérêts perçus		2 315	1 054
	Redevances et autres produits tirés de placements reçus		1 137	1 143
IAS 24.17(a)	Dividendes reçus d'entreprises associées		30	25
IAS 7.31	Autres dividendes reçus		156	154
	Montants avancés à des parties liées		(738)	(4 311)
	Remboursements par des parties liées		189	1 578
	Paiements au titre d'immobilisations corporelles		(22 932)	(11 875)
	Produit de la sortie d'immobilisations corporelles		11 462	21 245
	Paiements au titre d'immeubles de placement		(10)	(22)
	Produit de la sortie d'immeubles de placement		-	58
	Paiements au titre d'immobilisations incorporelles		(6)	(358)
IAS 7.39	Sorties nettes à l'acquisition de filiales	44	(477)	-
IAS 7.39	Entrées nettes à la sortie d'une filiale	45	7 566	-
	Entrées nettes à la sortie d'une entreprise associée		-	120
	<b>Trésorerie nette liée aux activités d'investissement</b>		<b>(3 198)</b>	<b>8 862</b>
IAS 7.10	<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
	Produit de l'émission d'instruments de capitaux propres de la Société		414	-
	Produit de l'émission de billets convertibles		4 950	-
	Paiement des frais d'émission d'actions		(6)	-
	Paiement lié au rachat d'actions		(17 011)	-
	Paiement des coûts liés au rachat d'actions		(277)	-
	Produit de l'émission d'actions préférentielles rachetables		15 000	-
	Produit de l'émission de billets perpétuels		2 500	-
	Paiement des coûts d'émission de titres d'emprunt		(595)	-
	Produit découlant d'emprunts		16 953	24 798
	Remboursement d'emprunts		(37 761)	(23 209)
	Produit découlant d'emprunts publics		-	3 000
IAS 7.42A	Produit de la sortie d'une participation partielle dans une filiale n'entraînant pas une perte de contrôle		213	-
IAS 7.31	Dividendes versés sur les actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables		(613)	-
IAS 7.31	Dividendes versés aux propriétaires de la Société		(6 635)	(6 479)
	<b>Trésorerie nette liée aux activités de financement</b>		<b>(22 868)</b>	<b>(1 890)</b>
	<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>3 763</b>	<b>19 023</b>
	Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		19 400	561
IAS 7.28	Effets des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère		(80)	(184)
	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	46	<b>23 083</b>	<b>19 400</b>
<i>Remarque : Le tableau ci-dessus illustre la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.</i>				

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
IAS 1.10(e), 51(b),(c)	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010</b></p>
	<p><b>1. Informations générales</b></p>
IAS 1.138(a)(c) IAS 24.12	<p>Société PCGR Internationaux Limitée (la Société) est une société à responsabilité limitée constituée au pays A. Sa société mère ultime est International Group Holdings Limited. La partie exerçant le contrôle ultime est M. John Banks. L'adresse de son siège social et de son établissement principal est présentée dans l'introduction du rapport annuel. Les principales activités de la Société et de ses filiales (le Groupe) sont décrites à la note 6.</p>
	<p><b>2. Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées</b></p>
	<p><b>2.1 IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés dans l'exercice considéré (ou les exercices précédents)</b></p>
IAS 8.28	<p>Les IFRS nouvelles et révisées suivantes ont été appliquées durant l'exercice considéré et ont eu une incidence sur les montants indiqués dans les présents états financiers consolidés. Les détails des IFRS nouvelles et révisées appliquées dans les présents états financiers consolidés qui n'ont aucun effet significatif sur ceux-ci sont exposés à la section 2.2.</p>
	<p><b><u>IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur la présentation et les informations à fournir seulement</u></b></p>
IFRS 5.44E	<p>Modifications à IFRS 5, <i>Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées</i> (dans le cadre des <i>Améliorations des IFRS</i> publiées en 2009)</p> <p>Dans sa version modifiée, IFRS 5 précise que les obligations en matière d'informations à fournir des IFRS autres qu'IFRS 5 ne s'appliquent pas aux actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente ou comme activités abandonnées sauf si ces IFRS exigent i) la présentation d'informations spécifiques en ce qui concerne les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente ou comme activités abandonnées; ou ii) la présentation d'informations sur l'évaluation des actifs et des passifs compris dans un groupe destiné à être cédé qui n'entrent pas dans le champ d'application des dispositions d'IFRS 5 en matière d'évaluation, et que ces informations ne sont pas déjà fournies dans les états financiers consolidés.</p> <p>Les informations présentées dans les présents états financiers consolidés ont été modifiées pour refléter les précisions ci-dessus.</p>
IAS 1.139D	<p>Modifications à IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i> (dans le cadre des <i>Améliorations des IFRS</i> publiées en 2009)</p> <p>Dans sa version modifiée, IAS 1 précise que le règlement potentiel d'un passif par l'émission d'instruments de capitaux propres n'affecte pas sa classification en passif courant ou non courant.</p> <p>Conformément à la Norme révisée, le Groupe a classé la composante passif des billets convertibles émis durant l'exercice considéré en passif non courant en fonction du moment où le règlement en trésorerie doit être effectué. Cette modification n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les précédents exercices, car le Groupe n'a pas émis des instruments de cette nature auparavant.</p>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée	
IAS 1.10(e), 51(b),(c)	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>	
IAS 7.56	Modifications à IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i> (dans le cadre des <i>Améliorations des IFRS</i> publiées en 2009)	<p>Dans sa version modifiée, IAS 7 précise que seules les dépenses qui résultent en un actif comptabilisé dans l'état de la situation financière peuvent faire l'objet d'une classification en tant qu'activité d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie.</p> <p>L'application des modifications à IAS 7 a entraîné une modification de la présentation des sorties de trésorerie à l'égard des frais de développement qui ne répondent pas aux critères d'IAS 38, <i>Immobilisations incorporelles</i> pour être comptabilisés dans le cadre d'une immobilisation incorporelle générée en interne. Cette modification a été appliquée rétrospectivement.</p> <p>Plus précisément, les frais de développement de 302 000 UM payés durant l'exercice considéré sont inscrits dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles du tableau consolidé des flux de trésorerie. Les frais de développement de 317 000 UM payés en 2009 ont été reclassés des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles du tableau consolidé des flux de trésorerie à des fins d'uniformité de la présentation.</p>
IFRS 7.44L	Modifications à IFRS 7, <i>Instruments financiers : informations à fournir</i> (dans le cadre des <i>Améliorations des IFRS</i> publiées en 2010)	<p>Dans sa version modifiée, IFRS 7 précise le niveau requis d'informations à fournir concernant le risque de crédit et les garanties détenues et dispense les prêts renégociés des informations auparavant requises. Le Groupe a appliqué les modifications avant leur date d'entrée en vigueur (périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011). Les modifications ont été appliquées rétrospectivement.</p>
IAS 1.139F	Modifications à IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i> (dans le cadre des <i>Améliorations des IFRS</i> publiées en 2010)	<p>Dans sa version modifiée, IAS 1 précise qu'une entité peut choisir de présenter l'analyse requise des autres éléments du résultat global soit dans l'état des variations des capitaux propres, soit dans les notes aux états financiers. Le Groupe a appliqué les modifications avant leur date d'entrée en vigueur (périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011). Les modifications ont été appliquées rétrospectivement.</p>

## Source

## Société PCGR Internationaux Limitée

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur la performance financière et/ou la situation financière communiquées**

IAS 8.28(a)

**IFRS 3 (telle que révisée en 2008), Regroupements d'entreprises**

IAS 8.28(b)

IFRS 3 (2008) a été appliquée à titre prospectif durant l'exercice considéré aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou une date ultérieure conformément aux dispositions transitoires pertinentes. Son adoption a eu une incidence sur la comptabilisation des regroupements d'entreprises dans l'exercice considéré.

IAS 8.28(c),(d)

L'incidence de l'application d'IFRS 3 (2008) est la suivante :

- IFRS 3 (2008) donne la possibilité d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle (auparavant appelées « intérêts minoritaires ») transaction par transaction à la date d'acquisition, à la juste valeur ou à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. Dans l'exercice considéré, pour comptabiliser l'acquisition de Filiale Six Limitée, le Groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur à la date d'acquisition les participations ne donnant pas le contrôle. Par conséquent, le goodwill comptabilisé relativement à cette acquisition reflète l'incidence de la différence entre la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle et leur part proportionnelle du montant comptabilisé des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.
- IFRS 3 (2008) modifie les exigences quant à la comptabilisation initiale et à la comptabilisation ultérieure de la contrepartie éventuelle. Auparavant, la contrepartie éventuelle était comptabilisée à la date d'acquisition seulement si le paiement de la contrepartie éventuelle était probable et qu'il pouvait être évalué de manière fiable; tout ajustement postérieur à la contrepartie éventuelle était toujours constaté à l'égard du coût d'acquisition. En vertu de la Norme révisée, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition; les ajustements postérieurs à la contrepartie sont constatés à l'égard du coût d'acquisition seulement dans la mesure où ils découlent de nouvelles informations au sujet de la juste valeur à la date d'acquisition obtenues pendant la période d'évaluation (maximum de 12 mois à partir de la date d'acquisition). Tous les autres ajustements ultérieurs de la contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif sont comptabilisés en résultat.
- IFRS 3 (2008) exige la comptabilisation d'un gain ou d'une perte sur règlement lorsque le regroupement d'entreprises règle effectivement une relation préexistante entre le Groupe et l'entreprise acquise.
- IFRS 3 (2008) exige que les frais connexes à l'acquisition soient comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui fait qu'ils sont généralement comptabilisés en charges dans le résultat à mesure qu'ils sont engagés, tandis qu'antérieurement ils étaient comptabilisés à titre d'élément du coût d'acquisition.

*Remarque : Au moment de la publication d'IFRS 3 (2008), il n'avait pas été clairement déterminé si les nouvelles exigences relatives à la contrepartie éventuelle devaient être appliquées à la contrepartie éventuelle découlant de regroupements d'entreprises ayant eu lieu avant l'application d'IFRS 3 (2008). C'est pourquoi l'IASB a modifié IFRS 3 (2008) dans le cadre des Améliorations des IFRS publiées en 2010 pour préciser que les nouvelles exigences relatives à la contrepartie éventuelle d'IFRS 3 (2008) ne devaient pas être appliquées aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est antérieure à l'application d'IFRS 3 (2008). Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, une application anticipée étant autorisée. À la date d'application d'IFRS 3 (2008), les entités qui ont des accords non réglés de contrepartie éventuelle découlant de regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est antérieure à l'application d'IFRS 3 (2008) doivent envisager l'application anticipée des modifications.*

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

IAS 8.28(a)  
IAS 8.28(b),(d)  
IAS 8.28(c)

Dans le cadre des *Améliorations des IFRS* publiées en 2010, IFRS 3 (2008) a été modifiée pour préciser que le choix concernant l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition (voir plus haut) n'est possible qu'à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Tous les autres types de participations ne donnant pas le contrôle doivent être évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à moins que d'autres Normes imposent une autre base d'évaluation.

De plus, dans le cadre des *Améliorations des IFRS* publiées en 2010, IFRS 3 (2008) a été modifiée pour fournir de plus amples directives concernant la comptabilisation des droits à des paiements fondés sur des actions détenus par des membres du personnel de l'entreprise acquise. Plus précisément, les modifications spécifient que les transactions de l'entreprise acquise dont le paiement est fondé sur des actions et qui ne sont pas remplacées doivent être mesurées conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* à la date d'acquisition (« valeur basée sur le marché »).

Les modifications d'IFRS 3 (2008) dans le cadre des *Améliorations des IFRS* publiées en 2010 (décrites ci-dessus) ont été appliquées avant leur date d'entrée en vigueur (périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010). Plus précisément, les modifications ont été appliquées à titre prospectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 conformément aux dispositions transitoires pertinentes et ont eu une incidence sur la comptabilisation de l'acquisition de Filiale Six Limitée dans l'exercice considéré. Les droits sur toutes les options sur actions en cours détenues par des employés de Filiale Six Limitée étaient acquis avant la date du regroupement et les options n'ont pas été remplacées par le Groupe. Comme l'exige la Norme révisée, toutes les options sur actions en cours dont les droits sont acquis détenues par des membres du personnel de Filiale Six Limitée ont été évaluées en fonction de leur valeur basée sur le marché à la date du regroupement conformément à IFRS 2 et présentées dans les participations ne donnant pas le contrôle. La valeur basée sur le marché de ces options en cours à la date du regroupement s'établit à 5 000 UM. L'application des modifications a entraîné la comptabilisation d'un montant additionnel de 1 000 UM (soit l'écart entre la valeur basée sur le marché de 5 000 UM et l'évaluation à la date d'attribution de 4 000 UM) dans les participations ne donnant pas le contrôle dans Filiale Six Limitée.

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

IAS 8.28(f)(i)

Dans l'exercice considéré, les modifications de méthodes susmentionnées ont eu une incidence sur la comptabilisation de l'acquisition de Filiale Six Limitée et de Filiale Sept Limitée de la manière suivante :

État consolidé de la situation financière

	<u>31 déc. 2010</u> en milliers d'UM
Excédent de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle dans Filiale Six Limitée sur leur part proportionnelle des actifs nets identifiables comptabilisés (dont il est tenu compte dans les participations ne donnant pas le contrôle)	57
Participations additionnelles ne donnant pas le contrôle dans Filiale Six Limitée liées aux options sur actions en cours dont les droits sont acquis détenues par des employés de Filiale Six Limitée (dont il est tenu compte dans les participations ne donnant pas le contrôle)	1
Passif comptabilisé au titre de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui n'aurait pas été comptabilisé selon la version antérieure de la Norme (dont il est tenu compte dans « Autres passifs financiers »)	75
Ajustement du coût d'acquisition pour tenir compte du règlement effectif de l'action en justice intentée par le Groupe contre Filiale Sept Limitée (dont il est tenu compte dans le résultat)	40
Frais connexes à l'acquisition comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés (dont il est tenu compte dans le résultat)	<u>(145)</u>
Goodwill supplémentaire comptabilisé en raison de l'application d'IFRS 3 (2008)	<u>28</u>

État consolidé du résultat global

	<u>Exercice terminé le 31 déc. 2010</u> en milliers d'UM
Gain comptabilisé pour tenir compte du règlement effectif de l'action en justice intentée par le Groupe contre Filiale Sept Limitée (dont il est tenu compte dans « Autres profits et pertes »)	40
Coût des droits à des paiements fondés sur des actions affectés aux services postérieurs au regroupement	-
Diminution/(augmentation) de la juste valeur des passifs comptabilisés à titre de contrepartie éventuelle	-
Frais connexes à l'acquisition comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés (dont il est tenu compte dans « Autres charges »)	<u>(145)</u>
Diminution du résultat de l'exercice en raison de l'application d'IFRS 3 (2008)	<u>(105)</u>

Des pertes de valeur futures liées à une augmentation du goodwill et des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle comptabilisée comme un passif financier pourraient avoir une incidence sur les résultats des périodes ultérieures.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>
IAS 8.28(a)	<p><b>IAS 27 (telle que révisée en 2008), États financiers consolidés et individuels</b></p>
IAS 8.28(b),(d) IAS 8.28(c)	<p>L'application d'IAS 27 (2008) a entraîné des modifications des méthodes comptables du Groupe relatives aux changements dans les participations dans des filiales.</p> <p>Plus précisément, la Norme révisée a eu une incidence sur les méthodes comptables du Groupe concernant les changements dans les participations dans ses filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle. Au cours des exercices précédents, en l'absence d'exigences particulières dans les IFRS, les augmentations des participations dans des filiales existantes étaient traitées de la même manière que l'acquisition de filiales, le goodwill ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses étant comptabilisé là où il se doit. Dans le cas des diminutions des participations dans des filiales existantes n'entraînant pas une perte de contrôle, la différence entre la contrepartie reçue et l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle était comptabilisée en résultat. En vertu d'IAS 27 (2008), toutes ces augmentations ou diminutions sont classées en capitaux propres, sans incidence sur le goodwill ni le résultat.</p> <p>En cas de perte de contrôle d'une filiale par suite d'une transaction, d'un événement ou d'autres circonstances, la Norme révisée exige que le Groupe décomptabilise tous les actifs et passifs et toutes les participations ne donnant pas le contrôle à leur valeur comptable et comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est comptabilisée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. L'écart qui en résulte est comptabilisé en résultat.</p> <p>Ces modifications des méthodes comptables ont été appliquées à titre prospectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 conformément aux dispositions transitoires pertinentes.</p>
IAS 8.28(f)(i) IAS 7.42A	<p>L'adoption de la Norme révisée a eu une incidence sur la comptabilisation de la sortie d'une partie de la participation du Groupe dans Filiale Un Limitée durant l'exercice considéré. La modification de la méthode a entraîné un écart de 34 000 UM entre la contrepartie reçue de 213 000 UM et les participations ne donnant pas le contrôle de 179 000 UM comptabilisé directement dans les capitaux propres, plutôt qu'en résultat. Par conséquent, le changement de méthode comptable a donné lieu à une diminution du profit pour l'exercice de 34 000 UM. De plus, la contrepartie en espèces de 213 000 UM reçue durant l'exercice considéré a été présentée dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.</p>
IAS 8.28(a)	<p><b>IAS 28 (telle que révisée en 2008), Participations dans des entreprises associées</b></p>
IAS 28.41E	<p>Le principe adopté en vertu d'IAS 27 (2008) (voir plus haut), selon lequel une perte de contrôle est comptabilisée comme une sortie et une ré-acquisition de toute participation résiduelle à la juste valeur, est étendu dans les modifications consécutives d'IAS 28. Par conséquent, en cas de perte d'influence notable sur une entreprise associée, l'investisseur évalue toute participation conservée dans l'ancienne filiale à sa juste valeur, tout profit ou perte qui en découle devant être comptabilisé en résultat.</p> <p>Dans le cadre des <i>Améliorations des IFRS</i> publiées en 2010, IAS 28 (2008) a été modifiée pour préciser que les modifications d'IAS 28 concernant les transactions où un investisseur perd son influence notable sur une entreprise associée doivent être appliquées à titre prospectif. Le Groupe a appliqué les modifications d'IAS 28 (2008) dans le cadre des <i>Améliorations des IFRS</i> publiées en 2010 avant leur date d'entrée en vigueur (périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010).</p>
IAS 8.28(b) à (f)(i)	<p>Ce changement de méthode comptable a eu une incidence sur la comptabilisation de la sortie partielle de la participation du Groupe dans E Plus Limitée dans l'exercice considéré. L'écart de 104 000 UM entre la valeur comptable de la participation conservée dans E Plus Limitée et sa juste valeur a été comptabilisé en résultat dans l'exercice considéré, déduction faite d'une charge d'impôt différé de 32 000 UM. Si le Groupe avait suivi son ancienne méthode comptable, la valeur comptable de la participation conservée aurait été considérée comme une charge aux fins de la comptabilisation ultérieure de la même manière qu'un placement disponible à la vente en vertu d'IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i>, et la variation de la juste valeur (et l'impôt différé connexe) aurait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit déclaré pour 2010 a donc été majoré de 72 000 UM par suite du changement de méthode comptable. Cette augmentation sera contrebalancée par la diminution des profits d'un montant équivalent lorsque la participation sera cédée au cours de périodes comptables futures.</p>

## Source

## Société PCGR Internationaux Limitée

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

IAS 8.28(a)

**IFRS 9, Instruments financiers**IAS 8.28(c),(d)  
IFRS 9.8.2.3  
IFRS 9.8.2.12

Dans l'exercice considéré, le Groupe a appliqué IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9) (telle que publiée en novembre 2009 et révisée en octobre 2010) et les modifications consécutives connexes avant sa date d'entrée en vigueur. Le Groupe a choisi le 31 décembre 2010 comme date d'application initiale (c.-à-d. la date à laquelle le Groupe a évalué ses actifs et ses passifs financiers actuels), car il a décidé d'appliquer IFRS 9 dans l'exercice considéré et que le 31 décembre 2010 est la date de fin d'exercice de l'exercice considéré. Le Groupe a appliqué IFRS 9 rétrospectivement, et les montants des exercices précédents ont été retraités, au besoin.

**Actifs financiers**

IFRS 9 présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui entrent dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Plus précisément, IFRS 9 exige que tous les actifs financiers soient classés et ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur, selon le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Comme l'exige IFRS 9, les instruments d'emprunt sont évalués au coût amorti seulement si i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels et ii) les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Si l'un ou l'autre de ces deux critères n'est pas rempli, les instruments d'emprunt sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Cependant, le Groupe peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner un instrument d'emprunt qui remplit les critères du coût amorti comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable. Dans l'exercice considéré, le Groupe n'a désigné aucun instrument d'emprunt qui remplit les critères du coût amorti comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments d'emprunt qui sont ultérieurement évalués au coût amorti peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si l'instrument de capitaux propres n'est pas détenu à des fins de transaction et qu'il est désigné par le Groupe comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Si l'instrument de capitaux propres est désigné comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, tous les profits et toutes les pertes, à l'exception des dividendes reçus qui sont généralement comptabilisés en résultat net conformément à IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat net.

Au 31 décembre 2010, la direction a passé en revue et évalué les actifs financiers actuels du Groupe. L'application initiale d'IFRS 9 a eu une incidence sur les actifs financiers suivants du Groupe :

- les billets rachetables du Groupe qui avaient été classés comme des actifs financiers disponibles à la vente en vertu d'IAS 39 ont été classés comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net parce qu'ils ne remplissent pas les critères pour être classés comme étant évalués au coût amorti; et
- les placements du Groupe dans des instruments de capitaux propres (non détenus à des fins de transaction) qui étaient auparavant classés comme des actifs financiers disponibles à la vente et étaient évalués à la juste valeur à chaque date de clôture en vertu d'IAS 39 ont été désignés comme évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

L'incidence de l'application d'IFRS 9 est que le cumul des profits au titre de la juste valeur en lien avec les billets rachetables du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2009 d'un montant de 130 000 UM (ainsi que le cumul de la charge d'impôt différé de 39 000 UM) a été reclassé de la réserve au titre de la réévaluation de placements aux résultats non distribués.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

En 2009, les profits au titre de la juste valeur en lien avec les billets rachetables du Groupe d'un montant de 30 000 UM (ainsi que la charge d'impôt différé de 9 000 UM) ont été reclassés des autres éléments du résultat global au résultat net. Par conséquent, le profit comptabilisé en 2009 a augmenté de 21 000 UM par suite du changement de méthode comptable. Au 31 décembre 2009, la réserve au titre de la réévaluation de placements a été diminuée de 112 000 UM, et les résultats non distribués ont été accrus du même montant.

En 2010, les profits au titre de la juste valeur en lien avec les billets rachetables du Groupe d'un montant de 20 000 UM (ainsi que la charge d'impôt différé de 6 000 UM) ont été reclassés des autres éléments du résultat global au résultat net. Par conséquent, le profit comptabilisé en 2010 a été augmenté de 14 000 UM par suite de la modification de la méthode comptable. Au 31 décembre 2010, la réserve au titre de la réévaluation de placements du Groupe a été diminuée de 126 000 UM et les résultats non distribués du Groupe ont été augmentés du même montant.

Le reclassement des placements du Groupe dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction (voir ci-dessus) n'a eu d'incidence sur le résultat net du Groupe dans aucun des deux exercices.

Veillez vous reporter à la note 22 pour obtenir plus de détails sur les actifs financiers du Groupe.

***Passifs financiers***

IFRS 9 contient également des exigences pour le classement et l'évaluation des passifs financiers. Un changement important dans le classement et l'évaluation des passifs financiers concerne la comptabilisation des variations de la juste valeur d'un passif financier (désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net) imputables aux changements du risque de crédit de ce passif.

Plus précisément, en vertu d'IFRS 9, pour les passifs financiers qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, le montant de la variation de la juste valeur du passif financier qui est imputable aux changements du risque de crédit de ce passif est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sauf si la comptabilisation des effets des changements du risque de crédit du passif dans les autres éléments du résultat global crée ou accroît une non-concordance comptable dans le résultat net. Les variations de la juste valeur imputables au risque de crédit d'un passif financier ne sont pas ultérieurement reclassées dans le résultat net. Auparavant, en vertu d'IAS 39, l'intégralité du montant de la variation de la juste valeur du passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net était comptabilisée en résultat net.

Ce changement de politique comptable a eu une incidence sur la comptabilisation des variations de la juste valeur des actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables émises par le Groupe pendant l'exercice considéré qui ont été désignées par le Groupe comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale. Plus précisément, le profit découlant de la variation de la juste valeur des actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables imputable aux changements du risque de crédit des passifs d'un montant de 20 000 UM a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global dans l'exercice considéré. Le solde de la variation de la juste valeur des passifs (y compris les variations de la juste valeur des dérivés incorporés) d'un montant de 105 000 UM a été comptabilisé en résultat net.

Par conséquent, l'application d'IFRS 9 a donné lieu à une diminution de 20 000 UM du résultat comptabilisé pour 2010. Le résultat et les autres éléments du résultat global comptabilisés en 2009 n'ont pas été modifiés puisque le Groupe n'avait pas de passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à l'exercice précédent.

Veillez vous reporter à la note 34 pour obtenir plus de détails sur les passifs financiers du Groupe.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**2.2 IFRS nouvelles et révisées, appliquées mais sans effet significatif sur les états financiers consolidés**

Les IFRS nouvelles et révisées suivantes ont aussi été adoptées dans les présents états financiers consolidés. L'application de ces IFRS nouvelles et révisées n'a pas eu d'effet significatif sur les montants présentés pour l'exercice considéré ni pour les exercices précédents, mais pourrait avoir une influence sur la comptabilisation de transactions ou d'arrangements futurs.

Modifications à IFRS 1, *Première application des normes internationales d'information financière – Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants*

Les modifications accordent deux exemptions lors d'une première adoption des IFRS, l'une concernant les actifs pétroliers et gaziers et l'autre le fait de déterminer si un accord contient un contrat de location.

Modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie*

Les modifications clarifient le champ d'application d'IFRS 2, ainsi que la comptabilisation des transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie dans les états financiers séparés (ou individuels) d'une entité recevant des biens ou des services, lorsque c'est une autre entité du même groupe (ou un actionnaire d'une entité du même groupe) qui a l'obligation de régler ces biens ou ces services.

Modifications à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (dans le cadre des Améliorations des IFRS publiées en 2008)*

Les modifications apportent la clarification suivante : tous les actifs et les passifs d'une filiale doivent être classés comme détenus en vue de la vente lorsque le Groupe est engagé à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle de cette filiale, que le Groupe conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale après la vente.

Modifications à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation – Éléments éligibles à une couverture*

Les modifications clarifient deux aspects de la comptabilité de couverture : l'identification de l'inflation comme un risque couvert et la couverture au moyen d'options.

IFRIC 17, *Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires*

L'interprétation donne des éclaircissements sur le traitement comptable approprié lorsqu'une entité distribue des actifs autres que de la trésorerie, à titre de dividendes, à ses actionnaires.

IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*

L'interprétation s'applique à la comptabilisation de transferts d'éléments d'immobilisations corporelles par des entités qui reçoivent de tels transferts de leurs clients. Elle conclut que lorsque l'immobilisation transférée correspond à la définition d'un actif du point de vue de l'entité qui la reçoit, celle-ci doit le comptabiliser à sa juste valeur à la date du transfert et inscrire le crédit qui en résulte dans les produits, conformément à IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

*Améliorations des IFRS publiées en 2009*

À l'exception des modifications à IFRS 5, à IAS 1 et à IAS 7 décrites plus tôt dans la section 2.1, l'application des *Améliorations des IFRS publiées en 2009* n'a pas eu d'effet significatif sur les montants présentés dans les états financiers consolidés.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée												
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p> <p><b>2.3 IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur</b></p> <p style="background-color: #e0ffe0; padding: 5px;"><i>Remarque : Les entités doivent présenter dans leurs états financiers l'effet potentiel des IFRS nouvelles et révisées qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur. Les informations ci-dessous reflètent une date limite du <u>31 octobre 2010</u>. L'incidence possible de l'application de toute IFRS nouvelle et révisée publiée par l'IASB après le <u>31 octobre 2010</u>, mais avant que les états financiers soient publiés, doit également être prise en compte et présentée.</i></p>												
IAS 8.30 IAS 8.31	<p>Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les IFRS nouvelles et révisées suivantes, qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Modifications à IFRS 1</td> <td>Exemption limitée, pour les nouveaux adoptants, de la communication sous forme comparative des informations à fournir selon IFRS 7<sup>1</sup></td> </tr> <tr> <td>Modifications à IFRS 7</td> <td>Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers<sup>2</sup></td> </tr> <tr> <td>IAS 24 (telle que révisée en 2009)</td> <td>Information relative aux parties liées<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td>Modifications à IAS 32</td> <td>Classement des droits de souscription émis<sup>4</sup></td> </tr> <tr> <td>Modifications à IFRIC 14</td> <td>Paieement anticipé au titre d'une exigence de financement minimal<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td>IFRIC 19</td> <td>Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres<sup>1</sup></td> </tr> </table> <p><i>Améliorations des IFRS</i> publiées en 2010 (sauf pour les modifications à IFRS 3 (2008), à IFRS 7, à IAS 1 et à IAS 28 décrites plus tôt dans la section 2.1)<sup>5</sup></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. En vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.</li> <li>2. En vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.</li> <li>3. En vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.</li> <li>4. En vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.</li> <li>5. En vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et du 1<sup>er</sup> janvier 2011, selon le cas.</li> </ol>	Modifications à IFRS 1	Exemption limitée, pour les nouveaux adoptants, de la communication sous forme comparative des informations à fournir selon IFRS 7 <sup>1</sup>	Modifications à IFRS 7	Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers <sup>2</sup>	IAS 24 (telle que révisée en 2009)	Information relative aux parties liées <sup>3</sup>	Modifications à IAS 32	Classement des droits de souscription émis <sup>4</sup>	Modifications à IFRIC 14	Paieement anticipé au titre d'une exigence de financement minimal <sup>3</sup>	IFRIC 19	Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres <sup>1</sup>
Modifications à IFRS 1	Exemption limitée, pour les nouveaux adoptants, de la communication sous forme comparative des informations à fournir selon IFRS 7 <sup>1</sup>												
Modifications à IFRS 7	Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers <sup>2</sup>												
IAS 24 (telle que révisée en 2009)	Information relative aux parties liées <sup>3</sup>												
Modifications à IAS 32	Classement des droits de souscription émis <sup>4</sup>												
Modifications à IFRIC 14	Paieement anticipé au titre d'une exigence de financement minimal <sup>3</sup>												
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres <sup>1</sup>												
IAS 8.30(a)	<p>Les modifications à IFRS 7, intitulées <i>Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers</i>, accroissent les exigences en termes d'informations à fournir pour les transactions qui comprennent des transferts d'actifs financiers. Ces modifications visent à assurer plus de transparence en ce qui a trait aux risques liés aux transactions lorsqu'un actif financier est transféré, mais que le cédant conserve un certain niveau d'exposition continue à cet actif. Les modifications exigent aussi des informations lorsque les transferts d'actifs financiers ne sont pas distribués également tout au long de la période.</p>												
IAS 8.30(b)	<p>La direction ne prévoit pas que ces modifications à IFRS 7 auront un effet significatif sur les informations à fournir du Groupe en ce qui concerne les transferts de créances clients réalisés précédemment (voir note 25.2). Cependant, si le Groupe conclut d'autres types de transferts d'actifs financiers dans l'avenir, il pourrait y avoir des incidences sur les informations à fournir concernant ces transferts.</p>												
IAS 8.30(a)	<p>IAS 24, <i>Information relative aux parties liées</i> (telle que révisée en 2009), modifie la définition d'une partie liée et simplifie les informations à fournir pour les entités liées à une autorité publique.</p>												
IAS 8.30(b)	<p>Les exemptions d'information à fournir intégrées à IAS 24 (telle que révisée en 2009) n'ont pas d'incidence sur le Groupe, car le Groupe n'est pas une entité liée à une autorité publique. Cependant, les informations à fournir concernant les transactions entre des parties liées et les soldes dans les présents états financiers consolidés pourraient être affectées lorsque la version révisée de la Norme sera appliquée dans les périodes futures, car certaines contreparties qui ne répondaient pas auparavant à la définition d'une partie liée pourraient entrer dans le champ d'application de la Norme.</p>												

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>
IAS 8.30(a) IAS 8.30(b)	<p>Les modifications à IAS 32 intitulées <i>Classement des droits de souscription émis</i> portent sur le classement de certains droits de souscription émis libellés dans une monnaie étrangère à titre d'instrument de capitaux propres ou à titre de passif financier. À ce jour, le Groupe n'a pas conclu d'accord qui entrerait dans le champ d'application de ces modifications. Cependant, si le Groupe émet des droits de souscription entrant dans le champ d'application de ces modifications dans des périodes futures, les modifications à IAS 32 auront une incidence sur le classement de ces droits de souscription émis.</p>
IAS 8.30(a) IAS 8.30(b)	<p>IFRIC 19 donne des éclaircissements sur la comptabilisation de l'extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres. À ce jour, le Groupe n'a pas conclu de transactions de cette nature. Cependant, si le Groupe conclut des transactions de ce type dans l'avenir, IFRIC 19 affectera la comptabilisation requise. En particulier, en vertu d'IFRIC 19, les instruments de capitaux propres émis en vertu de tels accords seront évalués à la juste valeur, et toute différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis sera comptabilisée en résultat net.</p>
IAS 8.30(a) IAS 8.30(b)	<p>[Décrire l'incidence possible de l'application d'autres IFRS nouvelles et révisées.]</p>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
IAS 1.112(a), 117	<p data-bbox="347 218 1477 275"><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p> <p data-bbox="347 302 1477 331"><b>3. Principales méthodes comptables</b></p> <div data-bbox="347 359 1477 1066" style="background-color: #e0ffe0; padding: 10px;"> <p data-bbox="347 359 1477 590"><i>Remarque : Les sections suivantes constituent des <u>exemples</u> de méthodes comptables qu'une entité pourrait présenter dans ses états financiers. Dans son résumé des principales méthodes comptables, une entité doit donner des informations sur la base (les bases) d'évaluation utilisée(s) pour l'établissement des états financiers, et les autres méthodes comptables utilisées qui sont nécessaires à une bonne compréhension des états financiers. Une méthode comptable peut être significative du fait de la nature des activités de l'entité, même si les montants pour la période considérée et les périodes antérieures ne sont pas significatifs.</i></p> <p data-bbox="347 611 1477 800"><i>Pour décider si elle doit ou non indiquer une méthode comptable spécifique, la direction considère si le fait de fournir l'information aiderait les utilisateurs à comprendre comment les transactions, autres événements et conditions sont traduits dans la performance financière et dans la situation financière communiquées. La communication d'informations sur des méthodes comptables particulières est plus utile pour les utilisateurs lorsque ces méthodes sont sélectionnées parmi les diverses possibilités autorisées par les Normes et Interprétations.</i></p> <p data-bbox="347 821 1477 957"><i>Chaque entité considère la nature de son activité et les méthodes que les utilisateurs de ses états financiers s'attendent à voir divulguées pour ce type d'entité. Il est également approprié de présenter toute méthode comptable significative qui n'est pas spécifiquement imposée par les IFRS, mais qui est retenue et appliquée selon IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.</i></p> <p data-bbox="347 978 1477 1052"><i>Aux fins de l'exhaustivité de ces états financiers modèles, des méthodes comptables sont présentées pour certains éléments non importants, même si leur présentation n'est pas requise en vertu des IFRS.</i></p> </div>
IAS 1.16	<p data-bbox="347 1094 1477 1123"><b>3.1 Déclaration de conformité</b></p> <p data-bbox="347 1150 1477 1207">Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.</p> <p data-bbox="347 1234 1477 1264"><b>3.2 Base d'établissement</b></p> <p data-bbox="347 1291 1477 1402">Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.</p>
IAS 1.17(b)	<p data-bbox="347 1423 1477 1453">Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.</p> <p data-bbox="347 1480 1477 1509"><b>3.3 Méthode de consolidation</b></p> <p data-bbox="347 1537 1477 1648">Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et les états financiers des entités (y compris les entités ad hoc) qu'elle contrôle (ses filiales). La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.</p> <p data-bbox="347 1675 1477 1812">Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans l'état consolidé du résultat global à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition et jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.</p> <p data-bbox="347 1839 1477 1896">Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes utilisées par d'autres membres du Groupe.</p> <p data-bbox="347 1923 1477 1980">Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.</p>

### Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

#### 3.3.1 Changements dans les participations du Groupe dans des filiales existantes

Les changements dans les participations du Groupe dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le résultat net de la sortie est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Lorsque les actifs de la filiale sont comptabilisés aux montants réévalués ou à la juste valeur et que le profit ou la perte cumulé a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres, ce profit ou perte cumulé est comptabilisé comme si la Société avait sorti directement les actifs pertinents (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré directement aux résultats non distribués, tel que le spécifient les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

#### **3.4 Regroupements d'entreprises**

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs contractés par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition à l'exception :

- des actifs ou passifs d'impôt différé et des passifs ou actifs liés aux dispositions visant les avantages des membres du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat* et à IAS 19, *Avantages du personnel*, respectivement;
- des passifs ou des instruments de capitaux propres liés à des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise ou à des accords de paiement fondé sur des actions du Groupe conclus pour remplacer des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* à la date d'acquisition (voir la note 3.16.2);
- des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, qui sont évalués conformément à cette Norme.

Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

Les participations ne donnant pas le contrôle qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation doivent être mesurées initialement soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue transaction par transaction. Les autres types de participations ne donnant pas le contrôle doivent être évalués à leur juste valeur ou, s'il y a lieu, selon les dispositions d'une autre IFRS.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, des ajustements correspondants étant comptabilisés à l'égard du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres ne doit pas être réévaluée aux dates de clôture subséquentes, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé dans les capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture subséquentes conformément à IAS 39 ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, le profit ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat net.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle) et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net si un tel traitement est approprié en cas de sortie de la participation.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir plus haut), ou les actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

## Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

### 3.5 Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition de l'entreprise (voir la note 3.4 ci-dessus), diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles a été affecté le goodwill sont soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans [l'état consolidé du résultat global/le compte de résultat consolidé]. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

À la sortie d'une unité génératrice de trésorerie pertinente, le goodwill qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la sortie.

La méthode utilisée par le Groupe pour la comptabilisation d'un goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise associée est décrite ci-après à la note 3.6.

### 3.6 Participations dans des entreprises associées

Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente; dans ce cas, celle-ci est comptabilisée selon IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci (y compris toute participation à long terme qui, en substance, constitue une partie de la participation nette de l'investisseur dans l'entreprise associée), le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs et des passifs éventuels de l'entreprise associée constatée à la date d'acquisition est comptabilisé à titre de goodwill, qui est inclus dans la valeur comptable de la participation. Tout excédent de la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs et des passifs éventuels sur le coût d'acquisition, après réévaluation, est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les exigences d'IAS 39 sont appliquées pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser toute perte de valeur liée à la participation du Groupe dans une entreprise associée. Lorsque cela est nécessaire, la totalité de la valeur comptable de la participation (y compris le goodwill) est soumise à un test de dépréciation conformément à IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, comme un actif unique en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) avec sa valeur comptable. Toute perte de valeur comptabilisée fait partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Les profits et pertes résultant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe seulement à hauteur des participations dans l'entreprise associée qui ne sont pas liées au Groupe.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**3.7 Participations dans des coentreprises**

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel le Groupe convient avec d'autres parties d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, c'est-à-dire que les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant aux activités de la coentreprise requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'une entité du Groupe exerce directement ses activités aux termes d'une coentreprise, la quote-part du Groupe dans les actifs contrôlés conjointement et dans tout passif engagé conjointement avec les autres coentrepreneurs est comptabilisée dans les états financiers de l'entité en question et classée selon la nature des actifs. Les passifs et les charges directement liés aux participations dans les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tout produit de la vente ou de l'utilisation de la quote-part revenant au Groupe de la production générée par les actifs contrôlés conjointement, ainsi que sa quote-part des charges engagées par la coentreprise, sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques attribuables à la transaction iront au Groupe ou en proviendront, et si leur montant peut être évalué de façon fiable.

Les coentreprises qui impliquent la création d'une entité distincte dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation constituent des entités contrôlées conjointement.

IAS 31.57

Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la consolidation proportionnelle, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente, dans ce cas, celle-ci est comptabilisée selon IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Le Groupe regroupe sa quote-part des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement avec les éléments similaires, ligne par ligne, dans les états financiers consolidés.

Tout goodwill découlant de l'acquisition de la participation du Groupe dans une entité contrôlée conjointement est comptabilisé selon la méthode comptable utilisée par le Groupe pour la comptabilisation d'un goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises (voir les notes 3.4 et 3.5 ci-dessus).

Les profits et pertes résultant de transactions entre une entité du Groupe et une entité contrôlée conjointement sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe seulement à hauteur des participations dans l'entité contrôlée conjointement qui ne sont pas liées au Groupe.

**3.8 Actifs non courants détenus en vue de la vente**

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification.

Un Groupe engagé à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale doit classer tous les actifs et passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, que l'entité conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

IAS 18.35(a)

**3.9 Comptabilisation des produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des activités ordinaires sont réduits du montant estimatif des retours de marchandises par les clients, des rabais et autres réductions similaires.

## Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

### 3.9.1 Vente de biens

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- le Groupe ne continue ni à être impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe;
- les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Plus précisément, les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés et que les titres de propriété sont transférés.

Les ventes de biens qui donnent lieu à des crédits attribués aux clients en vertu du programme Maxi-Points du Groupe sont comptabilisées à titre de transactions génératrices de produits à éléments multiples et la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir est répartie entre les biens vendus et les crédits attribués. La contrepartie affectée aux crédits est évaluée par référence à leur juste valeur, soit le montant auquel les crédits pourraient être vendus séparément. Une telle contrepartie n'est pas comptabilisée dans les produits des activités ordinaires au moment de la vente initiale, mais elle est différée et comptabilisée dans les produits des activités ordinaires lorsque les crédits sont remboursés et que les obligations du Groupe ont été remplies.

### 3.9.2 Prestation de services

Les produits des activités ordinaires provenant d'un contrat de prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement du contrat est déterminé comme suit :

- les honoraires d'installation sont comptabilisés par référence au degré d'avancement de l'installation, lequel est déterminé en proportion du temps total prévu pour l'installation qui s'est écoulé à la fin de la période de présentation de l'information financière;
- les honoraires pour services à rendre compris dans le prix des produits vendus sont comptabilisés en proportion du coût total des services fournis à l'égard du produit vendu;
- les produits des activités ordinaires provenant des contrats temps et matériaux sont comptabilisés en fonction des taux contractuels au fur et à mesure que le travail est effectué et que les charges directes sont engagées.

La méthode utilisée par le Groupe pour la constatation des produits des activités ordinaires provenant des contrats de construction est décrite à la note 3.10 ci-après.

### 3.9.3 Redevances

Les produits des activités ordinaires provenant des redevances sont comptabilisés au fur et à mesure que celles-ci sont acquises, selon la substance de l'accord concerné (pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent au Groupe et que le montant des produits des activités ordinaires puisse être évalué de façon fiable). Les redevances déterminées en fonction du temps sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur la durée de l'accord. Les redevances qui sont fonction du taux de production, du volume de ventes ou d'autres mesures sont comptabilisées en vertu de l'accord sous-jacent.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**3.9.4 Dividendes et intérêts**

Les dividendes tirés de placements sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi (pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent au Groupe et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable).

Les intérêts tirés d'un actif financier sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Groupe et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt effectif applicable, soit le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif à la comptabilisation initiale.

**3.9.5 Produits locatifs**

La méthode utilisée par le Groupe pour la constatation des produits des activités ordinaires provenant des contrats de location simple est décrite à la note 3.11.1 ci-après.

IAS 11.39(b),(c)

**3.10 *Contrats de construction***

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière, mesuré selon la proportion des coûts du contrat engagés pour le travail accompli à ce jour par rapport au coût total estimatif du contrat, sauf si cette proportion n'est pas représentative du degré d'avancement. Les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance sont incluses dans la mesure où le montant peut être évalué de façon fiable et où sa perception est jugée probable.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable, les produits ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat qui ont été engagés et qui seront probablement recouvrables. Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits tirés du contrat, la perte attendue doit être immédiatement comptabilisée en charges.

Lorsque la somme des coûts du contrat engagés jusqu'à maintenant et des profits comptabilisés diminuée des pertes comptabilisées est supérieure aux facturations intermédiaires, le surplus est présenté comme le montant dû par les clients pour les travaux du contrat. Pour les contrats où les facturations intermédiaires sont supérieures à la somme des coûts du contrat engagés jusqu'à maintenant et des profits comptabilisés diminuée des pertes comptabilisées, le surplus est présenté comme le montant dû aux clients pour les travaux du contrat. Les montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière, à titre de passif, comme avances reçues. Les montants facturés pour les travaux effectués, mais qui n'ont pas encore été payés par le client, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière, dans les créances clients et autres débiteurs.

**3.11 *Location***

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

### Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

#### 3.11.1 Le Groupe en tant que bailleur

Les montants à recevoir des preneurs en vertu des contrats de location-financement sont comptabilisés à titre de créances, au montant correspondant à l'investissement net du Groupe dans le contrat de location. Les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont répartis entre les périodes de façon à refléter un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net du Groupe dans le contrat de location.

Les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

#### 3.11.2 Le Groupe en tant que preneur

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs du Groupe, à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant à payer au bailleur est inscrit à l'état consolidé de la situation financière comme dette découlant d'un contrat de location-financement.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement de la dette découlant du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées directement en résultat net à moins qu'elles ne soient directement attribuables à un actif qualifié; dans ce cas, elles sont capitalisées selon la méthode générale utilisée par le Groupe pour la comptabilisation des coûts d'emprunt (voir la note 3.13 ci-après). Les loyers éventuels sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps. Les loyers éventuels découlant des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de passif. Le profit cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution de la charge locative sur une base linéaire à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps.

### **3.12 Monnaies étrangères**

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

### Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf dans les cas suivants :

- les écarts de change sur des emprunts en monnaie étrangère liés à des actifs en cours de construction à des fins de production future, lesquels sont compris dans le coût de ces actifs lorsqu'ils sont assimilés à un ajustement des coûts d'intérêt sur les emprunts en monnaie étrangère;
- les écarts de change liés à des transactions conclues en vue de couvrir certains risques de change (se reporter à la note 3.28 plus loin concernant les méthodes de comptabilité de couverture);
- les écarts de change sur les éléments monétaires qui constituent une créance à recevoir ou une dette payable à un établissement à l'étranger, dont le règlement n'est ni planifié ni probable et qui constituent une part de l'investissement net dans cet établissement à l'étranger; ils sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres au résultat net lors de la sortie de l'investissement net.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et passifs liés aux établissements du Groupe à l'étranger sont convertis en unités monétaires en appliquant les cours de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période. Toutefois, si les cours de change connaissent des fluctuations importantes au cours de cette période, les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change, s'il en est, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres au titre de l'écart de change (attribué aux participations ne donnant pas le contrôle le cas échéant).

Au moment de la sortie d'un établissement à l'étranger (sortie de la totalité de la participation du Groupe dans un établissement à l'étranger, sortie donnant lieu à une perte de contrôle d'une filiale qui comprend un établissement à l'étranger, sortie donnant lieu à une perte du contrôle conjoint sur une entité contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, ou sortie donnant lieu à une perte d'influence notable sur une entreprise associée qui comprend un établissement à l'étranger), tous les écarts de change cumulés en capitaux propres en rapport avec cette opération attribuables aux propriétaires de la Société sont reclassés dans le résultat net.

Dans le cas d'une sortie partielle qui n'entraîne pas de perte de contrôle par le Groupe d'une filiale qui comprend un établissement à l'étranger, la quote-part des écarts de change cumulés est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle et n'est pas comptabilisée en résultat net. Pour toutes les autres sorties partielles (c.-à-d. réductions de la participation du Groupe dans des entreprises associées ou des entités contrôlées conjointement qui n'entraînent pas une perte d'influence notable ou du contrôle conjoint), la quote-part des écarts de change cumulés est reclassée dans le résultat net.

Les ajustements du goodwill et de la juste valeur des actifs identifiables et des passifs découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs ou des passifs de l'établissement à l'étranger et convertis au taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les écarts de change sont comptabilisés dans la réserve au titre de l'écart de change.

#### **3.13 Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

## Source

## Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

IAS 20.39(a)

**3.14 Subventions publiques**

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles le Groupe comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. Plus précisément, les subventions publiques dont la condition principale est que le Groupe doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont comptabilisées en produits différés à l'état consolidé de la situation financière et portées en résultat net sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat au Groupe sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

L'avantage tiré d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique, correspondant à la différence entre les montants perçus et la juste valeur de l'emprunt en fonction du taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

IAS 19.120A(a)

**3.15 Coûts des prestations de retraite**

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à chaque date de clôture. Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la plus grande des valeurs entre la valeur actualisée de l'obligation du Groupe au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice précédent, sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des employés participant au régime. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis; autrement, il est amorti selon une méthode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis.

Le passif au titre des prestations de retraite comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies compte tenu des écarts actuariels non comptabilisés et du coût des services passés non comptabilisé, et déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité aux pertes actuarielles non comptabilisées et au coût des services passés non comptabilisé, plus la valeur actualisée des remboursements disponibles et des réductions de contributions futures versées au régime.

**3.16 Accords de paiement fondé sur des actions****3.16.1 Accords de paiement fondé sur des actions de la Société**

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres qui sont versés aux employés et aux tiers fournissant des services similaires sont évalués à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution. La détermination de la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres est décrite en détail à la note 42.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges selon une méthode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du Groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis, une augmentation correspondante des capitaux propres devant aussi être comptabilisée (réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres). À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de façon à ce que les charges cumulatives tiennent compte des estimations révisées, et un ajustement correspondant est apporté à la réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres.

La méthode comptable décrite précédemment s'applique à tous les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres qui ont été attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits ont été acquis après le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés relativement à d'autres paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres.

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres qui sont versés à d'autres parties que des membres du personnel sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable; dans ce cas, ils sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, à la date à laquelle l'entité obtient les biens ou que l'autre partie fournit le service.

En ce qui concerne les paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie, un passif est comptabilisé pour les biens ou les services acquis, évalués initialement à la juste valeur du passif. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement du passif et à la date du règlement, la juste valeur du passif est réévaluée, toute variation de la juste valeur devant être comptabilisée en résultat net pour l'exercice.

**3.16.2 Accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises**

Lors du remplacement des droits à un paiement fondé sur des actions détenues par les membres du personnel de l'entreprise acquise (droits attribués par l'entreprise acquise) par des droits à un paiement fondé sur des actions du Groupe (droits de remplacement), les droits attribués par l'entreprise acquise et les droits de remplacement sont évalués conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (« valeur basée sur le marché ») à la date d'acquisition. La quote-part des droits de remplacement incluse dans l'évaluation de la contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises équivaut à la valeur basée sur le marché des droits attribués par l'entreprise acquise, multipliée par le ratio de la partie de la période d'acquisition écoulée sur la plus longue de la période d'acquisition totale et de la période d'acquisition originale des droits attribués par l'entreprise acquise. L'excédent de la valeur basée sur le marché des droits de remplacement par rapport à la valeur basée sur le marché des droits attribués par l'entreprise acquise inclus dans l'évaluation de la contrepartie transférée est comptabilisé en tant que coût de rémunération au titre des services postérieurs au regroupement.

Cependant, dans les situations où les droits attribués par l'entreprise acquise expirent à la suite du regroupement d'entreprises et que le Groupe remplace ces droits alors qu'il n'est pas obligé de le faire, les droits de remplacement sont évalués à leur valeur basée sur le marché conformément à IFRS 2. La totalité de la valeur basée sur le marché des droits de remplacement est comptabilisée en tant que coût de rémunération au titre des services postérieurs au regroupement.

### Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

À la date d'acquisition, si les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres en cours détenues par les membres du personnel de l'entreprise acquise n'ont pas été échangées par le Groupe contre des transactions dont le paiement est fondé sur ses actions, les transactions dont le paiement est fondé sur des actions de l'entreprise acquise sont évaluées à leur valeur basée sur le marché à la date d'acquisition. Si les droits sur les transactions dont le paiement est fondé sur des actions sont acquis à la date d'acquisition, ces transactions sont incluses dans la participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise. Toutefois, si les droits sur les transactions dont le paiement est fondé sur des actions ne sont pas acquis à la date d'acquisition, la valeur basée sur le marché des transactions dont le paiement est fondé sur des actions pour lesquelles les droits ne sont pas acquis est affectée à la participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise en fonction du ratio de la partie de la période d'acquisition des droits écoulée sur la plus longue de la période d'acquisition totale et de la période d'acquisition originale des droits sur les transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Le reste est comptabilisé en tant que coût de rémunération au titre des services postérieurs au regroupement.

#### 3.17 Imposition

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

##### 3.17.1 Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans [l'état consolidé du résultat global/le compte de résultat consolidé] en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

##### 3.17.2 Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**3.17.3 Impôt exigible et impôt différé de l'exercice**

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Si l'impôt exigible ou l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

IAS 16.73(a),(b)

**3.18 *Immobilisations corporelles***

Les terrains et bâtiments qui sont détenus soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins administratives, sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière à leur montant réévalué, à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations sont effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Toute augmentation découlant de la réévaluation des terrains et bâtiments est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans les capitaux propres. Toutefois, dans la mesure où elle compense une diminution de réévaluation du même actif précédemment comptabilisée en résultat net, l'augmentation est créditée au résultat net à hauteur de la diminution précédemment passée en charges. Une diminution de la valeur comptable à la suite de la réévaluation des terrains et bâtiments est passée en charges dans le résultat net, dans la mesure où elle excède le solde, s'il en est, de l'écart de réévaluation d'immobilisations découlant d'une réévaluation antérieure de cet actif.

Les biens en cours de construction à des fins de production, de fourniture ou d'administration sont comptabilisés au coût, moins toute perte de valeur comptabilisée. Le coût comprend les honoraires et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt capitalisés conformément à la méthode comptable du Groupe. Ces biens sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types de biens immobiliers, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue.

L'amortissement des bâtiments réévalués est comptabilisé en résultat net. À la vente ou à la mise hors service ultérieure du bien réévalué, l'écart de réévaluation attribuable au bien réévalué restant dans la réserve au titre de la réévaluation de biens est transféré directement aux résultats non distribués.

Les terrains en propriété franche ne sont pas amortis.

Les agencements et le matériel sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains en propriété franche et les biens en cours de construction), diminué de leur valeur résiduelle est amorti sur leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode utilisée pour les actifs détenus, ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

## Source

## Société PCGR Internationaux Limitée

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

IAS 40.75(a)

**3.19 Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital (y compris les immeubles en construction en vue de telles fins). Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût, en tenant compte des coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'immeubles de placement sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Un immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsque son utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation de l'immeuble (calculé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable) est inclus dans le résultat net de la période durant laquelle la propriété est décomptabilisée.

**3.20 Immobilisations incorporelles****3.20.1 Immobilisations incorporelles acquises séparément**

IAS 38.118(b)

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé selon une méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation. Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

**3.20.2 Immobilisations incorporelles générées en interne – dépenses de recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>
IAS 38.118(b)	<p>Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.</p> <p>3.20.3 <u>Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises</u></p> <p>Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition (qui correspond à leur coût).</p>
IAS 38.118(b)	<p>Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.</p> <p>3.20.4 <u>Décomptabilisation des immobilisations incorporelles</u></p> <p>Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.</p> <p><b>3.21 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, excluant le goodwill</b></p> <p>À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.</p> <p>Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.</p> <p>La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.</p> <p>Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué; dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative (voir la note 3.18 ci-dessus).</p> <p>Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué; dans ce cas, la reprise de perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive (voir la note 3.18 ci-dessus).</p>

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

IAS 2.36(a)

**3.22 Stocks**

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

**3.23 Provisions**

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (l'incidence de la valeur temps de l'argent étant importante).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

**3.23.1 Contrats déficitaires**

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

**3.23.2 Restructurations**

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a mis au point un plan formalisé et détaillé de restructuration et a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'il mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient compte seulement des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

**3.23.3 Garanties**

Les provisions pour les coûts prévus des obligations de garantie en vertu des lois locales sur la vente de biens sont comptabilisées à la date de vente des produits connexes, selon la meilleure estimation de la direction quant aux dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation du Groupe.

**3.23.4 Passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises**

Les passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisés à la juste valeur, à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués à la valeur la plus élevée entre le montant qui serait comptabilisé selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et le montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé selon IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
IFRS 7.21	<p data-bbox="358 220 943 275"><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p> <p data-bbox="358 304 672 331"><b>3.24 Instruments financiers</b></p> <div data-bbox="358 359 1484 695" style="background-color: #e0ffe0; padding: 10px;"> <p data-bbox="358 373 1455 541"><i>Remarque : IFRS 9 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'application anticipée étant autorisée. En général, IFRS 9 exige l'application rétrospective. Toutefois, les entités qui appliquent IFRS 9 avant sa date d'entrée en vigueur pour les périodes de présentation de l'information financière commençant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 peuvent choisir de ne pas retraiter les informations des périodes présentées à titre comparatif.</i></p> <p data-bbox="496 556 1466 695"><i>Dans ces états financiers modèles, on suppose que le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'exemption limitée (c.-à-d. que le Groupe retraite les informations des périodes présentées à titre comparatif). Les entités qui choisissent d'appliquer l'exemption limitée doivent présenter les méthodes comptables des deux périodes : application d'IFRS 9 (période considérée) et application d'IAS 39 (périodes précédentes).</i></p> </div> <p data-bbox="358 720 1463 774">Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité du Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.</p> <p data-bbox="358 802 1469 993">Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.</p>
IFRS 7.21	<p data-bbox="358 1024 602 1052"><b>3.25 Actifs financiers</b></p> <p data-bbox="358 1079 1474 1161">Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.</p> <p data-bbox="358 1188 1474 1243">Tous les actifs financiers comptabilisés sont ultérieurement évalués en totalité à leur coût amorti ou à leur juste valeur, selon le classement des actifs financiers.</p> <p data-bbox="358 1270 776 1297"><b>3.25.1 Classement des actifs financiers</b></p> <p data-bbox="358 1325 1469 1407">Les instruments d'emprunt qui répondent aux conditions suivantes sont ultérieurement évalués au coût amorti diminué des pertes de valeur (à l'exception des instruments d'emprunt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale) :</p> <ul data-bbox="358 1434 1474 1602" style="list-style-type: none"> <li>• la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels;</li> <li>• les modalités contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.</li> </ul> <p data-bbox="358 1629 1183 1656">Tous les autres actifs financiers sont ultérieurement mesurés à la juste valeur.</p>

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**3.25.2 Méthode de l'amortissement du coût et du taux d'intérêt effectif**

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des revenus d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

IFRS 7.B5(e)

Les produits tirés des instruments d'emprunt mesurés ultérieurement au coût amorti sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net et inclus dans ce poste.

**3.25.3 Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**

Au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable (instrument par instrument) de désigner les placements dans des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'est pas permise si les placements dans des instruments de capitaux propres sont détenus à des fins de transaction.

Un actif financier est détenu à des fins de transaction si :

- il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme;
- au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme;
- il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace ni une garantie financière.

Les placements dans des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont initialement évalués à la juste valeur plus les coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués à la juste valeur, les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve au titre de la réévaluation de placements. Le montant cumulatif du profit ou de la perte n'est pas reclassé en résultat net à la sortie des placements.

Le Groupe a désigné tous les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lors de l'application initiale d'IFRS 9 (voir la note 22).

Les dividendes rapportés par ces placements dans des instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit du Groupe à percevoir les dividendes est établi conformément à IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, à moins que les dividendes représentent la récupération d'une partie du coût du placement. Les dividendes perçus sont comptabilisés en résultat net et inclus dans le poste des produits tirés des placements (voir la note 7).

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**3.25.4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que le Groupe désigne un placement qui n'est pas détenu à des fins de transaction comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au moment de la comptabilisation initiale (voir ci-dessus).

Les instruments d'emprunt qui ne répondent pas aux critères du coût amorti (voir ci-dessus) sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. De plus, les instruments d'emprunt qui répondent aux critères du coût amorti, mais qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués comme tel. Un instrument d'emprunt peut être désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui découle de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a désigné aucun instrument d'emprunt comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments d'emprunt sont reclassés du coût amorti à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque le modèle économique est modifié de façon que les critères du coût amorti ne sont plus satisfaits. Le reclassement des instruments d'emprunt qui sont désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale n'est pas permis.

IFRS 7.B5(e)

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les profits ou les pertes découlant de la réévaluation étant comptabilisés en résultat net. Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat net est inclus dans le poste des autres profits et pertes (voir note 8) [de l'état consolidé du résultat global/du compte de résultat consolidé]. La méthode de détermination de la juste valeur est décrite à la note 40.

Les produits d'intérêts des instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les profits nets ou les pertes nettes décrits ci-dessus.

Les dividendes des placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit du Groupe à percevoir les dividendes est établi conformément à IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et sont inclus dans les profits nets ou les pertes nettes décrits ci-dessus.

**3.25.5 Gains et pertes de change**

La juste valeur des actifs financiers libellés en monnaie étrangère est déterminée dans cette monnaie étrangère et convertie au cours du change au comptant à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La composante du change fait partie du profit ou de la perte de sa juste valeur. Par conséquent :

- pour les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, la composante du change est comptabilisée en résultat net;
- pour les actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, toute composante du change est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Pour les instruments d'emprunt libellés en monnaie étrangère évalués au coût amorti à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les profits et pertes de change sont déterminés en fonction du coût amorti des actifs financiers et sont comptabilisés dans le poste des autres profits et pertes [de l'état consolidé du résultat global/du compte de résultat consolidé].

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

3.25.6 Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers qui sont mesurés au coût amorti font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs.

Une indication objective de dépréciation inclut les situations suivantes :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement sont aussi soumis à un test de dépréciation collectif. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être des recouvrements de paiements effectués par le Groupe dans le passé, une augmentation du nombre de retards de paiements au titre du portefeuille qui ont dépassé la période de crédit moyenne de 60 jours, ainsi que des changements observables dans une situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés qui tient compte des garanties et des sûretés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite directement du montant de la perte de valeur pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance est considérée irrécouvrable, elle est sortie du compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise du résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

3.25.7 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer. Si le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements n'est pas reclassé dans le résultat net, mais plutôt dans les résultats non distribués.

IFRS 7 B5(f),  
37(b)

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

IFRS 7.21

**3.26 Passifs financiers et instruments de capitaux propres**

3.26.1 Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité du Groupe sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

3.26.2 Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés au montant de la contrepartie reçue, déduction faite des frais d'émission directs.

Le rachat des instruments de capitaux propres émis par la Société est comptabilisé directement en capitaux propres et déduit de ceux-ci. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé en résultat net lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de la Société.

3.26.3 Instruments composés

Les composantes des instruments composés (billets convertibles) émis par la Société sont classées séparément comme passifs financiers et capitaux propres selon la substance de l'entente contractuelle et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. Les options de conversion qui seront réglées par l'échange d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé d'instruments de capitaux propres émis par la Société représentent des instruments de capitaux propres.

À la date d'émission, la juste valeur de la composante passif est évaluée en appliquant le taux d'intérêt du marché alors en vigueur pour des instruments non convertibles similaires. Ce montant est comptabilisé comme passif au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à son extinction au moment de la conversion ou à la date d'échéance de l'instrument.

Les options de conversion classées en capitaux propres sont déterminées en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur totale de l'instrument composé. Ce montant est comptabilisé dans les capitaux propres, déduction faite de l'incidence fiscale, et n'est pas réévalué par la suite. De plus, les options de conversion classées en capitaux propres demeurent dans les capitaux propres jusqu'à ce que l'option soit exercée, auquel cas le solde comptabilisé en capitaux propres sera transféré dans [les primes d'émission/les autres capitaux propres [décrire]]. Si l'option de conversion n'est pas exercée à la date d'échéance du billet convertible, le solde comptabilisé en capitaux propres sera transféré dans [les résultats non distribués/les autres capitaux propres [décrire]]. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé en résultat net à la conversion ou à l'échéance d'une option de conversion.

Les coûts de transaction liés à l'émission de billets convertibles sont affectés aux composantes passif et capitaux propres de l'instrument au prorata de la répartition du produit de l'émission. Les coûts de transaction liés à la composante capitaux propres sont comptabilisés directement en capitaux propres. Les coûts de transaction liés à la composante passif sont inclus dans la valeur comptable de la composante passif et sont amortis sur la durée des billets convertibles au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.26.4 Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Toutefois, les passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche de l'implication continue s'applique, les contrats de garantie financière émis par le Groupe et ses engagements de fournir un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sont évalués conformément aux méthodes comptables décrites ci-après.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

*3.26.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Un passif financier est classé comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction si :

- il est acquis principalement en vue d'être racheté à court terme;
- au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme;
- il est un dérivé, sauf les dérivés qui sont des contrats de garantie financière ou qui sont des instruments de couverture désignés et efficaces.

Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale si :

- cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement surviendrait;
- le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée du Groupe et les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base;
- il fait partie d'un contrat comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés et l'ensemble du contrat composé est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9.

IFRS 7.B5(e)

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits ou les pertes résultant de la réévaluation des passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en résultat net. Ces profits ou ces pertes comptabilisés en résultat net comprennent les intérêts payés sur les passifs financiers et sont inclus dans le poste des autres profits et pertes [de l'état consolidé du résultat global/du compte de résultat consolidé].

Toutefois, dans le cas des passifs financiers non détenus à des fins de transaction et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, le montant de la variation de la juste valeur du passif financier qui est imputable aux changements du risque de crédit de ce passif est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sauf si la comptabilisation des effets des changements du risque de crédit du passif dans les autres éléments du résultat global crée ou accroît une non-concordance comptable dans le résultat net. Le reste de la variation de la juste valeur du passif est comptabilisé en résultat net. Les variations de la juste valeur imputables au risque de crédit du passif financier qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne sont pas ultérieurement reclassées en résultat net.

Les profits ou les pertes sur les contrats de garantie financière et les engagements de prêt émis par le Groupe qui sont désignés par le Groupe comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat net.

La méthode de détermination de la juste valeur est décrite à la note 40.

*3.26.4.2 Passifs financiers évalués ultérieurement au coût amorti*

Les passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués au coût amorti à la fin des périodes comptables ultérieures. La valeur comptable des passifs financiers évalués ultérieurement au coût amorti est déterminée en fonction de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts qui ne sont pas comptabilisées dans les coûts d'un actif sont incluses dans le poste des charges financières.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation de la charge d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'actif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

*3.26.4.3 Contrats de garantie financière*

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer des paiements à l'échéance en vertu des dispositions d'un instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière émis par le Groupe sont initialement évalués à leur juste valeur et, s'ils ne sont pas désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont ultérieurement évalués à la valeur la plus élevée des deux suivantes :

- le montant de l'obligation en vertu du contrat, déterminé conformément à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*;
- le montant initialement comptabilisé diminué, si cela est approprié, de l'amortissement cumulé comptabilisé conformément aux méthodes de constatation des produits.

*3.26.4.4 Engagements de fournir un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché*

Les engagements de fournir un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sont initialement évalués à leur juste valeur et, s'ils ne sont pas désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont ultérieurement évalués à la valeur la plus élevée des deux suivantes :

- le montant de l'obligation en vertu du contrat, déterminé conformément à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*;
- le montant initialement comptabilisé diminué, si cela est approprié, de l'amortissement cumulé comptabilisé conformément aux méthodes de constatation des produits.

*3.26.4.5 Gains et pertes de change*

Pour les passifs financiers libellés en monnaie étrangère évalués au coût amorti à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les gains et les pertes de change sont déterminés en fonction du coût amorti des instruments et sont comptabilisés dans les autres profits et pertes (voir la note 8) [de l'état consolidé du résultat global/du compte de résultat consolidé].

La juste valeur des passifs financiers libellés en monnaie étrangère est déterminée dans cette monnaie étrangère et convertie au cours du change au comptant à la fin de la période de présentation de l'information financière. Pour les passifs financiers évalués comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, la composante du change fait partie du profit ou de la perte de sa juste valeur et est comptabilisée en résultat net.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

*3.26.4.6 Décomptabilisation des passifs financiers*

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible, y compris tout actif non monétaire transféré ou tout passif repris, est comptabilisée en résultat net.

IFRS 7.21

**3.27 Instruments financiers dérivés**

Le Groupe est partie à divers instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change, notamment des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt. Plus de détails sur les instruments financiers dérivés sont présentés à la note 40.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace; dans ce cas, le moment de comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

**3.27.1 Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés dans d'autres contrats hôtes non dérivés qui ne sont pas des actifs financiers en vertu d'IFRS 9 (p. ex. des passifs financiers) sont traités comme des dérivés séparés si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques des contrats hôtes et si les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

IFRS 7.21

**3.28 Comptabilité de couverture**

Le Groupe désigne certains instruments de couverture, notamment des dérivés, des dérivés incorporés et des instruments non dérivés au titre du risque de change, comme couvertures de juste valeur, couvertures de flux de trésorerie ou couvertures de l'investissement net dans des activités à l'étranger. Les couvertures pour le risque de change lié aux engagements fermes sont comptabilisées comme couvertures de flux de trésorerie.

Au moment de la création de la relation de couverture, l'entité prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, le Groupe indique si l'instrument de couverture est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert.

La note 40 présente en détail les justes valeurs des instruments dérivés utilisés aux fins de couverture.

**3.28.1 Couvertures de juste valeur**

Les variations de la juste valeur de dérivés désignés et admissibles comme couvertures de juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat net, de même que toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées au poste de l'élément couvert dans [l'état consolidé du résultat global/le compte de résultat consolidé].

La comptabilité de couverture cesse lorsque le Groupe annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture. Tout ajustement de la juste valeur comptable de l'instrument couvert découlant du risque couvert est amorti au résultat net à compter de la date de l'ajustement.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite****3.28.2 Couvertures de flux de trésorerie**

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et qui remplissent les conditions nécessaires pour pouvoir être ainsi désignés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net, au poste des autres profits et pertes.

Les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat net dans les périodes où l'élément couvert est comptabilisé en résultat net, au même poste [de l'état consolidé du résultat global/du compte de résultat consolidé] que celui de l'élément couvert comptabilisé. Toutefois, si une transaction prévue couverte entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et pertes qui ont précédemment été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en capitaux propres sont sortis des capitaux propres pour être pris en compte dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif non financier.

La comptabilité de couverture cesse lorsque le Groupe annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture. Tout profit ou toute perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres à ce moment-là demeure dans les capitaux propres et est constaté lorsque la transaction prévue est finalement comptabilisée en résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit ou la perte cumulé dans les capitaux propres est immédiatement comptabilisé en résultat net.

**3.28.3 Couvertures de l'investissement net dans des activités à l'étranger**

Les couvertures de l'investissement net dans des activités à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Tout profit ou toute perte sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans la réserve au titre de l'écart de change. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net, dans le poste des autres profits et pertes.

Les profits ou les pertes sur un instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture cumulés dans la réserve au titre de l'écart de change sont reclassés en résultat net au moment de la sortie d'un établissement à l'étranger.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations**

*Remarque : Les sections suivantes constituent des exemples d'informations qu'une entité pourrait être tenue de fournir dans ce domaine. Les questions traitées seront déterminées en fonction de la situation de chaque entité et de l'importance des jugements posés et des estimations faites à l'égard de la performance et de la situation financière de l'entité.*

*Au lieu de présenter ces informations dans une note séparée, il peut être plus approprié de les inclure dans les notes traitant des actifs ou des passifs concernés, ou dans les informations relatives à la méthode comptable concernée.*

L'application des méthodes comptables du Groupe, qui sont décrites à la note 3, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

**4.1 Jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables**

L'analyse qui suit présente les jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations (voir la note 4.2 ci-après), posés par la direction lors de l'application des méthodes comptables du Groupe et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

**4.1.1 Comptabilisation des produits**

La note 13.6 décrit les dépenses engagées au cours de l'exercice pour effectuer des travaux de réparation de certains biens livrés à l'un des principaux clients du Groupe. Ces biens ont été livrés au client au cours des mois de janvier à juillet 2010 et, peu après, le client a remarqué des défauts. À la suite de négociations, un calendrier pour les travaux de réparation a été convenu, ce qui entraînera des dépenses supplémentaires pour le Groupe jusqu'en 2012. À la lumière du problème identifié, la direction a dû considérer s'il était approprié de comptabiliser les produits provenant de ces transactions, d'un montant de 19 MUM pour l'exercice considéré, conformément à la méthode générale du Groupe de comptabilisation des produits au moment de la livraison des biens, ou s'il était plus approprié de reporter la comptabilisation jusqu'à l'achèvement des travaux de réparation.

Pour établir son jugement, la direction a considéré en détail les critères de comptabilisation des produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens, qui sont prescrits par IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et elle a en particulier examiné si le Groupe avait transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. À la suite d'une quantification détaillée du passif du Groupe à l'égard des travaux de réparation, et en raison de l'entente sur le droit limité du client à exiger des travaux supplémentaires ou le remplacement de ces biens, la direction a conclu que les risques et avantages importants ont été transférés et que la comptabilisation des produits dans l'exercice considéré est appropriée, de même que la comptabilisation d'une provision adéquate pour les coûts de réparation.

IAS 1.122

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

IAS 1.125, 129

**4.2 Sources principales d'incertitude relatives aux estimations**

Ci-après figurent les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

**4.2.1 Recouvrabilité d'une immobilisation incorporelle générée en interne**

Au cours de l'exercice, la direction a réexaminé la recouvrabilité de l'immobilisation incorporelle générée en interne du Groupe dans le cadre du développement des affaires électroniques, dont le montant inscrit à l'état consolidé de la situation financière s'élève à 0,5 MUM au 31 décembre 2010 (0,5 MUM au 31 décembre 2009).

Le projet progresse très bien et la réaction du client a permis à la direction de reconformer ses estimations antérieures quant aux produits des activités ordinaires devant découler du projet. Cependant, la concurrence accrue a obligé la direction à revoir ses hypothèses en ce qui a trait à sa part de marché future et aux marges bénéficiaires prévues sur ces produits. Une analyse de sensibilité approfondie a été effectuée et la direction a bon espoir que la valeur comptable de cet actif sera entièrement recouvrée, même s'il procure des rendements moins élevés que prévu. La direction surveillera attentivement la situation et apportera des ajustements dans les périodes ultérieures si l'activité future du marché indique que de tels ajustements sont appropriés.

**4.2.2 Dépréciation du goodwill**

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'unité génératrice de trésorerie et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée.

La valeur comptable du goodwill au 31 décembre 2010 s'établit à 20,3 MUM (24,1 MUM au 31 décembre 2009) après la comptabilisation d'une perte de valeur de 235 000 UM en 2010 (néant en 2009). Le calcul de la perte de valeur est présenté à la note 17.

**4.2.3 Durées d'utilité des immobilisations corporelles**

Comme il est décrit précédemment à la note 3.18, le Groupe revoit les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Au cours de l'exercice considéré, la direction a déterminé que certaines durées d'utilité du matériel devaient être raccourcies en raison des développements dans le domaine de la technologie.

L'incidence financière de cette réévaluation, en supposant que les actifs soient conservés jusqu'à la fin de leur durée d'utilité estimée, s'est traduite par les augmentations suivantes de la charge d'amortissement consolidée au cours de l'exercice considéré et pour les trois prochains exercices :

	en milliers d'UM
2010	879
2011	607
2012	144
2013	102

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

4.2.4 Évaluation d'instruments financiers

Comme il est décrit à la note 40.11.2, le Groupe utilise des techniques d'évaluation qui incluent des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables pour évaluer la juste valeur de certains types d'instruments financiers. La note 40 fournit des renseignements détaillés au sujet des principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur d'instruments financiers ainsi qu'une analyse de sensibilité approfondie de ces hypothèses.

La direction croit que les techniques d'évaluation choisies et les hypothèses utilisées sont appropriées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

**5. Produits des activités ordinaires**

IAS 18.35(b)

Le tableau suivant présente une analyse des produits des activités ordinaires poursuivies du Groupe (à l'exclusion des produits tirés des placements – voir la note 7).

	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
IAS 18.35(b)	119 232	128 852
IAS 18.35(b)	16 388	18 215
IAS 11.39(a)	5 298	4 773
	<u>140 918</u>	<u>151 840</u>

IFRS 7.23(d)

Une partie des produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens du Groupe libellés en monnaie étrangère constitue des flux de trésorerie couverts. Les montants des produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens présentés ci-dessus tiennent compte du reclassement de la partie efficace des dérivés en monnaie étrangère utilisés pour couvrir les produits en monnaie étrangère (– MUM en 2010 et – MUM en 2009).

Voir la note 6.5 pour une analyse des produits des activités ordinaires provenant des principaux biens et services.

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**6. Informations sectorielles**

*Remarque : En vertu d'IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle qui suit doit être présentée dans les états financiers consolidés d'un groupe avec une société mère (et dans les états financiers individuels d'une entité) :*

- *dont les instruments d'emprunt ou de capitaux propres sont négociés sur un marché public (une bourse des valeurs nationale ou étrangère ou encore un marché de gré à gré, y compris un marché local ou régional);*
- *qui dépose ses états financiers (consolidés) auprès d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou d'un autre organisme de régulation aux fins d'émission des instruments d'une catégorie quelconque sur un marché public, ou qui est sur le point de les déposer.*

**6.1 Produits et services dont proviennent les produits des activités ordinaires des secteurs à présenter**

IFRS 8.22

L'information communiquée au principal décideur opérationnel aux fins d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance du secteur est axée sur les types de biens ou de services fournis. Ainsi, en vertu d'IFRS 8, les secteurs à présenter du Groupe sont les suivants :

- Matériel électronique – ventes directes
  - grossistes
  - ventes en ligne
- Produits de loisir – grossistes
  - points de vente au détail

Les secteurs liés aux produits de loisir offrent des chaussures et des articles de sport, et des articles de jeux de plein air.

Logiciels – Installation de logiciels de gestion spécialisés

Construction – Construction de propriétés résidentielles

Deux activités (fabrication et vente de jouets et de vélos) ont été abandonnées dans l'exercice considéré. Les informations sectorielles présentées dans les pages suivantes n'incluent aucun montant lié aux activités abandonnées, qui sont décrites à la note 11.

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**6.2 Produits des activités ordinaires et résultats sectoriels**

IFRS 8.23, 23(a)

Le tableau suivant présente une analyse des produits et résultats sectoriels des activités poursuivies du Groupe :

	Produits des activités ordinaires sectoriels		Résultat sectoriel	
	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Matériel électronique – ventes directes	37 509	39 641	6 619	9 331
– grossistes	20 194	22 534	6 618	5 954
– ventes en ligne	27 563	29 699	6 632	5 348
Produits de loisir – grossistes	13 514	18 332	3 252	4 110
– points de vente au détail	20 452	18 646	4 921	4 372
Logiciels	16 388	18 215	3 201	5 260
Construction	5 298	4 773	389	1 500

IFRS 8.28(a)

Total des activités poursuivies	<u>140 918</u>	<u>151 840</u>	31 632	35 875
Quote-part du résultat des entreprises associées			1 186	1 589
Profit comptabilisé à la sortie d'une participation dans une ancienne entreprise associée			581	-
Produits tirés des placements			3 454	2 253
Autres profits et pertes			801	1 133
Coûts de gestion centralisée et rémunération des administrateurs			(2 933)	(2 666)
Charges financières			<u>(4 418)</u>	<u>(6 023)</u>

IFRS 8.28(b)

Résultat avant impôt (activités poursuivies)			<u>30 303</u>	<u>32 161</u>
--	--	--	---------------	---------------

IFRS 8.23(b)

Les produits des activités ordinaires sectoriels présentés ci-dessus représentent des produits provenant de clients externes. Il n'y a eu aucune vente intersectorielle au cours de l'exercice considéré (néant en 2009).

IFRS 8.27

Les méthodes comptables des secteurs à présenter sont les mêmes que les méthodes comptables du Groupe décrites à la note 3. Le résultat sectoriel représente le résultat obtenu pour chacun des secteurs sans affecter à ces secteurs les coûts de gestion centralisée ni la rémunération des administrateurs, la quote-part du résultat des entreprises associées, le profit comptabilisé à la sortie d'une participation dans une ancienne entreprise associée, les produits tirés des placements, les autres profits et pertes, les charges financières et la charge d'impôt sur le résultat. Ce résultat correspond à la mesure communiquée au principal décideur opérationnel du Groupe aux fins d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance du secteur.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée			
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>			
	<b>6.3 Actifs et passifs sectoriels</b>			
		31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
IFRS 8.23, 28(c)	<b>Actifs sectoriels</b>			
	Matériel électronique – ventes directes	51 100	47 268	55 345
	– grossistes	48 596	36 061	51 082
	– ventes en ligne	42 648	32 817	44 697
	Produits de loisir – grossistes	29 851	33 942	31 926
	– points de vente au détail	16 300	29 959	22 458
	Logiciels	16 732	14 873	12 661
	Construction	11 724	23 408	14 011
	<b>Total des actifs sectoriels</b>	<b>216 951</b>	<b>218 328</b>	<b>232 180</b>
	Actifs des activités liées aux jouets et aux vélos (maintenant abandonnées)	22 336	19 272	19 429
	Non affectés	29 138	25 898	21 008
	<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>268 425</b>	<b>263 498</b>	<b>272 617</b>
IFRS 8.23, 28(d)	<b>Passifs sectoriels</b>			
	Matériel électronique – ventes directes	6 314	6 487	13 380
	– grossistes	4 935	3 422	10 123
	– ventes en ligne	3 783	3 784	8 862
	Produits de loisir – grossistes	3 152	3 262	5 125
	– points de vente au détail	2 278	2 581	5 125
	Logiciels	1 266	1 565	3 567
	Construction	1 433	1 832	5 655
	<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>23 161</b>	<b>22 933</b>	<b>51 837</b>
	Passifs des activités liées aux jouets et aux vélos (maintenant abandonnées)	3 684	4 982	8 338
	Non affectés	69 783	68 621	70 978
	<b>Total des passifs consolidés</b>	<b>96 628</b>	<b>96 536</b>	<b>131 153</b>
IFRS 8.27	Aux fins du contrôle de la performance sectorielle et de l'affectation des ressources entre les secteurs :			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les actifs sont affectés aux secteurs à présenter à l'exception des participations dans des entreprises associées, des autres actifs financiers et des actifs d'impôt exigible et différé. Le goodwill a été affecté aux secteurs à présenter comme il est décrit à la note 17.1. Les actifs utilisés conjointement par des secteurs à présenter sont affectés en fonction des produits gagnés par chacun des secteurs à présenter.</li> <li>• Tous les passifs sont affectés aux secteurs à présenter à l'exception des emprunts, des autres passifs financiers et des passifs d'impôt exigible et différé. Les passifs pour lesquels les secteurs à présenter sont conjointement responsables sont affectés proportionnellement aux actifs sectoriels.</li> </ul>			

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

## 6.4 Autre information sectorielle

IFRS 8.23(e),  
24(b)

	Amortissements		Acquisition d'actifs non courants	
	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Matériel électronique – ventes directes	2 097	2 039	4 201	2 144
– grossistes	2 076	2 466	1 770	1 023
– ventes en ligne	2 067	2 329	3 205	2 024
Produits de loisir – grossistes	2 014	2 108	5 880	1 547
– points de vente au détail	1 889	3 240	4 234	2 901
Logiciels	756	1 326	2 195	1 901
Construction	294	370	500	384
	<u>11 193</u>	<u>13 878</u>	<u>21 985</u>	<u>11 924</u>

IFRS 8.23(i)

Outre les amortissements présentés ci-dessus, des pertes de valeur de 1 204 MUM (néant en 2009) et de 235 000 UM (néant en 2009) ont été comptabilisées à l'égard des immobilisations corporelles et du goodwill, respectivement. Ces pertes de valeur sont imputables aux secteurs à présenter suivants :

	en milliers d'UM
<b>Pertes de valeur comptabilisées pour l'exercice à l'égard des immobilisations corporelles :</b>	
Matériel électronique – ventes directes	529
– grossistes	285
– ventes en ligne	390
	<u>1 204</u>
<b>Perte de valeur comptabilisée pour l'exercice à l'égard du goodwill</b>	
Construction	<u>235</u>

IFRS 8.23(f)

Les coûts de réparation de 4,17 MUM (néant en 2009) dont il est question à la note 13.6 ont trait au secteur à présenter « Matériel électronique – ventes directes ».

## 6.5 Produits des activités ordinaires provenant des principaux produits et services

IFRS 8.32

Le tableau suivant présente une analyse des produits des activités ordinaires poursuivies provenant des principaux produits et services du Groupe.

	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Matériel électronique	85 266	91 874
Chaussures et articles de sport	21 003	22 850
Articles de jeux de plein air	12 963	14 128
Installation de logiciels	16 388	18 215
Construction	5 298	4 773
	<u>140 918</u>	<u>151 840</u>

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**6.6 Informations géographiques**

Le Groupe exerce ses activités dans trois principales régions géographiques : pays A (pays où est situé le siège social), pays B et pays C.

IFRS 8.33(a),(b)

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires poursuivies provenant de clients externes du Groupe par région géographique et des informations sur son actif non courant\* par région géographique.

	Produits des activités ordinaires provenant de clients externes		Actif non courant*	
	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM	31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM
Pays A	84 202	73 971	98 453	119 152
Pays B	25 898	43 562	21 411	25 745
Pays C	25 485	25 687	16 085	19 341
Autres	5 333	8 620	5 826	8 809
	<u>140 918</u>	<u>151 840</u>	<u>141 775</u>	<u>173 047</u>

\* L'actif non courant exclut celui des activités liées aux jouets et aux vélos et l'actif non courant classé comme étant détenu en vue de la vente ainsi que les instruments financiers, les actifs d'impôt différé, les actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et les actifs découlant de contrats d'assurance.

**6.7 Informations relatives aux principaux clients**

IFRS 8.34

Les produits des activités ordinaires provenant des ventes directes de matériel électronique, qui totalisent 37,5 MUM (39,6 MUM en 2009) (voir la note 6.2 plus haut), comprennent des produits d'environ 25,6 MUM (19,8 MUM en 2009) provenant des ventes au client le plus important du Groupe. Aucun client ne représente à lui seul 10 % ou plus des produits des activités ordinaires du Groupe pour 2010 et 2009.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée	
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>	
	<b>7. Produits tirés des placements</b>	
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM
		Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
	<b>Activités poursuivies</b>	
	Revenus locatifs :	
IAS 17.47(e)	Revenus locatifs éventuels liés aux contrats de location-financement	-
	Revenus locatifs liés aux contrats de location simple :	
IAS 40.75(f)	Immeubles de placement	18
IAS 17.56(b)	Revenus locatifs éventuels	-
	Autres [description]	-
		<u>18</u>
		<u>14</u>
	Produits financiers :	
IAS 18.35(b)	Dépôts bancaires	1 650
IFRS 7.20(b)	Actifs financiers évalués au coût amorti (voir la note 22)	511
IFRS 7.20(d)	Actifs financiers dépréciés évalués au coût amorti	-
		<u>2 161</u>
IFRS 7.20(b)		<u>956</u>
IAS 18.35(b)	Redevances	79
		28
IAS 18.35(b)	Dividendes provenant de placements dans des capitaux propres désignés	
IFRS 7.20(a)(viii)	comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (voir la note 22)	156
		154
	Autres (ensemble d'éléments non importants)	1 040
		<u>1 101</u>
		<u>3 454</u>
		<u>2 253</u>
IFRS 7.11A(d)	Tous les dividendes provenant de placements dans des capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comptabilisés pour les deux exercices sont liés aux placements détenus à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Aucun placement dans des capitaux propres n'a été décomptabilisé dans l'exercice considéré ni dans l'exercice précédent.	
	Les profits et les pertes à la juste valeur et les produits d'intérêts sur des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les autres profits et pertes à la note 8.	

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	<b>8. Autres profits et pertes</b>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	
		Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM	
	<b>Activités poursuivies</b>		
IAS 1.98(c)	Profit (perte) généré à la sortie d'immobilisations corporelles	6	67
IAS 1.98(d)	Profit (perte) généré à la sortie de placements	-	-
IAS 21.52(a)	Gains nets (pertes nettes) de change	819	474
	Profit découlant du règlement effectif d'une réclamation contre Filiale Sept Limitée (note 44)	40	-
IFRS 7.20(a)(i)	Profit net (perte nette) découlant d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-
IFRS 7.20(a)(i)	Profit net (perte nette) découlant d'actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net i)	376	227
IFRS 7.20(a)(v)	Profit net (perte nette) découlant de passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ii)	(508)	
IFRS 7.20(a)(v)	Profit net (perte nette) découlant de passifs financiers détenus à des fins de transaction iii)	(51)	-
IAS 40.76(d)	Profit net (perte nette) découlant de variations de la juste valeur d'immeubles de placement	30	297
IFRS 7.24(b)	Tranche inefficace des couvertures de flux de trésorerie	89	68
IFRS 7.24(c)	Tranche inefficace des couvertures de l'investissement net	-	-
		<u>801</u>	<u>1 133</u>
	i) Le profit net sur ces actifs financiers comprend les profits et les pertes à la juste valeur sur des billets rachetables et des actifs financiers détenus à des fins de transaction de 176 000 UM (102 000 UM en 2009) et les intérêts de 200 000 UM tirés de ces actifs (125 000 UM en 2009) (voir la note 22).		
	ii) La perte nette sur ces passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net inclut un profit de 105 000 UM découlant de la diminution de la juste valeur des passifs autres que des variations de la juste valeur de passifs attribuables à leur risque de crédit, contrebalancé par les dividendes de 613 000 UM versés durant l'exercice.		
	iii) La perte nette a trait à un swap de taux d'intérêt qui sert de couverture économique de la juste valeur du risque de taux d'intérêt des actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables émises par le Groupe, mais auxquelles la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, car les actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (voir la note 34).		
	Aucun autre profit ni aucune autre perte n'a été comptabilisé à l'égard des actifs et passifs financiers, à l'exception de ceux présentés aux notes 7 et 9 et des pertes de valeur comptabilisées/reprises à l'égard des créances clients (voir les notes 13 et 25).		

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	<b>9. Charges financières</b>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	<b>Activités poursuivies</b>		
	Intérêts sur les découverts et emprunts bancaires (autres que ceux auprès de parties liées)	3 056	3 531
	Intérêts sur des emprunts auprès de parties liées	1 018	2 521
	Intérêts sur les obligations découlant des contrats de location-financement	75	54
	Intérêts sur les billets convertibles	110	-
	Intérêts sur les billets perpétuels	52	-
	Intérêts sur des emprunts publics sans intérêt	188	-
	Autres charges d'intérêt	25	-
		<hr/>	<hr/>
IFRS 7.20(b) IAS 23.26(a)	Total de la charge d'intérêts d'actifs financiers évalués au coût amorti	4 524	6 106
	Moins : montants compris dans le coût des actifs qualifiés	(11)	(27)
		<hr/>	<hr/>
		4 513	6 079
IFRS 7.24(a)	Perte (profit) découlant de dérivés faisant partie d'une relation de couverture de juste valeur désignée	5	-
IFRS 7.24(a)	(Profit) perte découlant d'ajustements au titre de l'élément couvert attribuable au risque couvert dans une relation de couverture de juste valeur désignée	(5)	-
		<hr/>	<hr/>
		-	-
IFRS 7.23(d)	Profits à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie d'emprunts à taux variable reclassés des capitaux propres au résultat net	(123)	(86)
	Effet du passage du temps sur les provisions	28	30
IFRS 5.17	Effet du passage du temps sur les coûts liés à la vente d'actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	-	-
	Autres charges financières	-	-
		<hr/>	<hr/>
		4 418	6 023
IAS 23.26(b)	Le taux de capitalisation moyen pondéré sur les fonds empruntés s'établit généralement à 8,0 % par année (7,8 % par année en 2009).		
	Les charges financières liées à des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, et classés comme tels, sont incluses dans les autres profits et pertes, à la note 8.		

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
		<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>	
		<b>10. Impôts sur le résultat des activités poursuivies</b>	
		<b>10.1 Impôt sur le résultat comptabilisé en résultat</b>	
			Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM
			Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
IAS 12.79		<b>Impôt exigible</b>	
		Charge d'impôt exigible pour l'exercice considéré	10 071
		Ajustements comptabilisés dans l'exercice considéré au titre de l'impôt exigible d'exercices antérieurs	-
		Autres [description]	-
			10 071
			11 347
		<b>Impôt différé</b>	
		Charge d'impôt différé comptabilisée dans l'exercice considéré	1 649
		Impôt différé reclassé des capitaux propres au résultat net (lié aux couvertures de flux de trésorerie et aux établissements à l'étranger)	(150)
		Ajustements de l'impôt différé attribuable aux modifications aux taux d'impôt et aux lois fiscales	-
		Réductions de valeur (reprise de réductions de valeur antérieures) d'actifs d'impôt différé	-
		Autres [description]	-
			1 499
			461
		Total de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans l'exercice considéré relativement aux activités poursuivies	11 570
			11 808

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																																													
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																																													
IAS 12.81(c)	<p>Le tableau suivant présente un rapprochement entre la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice et le bénéfice comptable :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">Exercice terminé le 31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u></th> <th style="text-align: right;">Exercice terminé le 31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat avant impôt des activités poursuivies</td> <td style="text-align: right;">30 303</td> <td style="text-align: right;">32 161</td> </tr> <tr> <td>Charge d'impôt sur le résultat calculée à 30 % (30 % en 2009)</td> <td style="text-align: right;">9 091</td> <td style="text-align: right;">9 648</td> </tr> <tr> <td>Incidence des produits exonérés d'impôt</td> <td style="text-align: right;">(24)</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Incidence des charges non déductibles du bénéfice imposable</td> <td style="text-align: right;">2 562</td> <td style="text-align: right;">2 221</td> </tr> <tr> <td>Incidence des avantages (recherche et développement et autres crédits)</td> <td style="text-align: right;">(75)</td> <td style="text-align: right;">(66)</td> </tr> <tr> <td>Pertes de valeur du goodwill non déductibles</td> <td style="text-align: right;">5</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Incidence des pertes fiscales et des compensations fiscales inutilisées et non comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Incidence des pertes fiscales et de la différence temporelle déductible qui n'avaient pas été utilisées ni comptabilisées auparavant et qui sont maintenant comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Incidence des taux d'impôt différents auxquels sont assujetties des filiales qui exercent leurs activités dans d'autres territoires</td> <td style="text-align: right;">11</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>IAS 12.81(d) Incidence des soldes d'impôt différé découlant de la modification du taux d'impôt, qui est passé de xx % à xx % (à compter du [insérer la date])</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Autres [description]</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>11 570</u></td> <td style="text-align: right;"><u>11 808</u></td> </tr> <tr> <td>Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré au titre de l'impôt exigible d'exercices antérieurs</td> <td style="text-align: right;"><u>-</u></td> <td style="text-align: right;"><u>-</u></td> </tr> <tr> <td>Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net (liée aux activités poursuivies)</td> <td style="text-align: right;"><u>11 570</u></td> <td style="text-align: right;"><u>11 808</u></td> </tr> </tbody> </table>		Exercice terminé le 31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	Exercice terminé le 31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>	Résultat avant impôt des activités poursuivies	30 303	32 161	Charge d'impôt sur le résultat calculée à 30 % (30 % en 2009)	9 091	9 648	Incidence des produits exonérés d'impôt	(24)	-	Incidence des charges non déductibles du bénéfice imposable	2 562	2 221	Incidence des avantages (recherche et développement et autres crédits)	(75)	(66)	Pertes de valeur du goodwill non déductibles	5	-	Incidence des pertes fiscales et des compensations fiscales inutilisées et non comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé	-	-	Incidence des pertes fiscales et de la différence temporelle déductible qui n'avaient pas été utilisées ni comptabilisées auparavant et qui sont maintenant comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé	-	-	Incidence des taux d'impôt différents auxquels sont assujetties des filiales qui exercent leurs activités dans d'autres territoires	11	5	IAS 12.81(d) Incidence des soldes d'impôt différé découlant de la modification du taux d'impôt, qui est passé de xx % à xx % (à compter du [insérer la date])	-	-	Autres [description]	-	-		<u>11 570</u>	<u>11 808</u>	Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré au titre de l'impôt exigible d'exercices antérieurs	<u>-</u>	<u>-</u>	Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net (liée aux activités poursuivies)	<u>11 570</u>	<u>11 808</u>
	Exercice terminé le 31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	Exercice terminé le 31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>																																												
Résultat avant impôt des activités poursuivies	30 303	32 161																																												
Charge d'impôt sur le résultat calculée à 30 % (30 % en 2009)	9 091	9 648																																												
Incidence des produits exonérés d'impôt	(24)	-																																												
Incidence des charges non déductibles du bénéfice imposable	2 562	2 221																																												
Incidence des avantages (recherche et développement et autres crédits)	(75)	(66)																																												
Pertes de valeur du goodwill non déductibles	5	-																																												
Incidence des pertes fiscales et des compensations fiscales inutilisées et non comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé	-	-																																												
Incidence des pertes fiscales et de la différence temporelle déductible qui n'avaient pas été utilisées ni comptabilisées auparavant et qui sont maintenant comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé	-	-																																												
Incidence des taux d'impôt différents auxquels sont assujetties des filiales qui exercent leurs activités dans d'autres territoires	11	5																																												
IAS 12.81(d) Incidence des soldes d'impôt différé découlant de la modification du taux d'impôt, qui est passé de xx % à xx % (à compter du [insérer la date])	-	-																																												
Autres [description]	-	-																																												
	<u>11 570</u>	<u>11 808</u>																																												
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré au titre de l'impôt exigible d'exercices antérieurs	<u>-</u>	<u>-</u>																																												
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net (liée aux activités poursuivies)	<u>11 570</u>	<u>11 808</u>																																												
IAS 12.81(c)	<p>Le taux d'impôt utilisé pour le rapprochement des résultats de 2010 et de 2009 présenté ci-dessus est le taux d'impôt de 30 % qui s'applique au bénéfice imposable des sociétés du pays A en vertu de la loi fiscale en vigueur sur ce territoire.</p>																																													

Source	Société PCGR Internationaux Limitée	
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>	
IAS 12.81(a)	<b>10.2 Impôt sur le résultat comptabilisé directement en capitaux propres</b>	
	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
	<b>Impôt exigible</b>	
	(1)	-
	(8)	-
	-	-
	<u>(9)</u>	<u>-</u>
	<b>Impôt différé</b>	
	Transactions conclues avec les propriétaires :	
	242	-
	(75)	-
	-	-
	-	-
	<u>167</u>	<u>-</u>
	<u>158</u>	<u>-</u>
	Total de l'impôt sur le résultat comptabilisé directement en capitaux propres	

Source	Société PCGR Internationaux Limitée	
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>	
IAS 12.81(ab)	<b>10.3 Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global</b>	
	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
	<b>Impôt exigible</b> [description]	-
	<b>Impôt différé</b>	
	Produits et charges comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	
	Conversion des établissements à l'étranger	22      36
	Réévaluation à la juste valeur d'instruments de couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger	(4)      -
	Réévaluation à la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	22      15
	Réévaluation à la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie	131      95
	Réévaluation de biens	-      493
	Autres [description]	-      -
	<u>171</u>	<u>639</u>
	Produits et charges reclassés des capitaux propres au résultat net :	
	Liés aux couvertures de flux de trésorerie	(37)      (26)
	À la sortie d'un établissement à l'étranger	(36)      -
	<u>(73)</u>	<u>(26)</u>
	Profits/pertes sur les instruments de couverture de flux de trésorerie transférés à la valeur comptable initiale des éléments couverts	(77)      (60)
	<u>21</u>	<u>553</u>
	Total de l'impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**10.4 Actifs et passifs d'impôt exigible**

	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
<b>Actifs d'impôt exigible</b>			
Avantage lié aux pertes fiscales à reporter en arrière pour le recouvrement des impôts payés au cours de périodes antérieures	-	-	-
Remboursement d'impôt à recevoir	125	60	81
Autres [description]	-	-	-
	<u>125</u>	<u>60</u>	<u>81</u>
<b>Passifs d'impôt exigible</b>			
Impôt à payer	5 270	5 868	4 910
Autres [description]	-	-	-
	<u>5 270</u>	<u>5 868</u>	<u>4 910</u>

**10.5 Soldes d'impôt différé**

Le tableau qui suit présente une analyse des actifs/(passifs) d'impôt différé présentés dans l'état consolidé de la situation financière :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Actifs d'impôt différé	2 083	1 964	1 843
Passifs d'impôt différé	<u>(6 729)</u>	<u>(5 657)</u>	<u>(4 436)</u>
	<u>(4 646)</u>	<u>(3 693)</u>	<u>(2 593)</u>

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

IAS 12.81(a),(g)

2010	Solde d'ouverture en milliers d'UM	Comptabilisé en résultat net en milliers d'UM	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global en milliers d'UM	Comptabilisé directement en capitaux propres en milliers d'UM	Reclassé des capitaux propres au résultat net en milliers d'UM	Acquisitions /sorties en milliers d'UM	Autres [description] en milliers d'UM	Solde de clôture en milliers d'UM
<b>(Passifs) actifs d'impôt différé :</b>								
Couvertures de flux de trésorerie	(119)	-	(131)	-	114	-	-	(136)
Couvertures de l'investisse- ment net	-	-	4	-	-	-	-	4
Entreprises associées	(1 268)	(356)	-	-	-	-	-	(1 624)
Immobilisations corporelles	(3 165)	(1 517)	-	-	-	458	430	(3 794)
Immeubles de placement	(90)	(9)	-	-	-	-	-	(99)
Contrats de location- financement	(22)	18	-	-	-	-	-	(4)
Immobilisations incorporelles	(572)	196	-	-	-	-	-	(376)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(48)	(6)	-	-	-	-	-	(54)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(178)	-	(22)	-	-	-	-	(200)
Produits différés	34	12	-	-	-	-	-	46
Billets convertibles	-	9	-	(242)	-	-	-	(233)
Écart de change lié aux établisse- ments à l'étranger	(14)	-	(22)	-	36	-	-	-
Provisions	1 672	42	-	-	-	-	-	1 714
Créances douteuses	251	(8)	-	-	-	(4)	-	239
Autres passifs financiers	5	2	-	-	-	-	-	7
Frais d'émission et coûts liés au rachat d'actions non réclamés	-	-	-	75	-	-	-	75
Autres [description]	(181)	(32)	-	-	-	-	-	(213)
	(3 695)	(1 649)	(171)	(167)	150	454	430	(4 648)
Pertes fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	2	-	-	-	-	-	-	2
	2	-	-	-	-	-	-	2
	(3 693)	(1 649)	(171)	(167)	150	454	430	(4 646)

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

IAS 12.81(a),(g)

2009	Solde d'ouverture en milliers d'UM	Comptabilisé en résultat net en milliers d'UM	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global en milliers d'UM	Comptabilisé directement en capitaux propres en milliers d'UM	Reclassé des capitaux propres au résultat net en milliers d'UM	Acquisitions /sorties en milliers d'UM	Autres [description] en milliers d'UM	Solde de clôture en milliers d'UM
<b>(Passifs) actifs d'impôt différé :</b>								
Couvertures de flux de trésorerie	(110)	-	(95)	-	86	-	-	(119)
Entreprises associées	(791)	(477)	-	-	-	-	-	(1 268)
Immobilisations corporelles	(2 560)	(112)	(493)	-	-	-	-	(3 165)
Immeubles de placement	-	(90)	-	-	-	-	-	(90)
Contrats de location-financement	(29)	7	-	-	-	-	-	(22)
Immobilisations incorporelles	(669)	97	-	-	-	-	-	(572)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(39)	(9)	-	-	-	-	-	(48)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(163)	-	(15)	-	-	-	-	(178)
Produits différés	20	14	-	-	-	-	-	34
Écart de change lié aux établissements à l'étranger	22	-	(36)	-	-	-	-	(14)
Provisions	1 692	(20)	-	-	-	-	-	1 672
Créances douteuses	122	129	-	-	-	-	-	251
Autres passifs financiers	9	(4)	-	-	-	-	-	5
Autres [description]	(97)	(84)	-	-	-	-	-	(181)
	<u>(2 593)</u>	<u>(549)</u>	<u>(639)</u>	<u>-</u>	<u>86</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(3 695)</u>
Pertes fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	2	-	-	-	-	-	2
	<u>-</u>	<u>2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2</u>
	<u>(2 593)</u>	<u>(547)</u>	<u>(639)</u>	<u>-</u>	<u>86</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(3 693)</u>

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**10.6 Différences temporelles déductibles, pertes fiscales inutilisées et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés**

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM
IAS 12.81(e)		
Les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé sont imputables aux éléments suivants :		
– pertes fiscales (de type produits)	-	-
– pertes fiscales (de type capital)	-	-
– crédits d'impôt inutilisés (échéant le [date])	11	11
– différences temporelles déductibles [description]	-	-
	<u>11</u>	<u>11</u>

Les crédits d'impôt non comptabilisés arrivent à échéance en 2012.

**10.7 Différences temporelles imposables non comptabilisées liées à des placements et à des participations**

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM
IAS 12.81(f)		
Les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans des succursales, pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, sont attribuables aux :		
– filiales du pays	120	125
– filiales étrangères	-	-
– entreprises associées et entités contrôlées conjointement	-	-
– autres [description]	-	-
	<u>120</u>	<u>125</u>

**11. Activités abandonnées**

**11.1 Cession des activités de fabrication de jouets**

IFRS 5.30  
IFRS 5.41

Le 28 septembre 2010, la Société a conclu un contrat de vente en vue de céder Filiale Zéro Limitée, qui exerçait toutes les activités de fabrication de jouets du Groupe. Le produit de la vente a considérablement excédé la valeur comptable de l'actif net connexe; par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée lors du reclassement de ces activités comme détenues en vue de la vente. La cession des activités de fabrication de jouets s'inscrit dans le cadre de la politique à long terme du Groupe visant à concentrer ses activités dans les marchés du matériel électronique et d'autres produits de loisir. La cession s'est conclue le 30 novembre 2010, date à laquelle le contrôle des activités de fabrication de jouets a été transféré à l'acquéreur. Les actifs et passifs cédés et le calcul du résultat net à la cession sont présentés en détail à la note 45.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																																																
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p> <p><b>11.2 Plan de cession des activités liées aux vélos</b></p> <p>Le 30 novembre 2010, le conseil d'administration a annoncé un plan de cession des activités liées aux vélos du Groupe. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la politique à long terme du Groupe visant à concentrer ses activités dans les marchés du matériel électronique et d'autres produits de loisir. Le Groupe recherche activement un acheteur pour ses activités liées aux vélos et prévoit réaliser la vente d'ici le 31 juillet 2011. Le Groupe n'a pas comptabilisé de perte de valeur à l'égard des activités liées aux vélos, ni lorsque les activités ont été reclassées comme disponibles à la vente ni à la fin de la période de présentation de l'information financière.</p> <p><b>11.3 Analyse du résultat des activités abandonnées pour l'exercice</b></p> <p>Les résultats combinés des activités abandonnées (soit les activités liées aux jouets et aux vélos) inclus dans [l'état consolidé du résultat global/le compte de résultat consolidé] sont présentés ci-après. Le résultat et les flux de trésorerie des activités abandonnées de l'exercice précédent ont été retraités afin de tenir compte des activités classées comme abandonnées dans l'exercice considéré.</p>																																																
IFRS 5.30 IFRS 5.41																																																	
	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM																																																
	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM																																																
IFRS 5.33(b)	<p><b>Résultat des activités abandonnées pour l'exercice</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Produits</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">64 405</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">77 843</td> </tr> <tr> <td>Autres profits</td> <td style="text-align: right;">30</td> <td style="text-align: right;">49</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">64 435</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">77 892</td> </tr> <tr> <td>Charges</td> <td style="text-align: right;">(54 905)</td> <td style="text-align: right;">(64 899)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">9 530</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">12 993</td> </tr> <tr> <td>Résultat avant impôt</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Charge d'impôt relative</td> <td style="text-align: right;">(2 524)</td> <td style="text-align: right;">(2 998)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">7 006</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">9 995</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1 940</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">(636)</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">1 304</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">8 310</td> <td style="text-align: right;">9 995</td> </tr> </table>	Produits	64 405	77 843	Autres profits	30	49		64 435	77 892	Charges	(54 905)	(64 899)		9 530	12 993	Résultat avant impôt			Charge d'impôt relative	(2 524)	(2 998)		7 006	9 995					-	-					1 940	-		(636)	-		1 304	-					8 310	9 995
Produits	64 405	77 843																																															
Autres profits	30	49																																															
	64 435	77 892																																															
Charges	(54 905)	(64 899)																																															
	9 530	12 993																																															
Résultat avant impôt																																																	
Charge d'impôt relative	(2 524)	(2 998)																																															
	7 006	9 995																																															
	-	-																																															
	1 940	-																																															
	(636)	-																																															
	1 304	-																																															
	8 310	9 995																																															
IAS 12.81(h)																																																	
IAS 12.81(h)																																																	
IFRS 5.33(d)																																																	
IFRS 5.33(c)	<p><b>Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Entrées nettes provenant des activités opérationnelles</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">6 381</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">7 078</td> </tr> <tr> <td>Entrées nettes provenant des activités d'investissement</td> <td style="text-align: right;">2 767</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Sorties nettes affectées aux activités de financement</td> <td style="text-align: right;">(5 000)</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">4 148</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">7 078</td> </tr> </table>	Entrées nettes provenant des activités opérationnelles	6 381	7 078	Entrées nettes provenant des activités d'investissement	2 767	-	Sorties nettes affectées aux activités de financement	(5 000)	-		4 148	7 078																																				
Entrées nettes provenant des activités opérationnelles	6 381	7 078																																															
Entrées nettes provenant des activités d'investissement	2 767	-																																															
Sorties nettes affectées aux activités de financement	(5 000)	-																																															
	4 148	7 078																																															
	<p>Les activités liées aux vélos ont été classées et comptabilisées au 31 décembre 2010 à titre de groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente (voir la note 12).</p>																																																

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

## 12. Actifs classés comme détenus en vue de la vente

	31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>	1 <sup>er</sup> janv. 2009 <u>en milliers d'UM</u>
Terrains en propriété franche détenus en vue de la vente i)	1 260	-	-
Actifs des activités liées aux vélos ii)	<u>21 076</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>22 336</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente ii)	<u>3 684</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

IFRS 5.41

i) Le Groupe a l'intention de céder, au cours des 12 prochains mois, un terrain en propriété franche qu'il n'utilise plus. L'immeuble situé sur le terrain en propriété franche était auparavant utilisé pour les activités liées aux jouets du Groupe et est entièrement amorti. Le Groupe est actuellement à la recherche d'un acheteur. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au moment du reclassement de ce terrain comme détenu en vue de la vente ni au 31 décembre 2010.

IFRS 5.41  
IFRS 5.38

ii) Comme il est décrit à la note 11, le Groupe prévoit céder ses activités liées aux vélos d'ici le 31 juillet 2011. Les principales catégories d'actifs et de passifs des activités liées aux vélos à la fin de la période de présentation de l'information financière sont les suivantes :

IAS 2.36(c)

	<u>31 déc. 2010</u> en milliers d'UM
Goodwill	1 147
Immobilisations corporelles	18 204
Stocks	830
Créances clients	720
Trésorerie et soldes bancaires	<u>175</u>
Actifs des activités liées aux vélos classées comme détenues en vue de la vente	<u>21 076</u>
Dettes fournisseurs	(3 254)
Passifs d'impôt exigible	-
Passifs d'impôt différé	<u>(430)</u>
Passifs des activités liées aux vélos associées aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	<u>(3 684)</u>
Actif net des activités liées aux vélos classées comme détenues en vue de la vente	<u>17 392</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	<b>13. Résultat des activités poursuivies pour l'exercice</b>		
IFRS 5.33(d)	Résultat des activités poursuivies pour l'exercice :		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	Exercice terminé le 31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>
	Propriétaires de la Société	14 733	17 590
	Participations ne donnant pas le contrôle	<u>4 000</u>	<u>2 763</u>
		<u>18 733</u>	<u>20 353</u>
	Résultat des activités poursuivies de l'exercice après avoir débité (crédité) les éléments suivants :		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	Exercice terminé le 31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>
IFRS 7.20(e)	<b>13.1 Pertes de valeur liées aux actifs financiers</b>		
	Perte de valeur comptabilisée au titre des comptes clients (note 25)	63	430
	Perte de valeur au titre des autres actifs financiers mesurés au coût amorti (note 22)	<u>-</u>	<u>-</u>
		<u>63</u>	<u>430</u>
	Reprise de pertes de valeur comptabilisées au titre des comptes clients	<u>(103)</u>	<u>-</u>
	<b>13.2 Dotations aux amortissements</b>		
IAS 38.118(d)	Amortissement des immobilisations corporelles	9 601	12 322
	Amortissement des immobilisations incorporelles (inclus dans [le coût des ventes/les dotations aux amortissements/les frais d'administration/les autres charges])	<u>1 592</u>	<u>1 556</u>
IAS 1.104	Total des dotations aux amortissements	<u>11 193</u>	<u>13 878</u>
IAS 40.75(f)	<b>13.3 Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement</b>		
	Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs durant l'exercice	1	2
	Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré de produits locatifs durant l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>
		<u>1</u>	<u>2</u>
IAS 38.126	<b>13.4 Dépenses de recherche et de développement passées en charges à mesure qu'elles sont engagées</b>	<u>502</u>	<u>440</u>

Source		Société PCGR Internationaux Limitée	
<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>			
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	Exercice terminé le 31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>
<b>13.5 Charge au titre des avantages du personnel</b>			
	Avantages postérieurs à l'emploi (voir la note 39)		
IAS 19.46	Régimes à cotisations définies	160	148
IAS 19.120A(g)	Régimes à prestations définies	<u>586</u>	<u>556</u>
		<u>746</u>	<u>704</u>
	Paiements fondés sur des actions (voir la note 42.1)		
IFRS 2.50	Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	206	338
IFRS 2.51(a)	Paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	<u>-</u>	<u>-</u>
		<u>206</u>	<u>338</u>
IAS 19.142	Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
	Autres avantages du personnel	<u>8 851</u>	<u>10 613</u>
IAS 1.104	Total de la charge au titre des avantages du personnel	<u>9 803</u>	<u>11 655</u>
<b>13.6 Coûts de réparation exceptionnels</b>			
IAS 1.97	Au cours de l'exercice, des coûts de 4,17 MUM ont été comptabilisés en vue des travaux à effectuer pour réparer certains produits livrés à l'un des principaux clients du Groupe, lesquels ont été inclus dans [le coût des ventes/le coût des stocks et la charge au titre des avantages du personnel] (néant en 2009). Ce montant correspond au coût estimatif des travaux qui seront effectués jusqu'en 2012, conformément au calendrier convenu. Une tranche de 1,112 MUM de la provision a été utilisée au cours de l'exercice considéré et un montant de 3,058 MUM de cette provision est reporté en avant afin d'être affecté aux dépenses prévues en 2011 et en 2012 (se reporter à la note 35).		

**Source** Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**14. Résultat par action**

*Remarque :* En vertu d'IAS 33, Résultat par action, l'information relative au résultat par action doit être présentée dans les états financiers consolidés d'un groupe avec une société mère (et aux états financiers individuels d'une entité) :

- dont les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles sont négociées sur un marché organisé (une bourse des valeurs nationale ou étrangère ou encore un marché de gré à gré, y compris des marchés locaux et régionaux);
- qui dépose ses états financiers (consolidés) auprès d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou d'un autre organisme de régulation aux fins d'émettre des instruments d'une catégorie quelconque sur un marché public, ou qui est sur le point de les déposer.

Si d'autres entités choisissent de présenter volontairement de l'information sur le résultat par action dans leurs états financiers consolidés dressés conformément aux IFRS, les informations liées au résultat par action doivent être entièrement conformes aux exigences d'IAS 33.

		Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
		UM par action	UM par action
	<b>Résultat de base par action</b>		
IAS 33.68	Activités poursuivies	84,4	87,3
	Activités abandonnées	47,7	49,7
	Total du résultat de base par action	132,1	137,0
	<b>Résultat dilué par action</b>		
IAS 33.68	Activités poursuivies	74,0	83,3
	Activités abandonnées	41,5	47,3
	Total du résultat dilué par action	115,5	130,6

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
IAS 33.70(a)	<b>14.1 Résultat de base par action</b>		
	Le tableau suivant présente les résultats et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisés dans le calcul du résultat de base par action.		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
	Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	23 043	27 585
	Autres [description]	-	-
	Résultat utilisé dans le calcul du résultat de base par action	23 043	27 585
	Résultat des activités abandonnées pour l'exercice, utilisé dans le calcul du résultat de base par action lié aux activités abandonnées	(8 310)	(9 995)
	Autres [description]	-	-
	Résultat utilisé dans le calcul du résultat de base par action lié aux activités poursuivies	<u>14 733</u>	<u>17 590</u>
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers
IAS 33.70(b)	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action	<u>17 432</u>	<u>20 130</u>
	<b>14.2 Résultat dilué par action</b>		
IAS 33.70(a)	Le résultat utilisé dans le calcul du résultat dilué par action se présente comme suit :		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
	Résultat utilisé dans le calcul du résultat de base par action	23 043	27 585
	Intérêts sur les billets convertibles (compte tenu d'un taux d'imposition de 30 %)	77	-
	Résultat utilisé dans le calcul du total du résultat dilué par action	23 120	27 585
	Résultat des activités abandonnées pour l'exercice, utilisé dans le calcul du résultat dilué par action lié aux activités abandonnées	(8 310)	(9 995)
	Autres [description]	-	-
	Résultat utilisé dans le calcul du résultat dilué par action lié aux activités poursuivies	<u>14 810</u>	<u>17 590</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																																																														
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																																																														
IAS 33.70(b)	<p>Le tableau suivant présente un rapprochement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du résultat dilué par action avec le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers</th> <th style="text-align: right;">Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action</td> <td style="text-align: right;">17 432</td> <td style="text-align: right;">20 130</td> </tr> <tr> <td>Actions considérées comme ayant été émises sans contrepartie à l'égard des éléments suivants :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>– options attribuées aux employés</td> <td style="text-align: right;">161</td> <td style="text-align: right;">85</td> </tr> <tr> <td>– actions ordinaires partiellement libérées</td> <td style="text-align: right;">1 073</td> <td style="text-align: right;">900</td> </tr> <tr> <td>– billets convertibles</td> <td style="text-align: right;">1 350</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>– autres [description]</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>20 016</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>21 115</u></td> </tr> </tbody> </table>		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action	17 432	20 130	Actions considérées comme ayant été émises sans contrepartie à l'égard des éléments suivants :			– options attribuées aux employés	161	85	– actions ordinaires partiellement libérées	1 073	900	– billets convertibles	1 350	-	– autres [description]	-	-	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action	<u>20 016</u>	<u>21 115</u>																																						
	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers																																																													
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action	17 432	20 130																																																													
Actions considérées comme ayant été émises sans contrepartie à l'égard des éléments suivants :																																																															
– options attribuées aux employés	161	85																																																													
– actions ordinaires partiellement libérées	1 073	900																																																													
– billets convertibles	1 350	-																																																													
– autres [description]	-	-																																																													
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action	<u>20 016</u>	<u>21 115</u>																																																													
IAS 33.70(c)	<p>Les actions ordinaires potentielles suivantes sont antidilutives; par conséquent, elles sont exclues du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers</th> <th style="text-align: right;">Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[Description]</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> </tbody> </table>		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers	[Description]	-	-																																																								
	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers																																																													
[Description]	-	-																																																													
	<p><b>14.3 Incidence des modifications de méthodes comptables</b></p>																																																														
IAS 8.28(f)	<p>Les modifications apportées aux méthodes comptables du Groupe au cours de l'exercice sont décrites en détail à la note 2.1. Dans la mesure où ces modifications ont eu une incidence sur les résultats présentés pour les exercices 2010 et 2009, elles ont eu une incidence sur les montants comptabilisés au titre du résultat par action.</p> <p>Le tableau ci-dessous résume l'incidence de ces modifications sur le résultat de base et dilué par action.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Augmentation (diminution) du résultat pour l'exercice</th> <th colspan="2">Augmentation (diminution) du résultat de base par action</th> <th colspan="2">Augmentation (diminution) du résultat dilué par action</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">Exercice terminé le 31 déc. 2010 UM par action</th> <th style="text-align: center;">Exercice terminé le 31 déc. 2009 UM par action</th> <th style="text-align: center;">Exercice terminé le 31 déc. 2010 UM par action</th> <th style="text-align: center;">Exercice terminé le 31 déc. 2009 UM par action</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Modifications aux méthodes comptables liées aux éléments suivants :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>– regroupements d'entreprises</td> <td style="text-align: right;">(105)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(0,6)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(0,52)</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>– changements dans les participations dans des filiales</td> <td style="text-align: right;">(34)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(0,20)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(0,17)</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>– sorties des participations dans des entreprises associées</td> <td style="text-align: right;">72</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">0,41</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">0,36</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>– reclassement et évaluation d'actifs financiers</td> <td style="text-align: right;">14</td> <td style="text-align: right;">21</td> <td style="text-align: right;">0,08</td> <td style="text-align: right;">0,10</td> <td style="text-align: right;">0,06</td> <td style="text-align: right;">0,09</td> </tr> <tr> <td>– variations de la juste valeur de passifs financiers attribuables à leur risque de crédit</td> <td style="text-align: right;">(20)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(0,11)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(0,10)</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>(73)</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>21</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>(0,42)</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>0,10</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>(0,37)</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>0,09</u></td> </tr> </tbody> </table>		Augmentation (diminution) du résultat pour l'exercice		Augmentation (diminution) du résultat de base par action		Augmentation (diminution) du résultat dilué par action		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2010 UM par action	Exercice terminé le 31 déc. 2009 UM par action	Exercice terminé le 31 déc. 2010 UM par action	Exercice terminé le 31 déc. 2009 UM par action	Modifications aux méthodes comptables liées aux éléments suivants :							– regroupements d'entreprises	(105)	-	(0,6)	-	(0,52)	-	– changements dans les participations dans des filiales	(34)	-	(0,20)	-	(0,17)	-	– sorties des participations dans des entreprises associées	72	-	0,41	-	0,36	-	– reclassement et évaluation d'actifs financiers	14	21	0,08	0,10	0,06	0,09	– variations de la juste valeur de passifs financiers attribuables à leur risque de crédit	(20)	-	(0,11)	-	(0,10)	-		<u>(73)</u>	<u>21</u>	<u>(0,42)</u>	<u>0,10</u>	<u>(0,37)</u>	<u>0,09</u>
	Augmentation (diminution) du résultat pour l'exercice		Augmentation (diminution) du résultat de base par action		Augmentation (diminution) du résultat dilué par action																																																										
	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2010 UM par action	Exercice terminé le 31 déc. 2009 UM par action	Exercice terminé le 31 déc. 2010 UM par action	Exercice terminé le 31 déc. 2009 UM par action																																																									
Modifications aux méthodes comptables liées aux éléments suivants :																																																															
– regroupements d'entreprises	(105)	-	(0,6)	-	(0,52)	-																																																									
– changements dans les participations dans des filiales	(34)	-	(0,20)	-	(0,17)	-																																																									
– sorties des participations dans des entreprises associées	72	-	0,41	-	0,36	-																																																									
– reclassement et évaluation d'actifs financiers	14	21	0,08	0,10	0,06	0,09																																																									
– variations de la juste valeur de passifs financiers attribuables à leur risque de crédit	(20)	-	(0,11)	-	(0,10)	-																																																									
	<u>(73)</u>	<u>21</u>	<u>(0,42)</u>	<u>0,10</u>	<u>(0,37)</u>	<u>0,09</u>																																																									

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

## 15. Immobilisations corporelles

			31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009	
			en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	
IAS 17.31(a)	<b>Valeur comptable :</b>					
	Terrains en propriété franche		13 868	16 658	15 610	
	Bâtiments		8 132	11 204	11 108	
	Immeubles en cours de construction pour une utilisation future à titre d'immeubles de placement		-	-	1 313	
	Immobilisations corporelles		87 755	107 697	132 775	
	Équipements loués en vertu de contrats de location-financement		28	162	252	
			<u>109 783</u>	<u>135 721</u>	<u>161 058</u>	
IAS 16.73(a) IAS 16.73(d),(e)	Terrains en propriété franche au montant réévalué	Bâtiments au montant réévalué	Immeubles en cours de construction au coût	Installations et équipements au coût	Équipements loués en vertu de contrats de location-financement au coût	Total
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
<b>Coût ou évaluation</b>						
	15 610	12 659	1 313	157 794	630	188 006
Entrées d'immobilisations	-	1 008	197	10 657	40	11 902
Sorties	-	-	-	(25 788)	-	(25 788)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-
Augmentation de réévaluation	1 608	37	-	-	-	1 645
Incidence des écarts de change	(560)	-	-	(288)	-	(848)
Transfert vers la catégorie Immeubles de placement	-	-	(1 510)	-	-	(1 510)
Autres [description]	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2009	16 658	13 704	-	142 375	670	173 407
Entrées d'immobilisations	-	-	-	21,473	-	21,473
Sorties	(1 439)	(1 200)	-	(12 401)	(624)	(15 664)
Immobilisations transférées en contrepartie de l'acquisition d'une filiale	(400)	-	-	-	-	(400)
Immobilisations décomptabilisées à la sortie d'une filiale	-	-	-	(8 419)	-	(8 419)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	-	-	-	512	-	512
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente	(1 260)	(1 357)	-	(22 045)	-	(24 662)
Augmentation (diminution) de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Incidence des écarts de change	309	-	-	1 673	-	1 982
Autres [description]	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2010	<u>13 868</u>	<u>11 147</u>	<u>-</u>	<u>123 168</u>	<u>46</u>	<u>148 229</u>

## Source Société PCGR Internationaux Limitée

 Notes aux états financiers consolidés  
 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

 IAS 16.73(a)  
 IAS 16.73(d),(e)

	Terrains en propriété franche au montant réévalué	Bâtiments au montant réévalué	Immeubles en cours de construction au coût	Installations et équipements au coût	Équipements loués en vertu de contrats de location- financement au coût	Total
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	-	(1 551)	-	(25 019)	(378)	(26 948)
Élimination liée à la cession d'actifs	-	-	-	4 610	-	4 610
Élimination liée à la réévaluation	-	(2)	-	-	-	(2)
Élimination liée au reclassement d'actifs comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur comptabilisées en résultat net	-	-	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat net	-	-	-	-	-	-
Charge d'amortissement	-	(947)	-	(14 717)	(130)	(15 794)
Incidence des écarts de change	-	-	-	448	-	448
Autres [description]	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2009	-	(2 500)	-	(34 678)	(508)	(37 686)
Élimination liée à la cession d'actifs	-	106	-	3 602	500	4 208
Élimination liée à la sortie d'une filiale	-	-	-	2 757	-	2 757
Élimination liée à la réévaluation	-	-	-	-	-	-
Élimination liée au reclassement d'actifs comme détenus en vue de la vente	-	153	-	6 305	-	6 458
Pertes de valeur comptabilisées en résultat net	-	-	-	(1 204)	-	(1 204)
Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat net	-	-	-	-	-	-
Charge d'amortissement	-	(774)	-	(11 803)	(10)	(12 587)
Incidence des écarts de change	-	-	-	(392)	-	(392)
Autres [description]	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2010	-	(3 015)	-	(35 413)	(18)	(38 446)

**15.1 Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice**

 IAS 36.130(a) à  
 (g)

Durant l'exercice, en raison de la piètre performance imprévue d'installations de fabrication, le Groupe a révisé la valeur recouvrable de ces installations de fabrication et des équipements connexes. Ces actifs sont utilisés par le secteur à présenter Matériel électronique du Groupe. La révision a donné lieu à une perte de valeur de 1,09 MUM, qui a été comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable des actifs concernés a été déterminée en fonction de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été mesurée selon un taux d'actualisation de 9 % par année. Aucune évaluation des dépréciations n'a été effectuée en 2009, car il n'y avait aucune indication de dépréciation.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
IAS 36.131	Au cours de l'exercice, des pertes de valeur supplémentaires totalisant 0,114 MUM ont été comptabilisées à l'égard des immobilisations corporelles. Ces pertes sont imputables à une usure des actifs plus importante que prévu. Ces actifs sont aussi utilisés par le secteur à présenter Matériel électronique du Groupe.		
IAS 36.126(a)	Ces pertes de valeur sont comprises dans le poste [des autres charges/du coût des ventes] [de l'état consolidé du résultat global/du compte de résultat consolidé].		
IAS 16.73(c)	Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement.		
	Bâtiments	20 à 30 ans	
	Immobilisations corporelles	5 à 15 ans	
	Équipements loués en vertu de contrats de location-financement	5 ans	
	<b>15.2 Terrains en propriété franche et bâtiments comptabilisés aux montants réévalués</b>		
IAS 16.77(a) à (d)	Une évaluation indépendante a été effectuée par MM. R. et P. Trent en vue de déterminer la juste valeur des terrains et bâtiments du Groupe au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009. L'évaluation, qui est conforme aux Normes d'évaluation internationales, a été effectuée en fonction des transactions récentes sur le marché réalisées dans des conditions de concurrence normale.		
IAS 16.77(e)	Si les terrains et bâtiments du Groupe (autres que les terrains et bâtiments classés comme détenus en vue de la vente ou ceux compris dans un groupe destiné à être cédé) avaient été évalués au coût historique, leur valeur comptable se serait établie comme suit :		
		31 déc. 2010	31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Terrains en propriété franche	11 957	14 747
	Bâtiments	<u>7 268</u>	<u>10 340</u>
	<b>15.3 Actifs donnés en garantie</b>		
IAS 16.74(a)	Des terrains en propriété franche et des bâtiments d'une valeur comptable approximative de 22 MUM (environ 27,8 MUM au 31 décembre 2009) ont été donnés en garantie d'emprunts du Groupe (voir la note 32). Les terrains en propriété franche et les bâtiments ont été donnés en garantie d'emprunts hypothécaires. Le Groupe n'est pas autorisé à donner ces actifs en garantie d'autres emprunts ni à les vendre à une autre entité.		
	Par ailleurs, les obligations du Groupe découlant des contrats de location-financement (voir la note 38) sont garanties par le droit des bailleurs sur les actifs loués, dont la valeur comptable se chiffre à 28 000 UM (162 000 UM au 31 décembre 2009).		
	<b>16. Immeubles de placement</b>		
		31 déc. 2010	31 déc. 2009
		en milliers d'UM	1 <sup>er</sup> janv. 2009 en milliers d'UM
	<b>Juste valeur</b>		
	Immeubles de placement terminés	148	170
	Immeubles de placement en cours de construction	<u>1 820</u>	<u>-</u>
		<u>1 968</u>	<u>170</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée			
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>			
		Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009	
		en milliers d'UM	en milliers d'UM	
IAS 40.76	<p>Solde au début de l'exercice</p> <p>Entrées d'immobilisations</p> <p>Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises</p> <p>Coûts de construction engagés pour des immeubles de placement en cours de construction</p> <p>Autres acquisitions [description]</p> <p>Sorties</p> <p>Transfert des immobilisations corporelles</p> <p>Autres transferts [description]</p> <p>Immeubles reclassés comme détenus en vue de la vente</p> <p>Profit (perte) sur la réévaluation d'immeubles</p> <p>Incidence des écarts de change</p> <p>Autres modifications [description]</p> <p>Solde à la fin de l'exercice</p>	<p>1 941</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>10</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>30</p> <p>(13)</p> <p>-</p> <hr/> <p>1 968</p>	<p>170</p> <p>12</p> <p>-</p> <p>10</p> <p>-</p> <p>(58)</p> <p>1 510</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>297</p> <p>-</p> <p>-</p> <hr/> <p>1 941</p>	
	<p>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, des immeubles de placement en cours de construction dont le coût est de 1,51 MUM ont été transférés des immobilisations corporelles aux immeubles de placement en raison de l'application des modifications à IAS 40, <i>Immeubles de placement</i>, découlant des <i>Améliorations des IFRS</i> publiées en 2008.</p>			
IAS 40.75(d),(e)	<p>La juste valeur des immeubles de placement du Groupe au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 a été déterminée en fonction d'une évaluation effectuée à cette date par MM. R. et P. Trent, évaluateurs indépendants qui ne sont pas liés au Groupe. MM. R. et P. Trent sont membres de l'Institut des évaluateurs du pays A et possèdent les compétences appropriées et une expérience récente en matière d'évaluation d'immeubles situés aux emplacements concernés. L'évaluation a été déterminée conformément aux Normes d'évaluation internationales, en fonction [des indications du marché quant aux prix de transaction établis à l'égard d'immeubles similaires/d'autres méthodes [description].</p>			
	<p><i>Remarque : IAS 40.75(d) exige que les entités présentent les méthodes et les hypothèses importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement. Les entités doivent également inclure un énoncé indiquant si la détermination de la juste valeur s'est appuyée sur des indications du marché ou si elle se fonde plus largement sur d'autres facteurs (que l'entité doit présenter).</i></p>			
	<p>Tous les immeubles de placement du Groupe sont détenus en propriété franche.</p>			
	<p><b>17. Goodwill</b></p>			
		31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Coût	20 520	24 060	23 920
	Cumul des pertes de valeur	(235)	-	-
		<hr/> 20 285	<hr/> 24 060	<hr/> 23 920

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	Exercice terminé le 31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>
IFRS 3.B67(d)	<b>Coût</b>		
	Solde au début de l'exercice	24 060	23 920
	Montants supplémentaires comptabilisés par suite des regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice (note 44)	478	-
	Décomptabilisé à la cession d'une filiale (note 45)	(3 080)	-
	Reclassé comme détenu en vue de la vente (note 12)	(1 147)	-
	Incidence des écarts de change	209	140
	Autres [description]	-	-
	Solde à la fin de l'exercice	<u>20 520</u>	<u>24 060</u>
	<b>Cumul des pertes de valeur</b>		
IAS 36.126(a)	Solde au début de l'exercice	-	-
	Comptabilisées au cours de l'exercice	(235)	-
	Décomptabilisées à la sortie d'une filiale	-	-
	Reclassées comme détenues en vue de la vente	-	-
	Incidence des écarts de change	-	-
	Solde à la fin de l'exercice	<u>(235)</u>	<u>-</u>
	<b>17.1 Attribution du goodwill aux unités génératrices de trésorerie</b>		
IAS 36.134, 135	Le goodwill a été attribué aux fins des tests de dépréciation aux unités génératrices de trésorerie suivantes.		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits de loisir – points de vente au détail</li> <li>• Matériel électronique – ventes en ligne</li> <li>• Activités liées à la construction – Construction Murphy</li> <li>• Activités liées à la construction – autres</li> </ul>		
	Avant la comptabilisation des pertes de valeur, la valeur comptable du goodwill (autre que le goodwill lié à des activités abandonnées) était attribuée aux unités génératrices de trésorerie de la manière suivante :		
		31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>
	Produits de loisir – points de vente au détail	10 162	9 620
	Matériel électronique – ventes en ligne	8 623	8 478
	Activités liées à la construction – Construction Murphy	235	235
	Activités liées à la construction – autres	1 500	1 500
		<u>20 520</u>	<u>19 833</u>

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

Produits de loisir – points de vente au détail

La valeur recouvrable de cette unité génératrice de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections des flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans, et selon un taux d'actualisation de 9 % par année (8 % par année en 2009).

Les projections des flux de trésorerie de la période budgétaire sont fondées sur des marges brutes prévues constantes au cours de la période budgétaire et sur l'inflation des prix des matières premières au cours de la période budgétaire. Les flux de trésorerie ultérieurs à la période de cinq ans ont fait l'objet d'extrapolations selon un taux de croissance constant de 5 % par année (5 % en 2009), qui correspond au taux de croissance à long terme moyen prévu du marché international des produits de loisir. La direction est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles la valeur recouvrable repose ne ferait en sorte que la valeur comptable totale excède la valeur recouvrable totale de l'unité génératrice de trésorerie.

Matériel électronique – ventes en ligne

La valeur recouvrable du secteur et de l'unité génératrice de trésorerie Matériel électronique – ventes en ligne est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections des flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans et selon un taux d'actualisation de 9 % par année (8 % par année en 2009). Les flux de trésorerie ultérieurs à cette période de cinq ans ont fait l'objet d'extrapolations selon un taux de croissance constant de 11 % par année (11 % en 2009). Ce taux de croissance excède de 0,5 point de pourcentage le taux de croissance à long terme moyen du marché international du matériel électronique. Cependant, l'unité génératrice de trésorerie des ventes en ligne bénéficie entre autres de la protection d'un brevet d'une durée de 20 ans obtenu en 2005 à l'égard du matériel électronique de série Z, qui est toujours considéré comme l'un de meilleurs modèles sur le marché. La direction est d'avis qu'un taux de croissance de 11 % par année est raisonnable compte tenu de ce brevet, des produits en cours de conception et de son intention de concentrer les activités du Groupe sur ce marché. La direction est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles la valeur recouvrable repose ne ferait en sorte que la valeur comptable de l'unité Matériel électronique – ventes en ligne excède sa valeur recouvrable.

Activités liées à la construction – Construction Murphy

Le goodwill lié à Construction Murphy découle de l'acquisition de cette unité d'exploitation par le Groupe en 2004. L'unité d'exploitation a continué d'exercer ses activités de façon satisfaisante, sans toutefois augmenter considérablement sa part de marché. Au cours de l'exercice, le gouvernement du pays A a adopté de nouveaux règlements exigeant l'inscription et la certification des constructeurs qui concluent des contrats avec le gouvernement. À la lumière de la décision de concentrer les activités liées à la construction du Groupe dans les autres unités d'exploitation de la Filiale Trois Limitée, la direction a décidé de ne pas inscrire Construction Murphy à cette fin, ce qui signifie qu'aucune perspective d'obtenir des contrats futurs ne s'offre à elle. La direction a par conséquent décidé de sortir du bilan le goodwill de 235 000 UM directement lié à Construction Murphy. Aucune autre réduction de valeur des actifs de Construction Murphy n'est jugée nécessaire. Les contrats en cours à la fin de l'exercice seront terminés sans que le Groupe ne subisse de perte.

La perte de valeur est comprise dans le poste des autres charges dans [l'état consolidé du résultat global/le compte de résultat consolidé].

IAS 36.130

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

Activités liées à la construction – autres

La valeur recouvrable des autres activités liées à la construction du Groupe a été établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections des flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans et selon un taux d'actualisation de 9 % par année (8 % par année en 2009). Les flux de trésorerie ultérieurs à cette période de cinq ans ont fait l'objet d'extrapolations selon un taux de croissance constant de 8 % par année (8 % en 2009). Ce taux de croissance n'excède pas le taux de croissance à long terme moyen du marché de la construction dans le pays A. La direction est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles la valeur recouvrable repose ne ferait en sorte que la valeur comptable des activités liées à la construction excède leur valeur recouvrable.

Les principales hypothèses utilisées aux fins du calcul de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie Produits de loisir et Matériel électronique sont les suivantes.

Part de marché prévue au budget	Moyenne de la part de marché au cours de la période précédant immédiatement la période budgétaire, plus croissance de 1 % à 2 % de la part de marché par année. Les valeurs attribuées aux fins des hypothèses reflètent l'expérience passée, sauf en ce qui concerne le facteur de croissance, lequel est en harmonie avec le plan de la direction, qui consiste à concentrer les activités dans ces marchés. La direction est d'avis que pour les cinq prochains exercices, la croissance prévue de la part de marché par exercice peut raisonnablement être réalisée.
Marge brute prévue au budget	Moyenne des marges brutes réalisées au cours de la période précédant immédiatement la période budgétaire, majorées pour tenir compte des améliorations prévues de l'efficacité. Ce résultat reflète l'expérience passée, sauf en ce qui concerne les améliorations de l'efficacité. La direction prévoit qu'une amélioration de l'efficacité de 3 % à 5 % par année est raisonnablement réalisable.
Inflation des prix des matières premières	Indices des prix à la consommation prévus au cours de la période budgétaire dans les pays où les matières premières sont achetées. Les valeurs attribuées aux fins des principales hypothèses sont conformes à celles provenant de sources de renseignement externes.

**18. Autres immobilisations incorporelles**

	31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM	1 <sup>er</sup> janv. 2009 en milliers d'UM
<b>Valeur comptable :</b>			
Développement capitalisé	1 194	1 906	2 230
Brevets	4 369	4 660	4 951
Marques de commerce	706	942	1 178
Licences	3 470	3 817	4 164
	<u>9 739</u>	<u>11 325</u>	<u>12 523</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée					
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>					
		Développement capitalisé	Brevets	Marques de commerce	Licences	Total
		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
IAS 38.118(c),(e)	<b>Coût</b>					
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	3 230	5 825	4 711	6 940	20 706
	Entrées d'immobilisations	-	-	-	-	-
	Entrées d'immobilisations générées en interne	358	-	-	-	358
	Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
	Actifs cédés ou classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-
	Incidence des écarts de change	-	-	-	-	-
	Autres [description]	-	-	-	-	-
	Solde au 31 décembre 2009	3 588	5 825	4 711	6 940	21 064
	Entrées d'immobilisations	-	-	-	-	-
	Entrées d'immobilisations générées en interne	6	-	-	-	6
	Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
	Actifs cédés ou classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-
	Incidence des écarts de change	-	-	-	-	-
	Autres [description]	-	-	-	-	-
	Solde au 31 décembre 2010	<u>3 594</u>	<u>5 825</u>	<u>4 711</u>	<u>6 940</u>	<u>21 070</u>
	<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>					
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	(1 000)	(874)	(3 533)	(2 776)	(8 183)
	Charge d'amortissement	(682)	(291)	(236)	(347)	(1 556)
	Actifs cédés ou classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-
IAS 36.130(b)	Pertes de valeur comptabilisées en résultat net	-	-	-	-	-
IAS 36.130(b)	Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat net	-	-	-	-	-
	Incidence des écarts de change	-	-	-	-	-
	Autres [description]	-	-	-	-	-
	Solde au 31 décembre 2009	(1 682)	(1 165)	(3 769)	(3 123)	(9 739)
	Charge d'amortissement	(718)	(291)	(236)	(347)	(1 592)
	Actifs cédés ou classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-
IAS 36.130(b)	Pertes de valeur comptabilisées en résultat net	-	-	-	-	-
IAS 36.130(b)	Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat net	-	-	-	-	-
	Incidence des écarts de change	-	-	-	-	-
	Autres [description]	-	-	-	-	-
	Solde au 31 décembre 2010	<u>(2 400)</u>	<u>(1 456)</u>	<u>(4 005)</u>	<u>(3 470)</u>	<u>(11 331)</u>
IAS 38.118(a)	Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement.					
	Développement capitalisé	5 ans				
	Brevets	10 à 20 ans				
	Marques de commerce	20 ans				
	Licences	20 ans				

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**18.1 Immobilisations incorporelles importantes**

IAS 38.122(b)

Le Groupe détient un brevet à l'égard de la fabrication de son matériel électronique de série Z. La valeur comptable du brevet, qui s'établit à 2,25 MUM (2,4 MUM au 31 décembre 2009) sera entièrement amortie dans 15 ans (16 ans au 31 décembre 2009).

**19. Filiales**

Le tableau suivant présente le détail des filiales du Groupe à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Dénomination de la filiale	Principale activité	Lieu de constitution et d'exploitation	Pourcentage de participation et des droits de vote détenus par le Groupe	
			31 déc. 2010	31 déc. 2009
Filiale Zéro Limitée	Fabrication de jouets	Pays A	Néant	100 %
Filiale Un Limitée	Fabrication de matériel électronique	Pays A	90 %	100 %
Filiale Deux Limitée	Fabrication de produits de loisir	Pays A	45 %	45 %
Filiale Trois Limitée	Construction de propriétés résidentielles	Pays A	100 %	100 %
Filiale Quatre Limitée	Fabrication de produits de loisir	Pays B	70 %	70 %
Filiale Cinq Limitée	Fabrication de matériel électronique	Pays C	100 %	100 %
Filiale Six Limitée	Fabrication de produits de loisir	Pays A	80 %	Néant
Filiale Sept Limitée	Fabrication de produits de loisir	Pays A	100 %	Néant

*Remarque : Les IFRS n'exigent pas la présentation, dans les états financiers consolidés, d'une liste des participations dans des filiales. La présentation des informations ci-dessus est considérée comme faisant partie des pratiques exemplaires. Si les lois ou les règlements locaux exigent la présentation d'une liste des participations dans des filiales, il faut modifier les informations ci-dessus pour les rendre conformes à ces lois et règlements.*

IAS 27.41(e)

Durant l'exercice, le Groupe a cédé une tranche de 10 % de sa participation dans Filiale Un Limitée, ce qui a réduit sa participation conservée à 90 %. Le produit de la cession, de 213 000 UM, a été reçu en espèces. Un montant de 179 000 UM (qui correspond à la quote-part de la valeur comptable des actifs nets de Filiale Un Limitée) a été transféré aux participations ne donnant pas le contrôle (voir la note 31). L'écart de 34 000 UM entre la hausse des participations ne donnant pas le contrôle et la contrepartie reçue a été crédité aux résultats non distribués (voir la note 30).

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																											
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																											
IAS 27.41(a)	<p>Le Groupe détient 45 % des titres de participation de Filiale Deux Limitée et, par conséquent, ne détient pas plus de la moitié des droits de vote. Toutefois, en vertu d'accords contractuels entre le Groupe et d'autres investisseurs, le Groupe a le pouvoir de nommer et de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration; le Groupe a donc le contrôle des politiques financières et opérationnelles de Filiale Deux Limitée. Par conséquent, le Groupe détient le contrôle de Filiale Deux Limitée et consolide les résultats de cette dernière dans les présents états financiers.</p>																											
	<p><b>20. Participations dans des entreprises associées</b></p>																											
	<p>Le tableau ci-dessous présente le détail des entreprises associées du Groupe à la fin de la période de présentation de l'information financière.</p>																											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Dénomination de l'entreprise associée</th> <th rowspan="2">Principale activité</th> <th rowspan="2">Lieu de constitution et d'exploitation</th> <th colspan="2">Pourcentage de participation et des droits de vote détenus par le Groupe</th> </tr> <tr> <th>31 déc. 2010</th> <th>31 déc. 2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A Plus Limitée i)</td> <td>Transport</td> <td>Pays M</td> <td>35 %</td> <td>35 %</td> </tr> <tr> <td>B Plus Limitée ii)</td> <td>Fabrication d'acier</td> <td>Pays A</td> <td>17 %</td> <td>17 %</td> </tr> <tr> <td>C Plus Limitée iii)</td> <td>Opérations financières</td> <td>Pays A</td> <td>40 %</td> <td>40 %</td> </tr> <tr> <td>D Plus Limitée iv)</td> <td>Transport</td> <td>Pays R</td> <td>35 %</td> <td>35 %</td> </tr> </tbody> </table>	Dénomination de l'entreprise associée	Principale activité	Lieu de constitution et d'exploitation	Pourcentage de participation et des droits de vote détenus par le Groupe		31 déc. 2010	31 déc. 2009	A Plus Limitée i)	Transport	Pays M	35 %	35 %	B Plus Limitée ii)	Fabrication d'acier	Pays A	17 %	17 %	C Plus Limitée iii)	Opérations financières	Pays A	40 %	40 %	D Plus Limitée iv)	Transport	Pays R	35 %	35 %
Dénomination de l'entreprise associée	Principale activité				Lieu de constitution et d'exploitation	Pourcentage de participation et des droits de vote détenus par le Groupe																						
		31 déc. 2010	31 déc. 2009																									
A Plus Limitée i)	Transport	Pays M	35 %	35 %																								
B Plus Limitée ii)	Fabrication d'acier	Pays A	17 %	17 %																								
C Plus Limitée iii)	Opérations financières	Pays A	40 %	40 %																								
D Plus Limitée iv)	Transport	Pays R	35 %	35 %																								
	<p><i>Remarque : Les IFRS n'exigent pas la présentation, dans les états financiers consolidés, d'une liste des participations dans des entreprises associées. La présentation des informations ci-dessus est considérée comme faisant partie des pratiques exemplaires. Si les lois ou les règlements locaux exigent la présentation d'une liste des participations dans des entreprises associées, il faut modifier les informations ci-dessus pour les rendre conformes à ces lois et règlements.</i></p>																											
	<p>i) Conformément à la convention entre actionnaires, le Groupe peut exercer 37 % des droits de vote à l'assemblée des actionnaires de A Plus Limitée.</p>																											
IAS 28.37(c)	<p>ii) Bien que le Groupe détienne moins de 20 % des titres de participation de B Plus Limitée et qu'il détienne moins de 20 % des droits de vote à l'assemblée des actionnaires, il exerce une influence notable en vertu d'un droit contractuel dont il dispose, soit celui de nommer deux administrateurs au sein du conseil d'administration de cette entreprise.</p>																											
IAS 28.37(a)	<p>iii) Au 31 décembre 2010, la juste valeur de la participation du Groupe dans C Plus Limitée, qui est inscrite à la bourse du Pays A, s'établit à 2,2 MUM (2 MUM au 31 décembre 2009), et la valeur comptable de la participation du Groupe, à 2 MUM (1,9 MUM au 31 décembre 2009).</p>																											
IAS 28.37(e)	<p>iv) La date de fin d'exercice de D Plus Limitée est le 31 octobre. Cette date a été établie lorsque l'entreprise a été constituée en société par actions, et il n'est pas permis de modifier les dates de clôture au pays R. Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence, les états financiers de D Plus Limitée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 ont été utilisés, et des ajustements appropriés ont été effectués pour tenir compte de l'incidence des opérations importantes survenues entre cette date et le 31 décembre 2010.</p>																											

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

IAS 28.37(b)

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'information financière à l'égard des entreprises associées du Groupe.

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Total de l'actif	42 932	38 178
Total du passif	(14 848)	(12 218)
Actif net	<u>28 084</u>	<u>25 960</u>
Quote-part de l'actif net des entreprises associées revenant au Groupe	<u>7 402</u>	<u>7 270</u>
	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Total des produits	<u>12 054</u>	<u>11 904</u>
Total du résultat pour l'exercice	<u>3 953</u>	<u>5 479</u>
Quote-part du résultat des entreprises associées revenant au Groupe	<u>1 186</u>	<u>1 589</u>
Quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global	<u>-</u>	<u>-</u>

Au cours de l'exercice précédent, le Groupe détenait une participation de 40 % dans E Plus Limitée qu'elle a comptabilisée à titre d'entreprise associée. En décembre 2010, le Groupe a cédé à un tiers une participation de 30 % dans E Plus Limitée, ce qui a rapporté un produit de 1,245 MUM (reçu en janvier 2011). Le Groupe a conservé une participation restante de 10 %, dont la juste valeur s'établissait à 360 000 UM à la date de cession. Cette transaction a donné lieu à la constatation d'un profit en résultat net, calculé de la manière suivante.

	en milliers d'UM
Produit de la cession	1 245
Plus : juste valeur de la participation conservée (10 %)	360
Moins : valeur comptable de la participation à la date de la perte d'influence notable	<u>(1 024)</u>
Profit comptabilisé	<u>581</u>

Le profit comptabilisé dans l'exercice considéré comprend un profit réalisé de 477 000 UM (qui correspond au produit de 1,245 MUM moins la valeur comptable de 768 000 UM de la participation cédée) et un profit non réalisé de 104 000 UM (qui équivaut à la juste valeur moins la valeur comptable de la participation de 10 % conservée). Une charge d'impôt exigible de 143 000 UM a résulté du profit réalisé au cours de l'exercice considéré, et une charge d'impôt différé de 32 000 UM a été comptabilisée à l'égard de la quote-part du profit comptabilisé qui n'est pas imposable avant la cession du reste de la participation.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																																	
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p> <p><b>21. Coentreprises</b></p>																																	
IAS 31.56	<p>Le Groupe détient les participations importantes suivantes dans des coentreprises :</p> <p>a) une participation de 25 % dans un bien situé dans le district centre de la ville A. Le Groupe a droit à une quote-part des revenus de location touchés et prend en charge une quote-part des dépenses;</p> <p>b) une participation de 33,5 % dans les titres de participation de JV Électronique Limitée, une coentreprise établie au pays C, ainsi que les droits de vote correspondants.</p> <p>Les participations et les droits de vote du Groupe dans ces coentreprises n'ont subi aucun changement durant les exercices présentés.</p>																																	
IAS 31.56	<p>Les montants suivants sont inclus dans les états financiers consolidés du Groupe en raison de la consolidation proportionnelle de JV Électronique Limitée.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;"><u>31 déc. 2010</u></th> <th style="text-align: right;"><u>31 déc. 2009</u></th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">en milliers d'UM</th> <th style="text-align: right;">en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actifs courants</td> <td style="text-align: right;"><u>1 800</u></td> <td style="text-align: right;"><u>1 850</u></td> </tr> <tr> <td>Actif non courant</td> <td style="text-align: right;"><u>8 993</u></td> <td style="text-align: right;"><u>9 854</u></td> </tr> <tr> <td>Passifs courants</td> <td style="text-align: right;"><u>936</u></td> <td style="text-align: right;"><u>785</u></td> </tr> <tr> <td>Passif non courant</td> <td style="text-align: right;"><u>5 858</u></td> <td style="text-align: right;"><u>5 521</u></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>Exercice terminé le 31 déc. 2010</u></td> <td style="text-align: right;"><u>Exercice terminé le 31 déc. 2009</u></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">en milliers d'UM</td> <td style="text-align: right;">en milliers d'UM</td> </tr> <tr> <td>Produits</td> <td style="text-align: right;"><u>2 124</u></td> <td style="text-align: right;"><u>2 005</u></td> </tr> <tr> <td>Charges</td> <td style="text-align: right;"><u>1 787</u></td> <td style="text-align: right;"><u>1 763</u></td> </tr> <tr> <td>Autres éléments du résultat global</td> <td style="text-align: right;"><u>-</u></td> <td style="text-align: right;"><u>-</u></td> </tr> </tbody> </table>		<u>31 déc. 2010</u>	<u>31 déc. 2009</u>		en milliers d'UM	en milliers d'UM	Actifs courants	<u>1 800</u>	<u>1 850</u>	Actif non courant	<u>8 993</u>	<u>9 854</u>	Passifs courants	<u>936</u>	<u>785</u>	Passif non courant	<u>5 858</u>	<u>5 521</u>		<u>Exercice terminé le 31 déc. 2010</u>	<u>Exercice terminé le 31 déc. 2009</u>		en milliers d'UM	en milliers d'UM	Produits	<u>2 124</u>	<u>2 005</u>	Charges	<u>1 787</u>	<u>1 763</u>	Autres éléments du résultat global	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>31 déc. 2010</u>	<u>31 déc. 2009</u>																																
	en milliers d'UM	en milliers d'UM																																
Actifs courants	<u>1 800</u>	<u>1 850</u>																																
Actif non courant	<u>8 993</u>	<u>9 854</u>																																
Passifs courants	<u>936</u>	<u>785</u>																																
Passif non courant	<u>5 858</u>	<u>5 521</u>																																
	<u>Exercice terminé le 31 déc. 2010</u>	<u>Exercice terminé le 31 déc. 2009</u>																																
	en milliers d'UM	en milliers d'UM																																
Produits	<u>2 124</u>	<u>2 005</u>																																
Charges	<u>1 787</u>	<u>1 763</u>																																
Autres éléments du résultat global	<u>-</u>	<u>-</u>																																

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
IFRS 7.7	<b>22. Autres actifs financiers</b>		
		31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM
			1 <sup>er</sup> janv. 2009 en milliers d'UM
IFRS 7.7	<b>Dérivés désignés comme instruments de couverture et efficaces à ce titre, comptabilisés à la juste valeur</b>		
	Contrats de change à terme	244	220
	Swaps de taux d'intérêt	284	177
		<u>528</u>	<u>397</u>
	<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>		
	[Description des détails]	-	-
		-	-
IFRS 7.8(a)	<b>Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net</b>		
	Billets rachetables i)	2 200	2 180
	Dérivés détenus à des fins de transaction qui ne sont pas désignés aux fins de la comptabilité de couverture	-	-
	Actifs financiers non dérivés détenus à des fins de transaction	1 539	1 639
		<u>3 739</u>	<u>3 819</u>
IFRS 7.8(f)	<b>Actifs financiers évalués au coût amorti</b>		
	Lettres de change ii)	5 405	4 015
	Débitures iii)	500	-
	Prêts à des parties liées iv)	3 637	3 088
	Prêts à d'autres entités	-	-
		<u>9 542</u>	<u>7 103</u>
IFRS 7.8(h)	<b>Actifs financiers désignés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>		
IFRS 7.11A(c)	Actions v)	5 719	5 285
		<u>5 719</u>	<u>5 285</u>
		<u>19 528</u>	<u>16 604</u>
	Courants	8 757	6 949
	Non courants	10 771	9 655
		<u>19 528</u>	<u>16 604</u>
IFRS 7.7	i) Le Groupe détient des billets rachetables assortis d'un taux d'intérêt de 7 % par année. Ils seront rachetables à la valeur nominale en 2012. Les billets sont détenus auprès d'une seule contrepartie dont la note de crédit est de AA. Le Groupe ne détient pas de garantie à l'égard de ces créances. Le Groupe n'a pas l'intention de détenir les billets rachetables ni de recevoir les flux de trésorerie contractuels sur toute la durée des instruments; par conséquent, les billets rachetables sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.		

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>
	<p>ii) Le Groupe détient des lettres de change assorties de taux d'intérêt variables. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur ces titres s'établit à 7,10 % par année (7,0 % par année en 2009). L'échéance des lettres de change s'établit entre 3 et 18 mois après la fin de la période de présentation de l'information financière. La note de crédit minimale des contreparties est A. Aucun de ces actifs n'était en souffrance ou déprécié à la fin de la période de présentation de l'information financière.</p>
	<p>iii) Les débetures procurent des intérêts de 6 % par année payables mensuellement et arriveront à échéance en mars 2011. La note de crédit minimale des contreparties est B. Aucun de ces actifs n'était en souffrance ou déprécié à la fin de la période de présentation de l'information financière.</p>
IAS 24.17(b)	<p>iv) Le Groupe a consenti à plusieurs de ses principaux dirigeants des prêts à court terme à des taux comparables aux taux d'intérêt commerciaux. De plus amples renseignements sur ces prêts sont présentés à la note 43.</p>
IAS 28.37(d) IFRS 7.11A(a),(b) IFRS 7.11A(c)	<p>v) Le Groupe détient 20 % du capital social ordinaire de Rocket Corp. Limitée, une société qui exerce des activités de raffinage et de distribution de produits du pétrole. De l'avis de la direction du Groupe, ce dernier n'est pas en mesure d'exercer une influence notable sur Rocket Corp. Limitée étant donné que la tranche résiduelle de 80 % du capital social ordinaire est sous le contrôle d'un seul actionnaire, qui gère également les activités courantes de cette société. La juste valeur de la participation dans Rocket Corp. Limitée au 31 décembre 2010 s'établit à 5,359 MUM (5,285 MUM au 31 décembre 2009 et 5,234 MUM au 1<sup>er</sup> janvier 2009).</p> <p>Au 31 décembre 2010, le Groupe détenait toujours une participation de 10 % dans E Plus Limitée, une ancienne entreprise associée (voir la note 20). La juste valeur de la participation dans E Plus Limitée au 31 décembre 2010 s'établit à 360 000 UM.</p> <p>Ces placements dans des instruments de capitaux propres ne sont pas détenus à des fins de transaction, mais sont plutôt détenus à des fins stratégiques à moyen ou à long terme. Au moment de l'application d'IFRS 9, le Groupe a choisi de désigner ces placements comme des capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, car la direction est d'avis que ce traitement permet une présentation plus représentative des placements stratégiques à moyen et à long terme que la prise en compte immédiate des variations de la juste valeur dans le résultat net.</p>

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

IFRS 7.44I  
IFRS 7.44J

Le tableau ci-dessous illustre le classement et l'évaluation des actifs financiers en vertu d'IFRS 9 et d'IAS 39 à la date d'application initiale, le 31 décembre 2010.

	Catégorie d'évaluation initiale en vertu d'IAS 39	Nouvelle catégorie d'évaluation en vertu d'IFRS 9	Valeur comptable initiale en vertu d'IAS 39	Nouvelle valeur comptable en vertu d'IFRS 9
			en milliers d'UM	en milliers d'UM
Contrats de change à terme	Dérivés désignés comme instruments de couverture	Dérivés désignés comme instruments de couverture	244	244
Swaps de taux d'intérêt	Dérivés désignés comme instruments de couverture	Dérivés désignés comme instruments de couverture	284	284
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-
Actifs financiers non dérivés détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 539	1 539
Lettres de change	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers au coût amorti	5 405	5 405
Débetures	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers au coût amorti	500	500
Billets remboursables (voir la note i) ci-dessus)	Placements disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 200	2 200
Placements dans des instruments de capitaux propres (actions non cotées) (voir la note v) ci-dessus)	Placements disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 719	5 719
Prêts à des parties liées	Prêts et créances	Actifs financiers au coût amorti	3 637	3 637
Prêts à d'autres entités	Prêts et créances	Actifs financiers au coût amorti	-	-
Prêts et autres créances (voir la note 25)	Prêts et créances	Actifs financiers au coût amorti	19 249	19 249
Trésorerie et soldes bancaires (y compris la trésorerie et les soldes bancaires inclus dans un groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente) (voir la note 46)	Prêts et créances	Actifs financiers au coût amorti	23 621	23 621

IFRS 7.44I(c)

Aucun actif financier précédemment désigné par le Groupe comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IAS 39 n'a fait l'objet d'un reclassement à l'application d'IFRS 9.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée			
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>			
IAS 1.77	<b>23. Autres actifs</b>			
		31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Paiements d'avance	-	-	-
	Autres [description]	-	-	-
		-	-	-
		-	-	-
	Courants	-	-	-
	Non courants	-	-	-
		-	-	-
IAS 2.36(b)	<b>24. Stocks</b>			
		31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Matières premières	9 972	10 322	8 619
	Produits en cours	4 490	4 354	4 270
	Produits finis	16 751	14 306	16 799
		31 213	28 982	29 688
IAS 2.36(d)	Le coût des stocks comptabilisé à titre de charge au cours de l'exercice à l'égard des activités poursuivies s'est chiffré à 87,9 MUM (91,9 MUM au 31 décembre 2009).			
IAS 2.36(e),(f),(g)	Le coût des stocks comptabilisé à titre de charges comprend un montant de 2,34 MUM (1,86 MUM en 2009) représentant une réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation, et a diminué de 0,5 MUM (0,4 MUM en 2009) en ce qui a trait à la reprise de ces réductions. Les réductions de valeur antérieures ont fait l'objet de reprises en raison de hausses des prix de vente sur certains marchés.			
IAS 1.61	Une tranche de 1,29 MUM (0,86 MUM au 31 décembre 2009) des stocks devrait être recouvrée après 12 mois.			

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**25. Créances clients et autres débiteurs**

	31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>	1 <sup>er</sup> janv. 2009 <u>en milliers d'UM</u>
Créances clients	17 788	15 476	14 178
Provisions pour créances douteuses	<u>(798)</u>	<u>(838)</u>	<u>(628)</u>
	16 990	14 638	13 550
Produit des ventes différé			
– activités de fabrication de jouets (note 45)	960	-	-
– cession partielle d'E Plus Limitée (note 20)	1 245	-	-
Créance liée à des contrats de location simple	-	-	-
Autres [description]	<u>54</u>	<u>20</u>	<u>-</u>
	<u>19 249</u>	<u>14 658</u>	<u>13 550</u>

**25.1 Créances clients**

IFRS 7.36(c), 37

La période de crédit moyenne pour les ventes de produits est de 60 jours. Aucun intérêt n'est facturé sur les créances clients au cours de la période de 60 jours suivant la date de facturation. Par la suite, des intérêts de 2 % par année sont facturés sur le solde en cours. Le Groupe a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 100 % à l'égard de toutes les créances de plus de 120 jours puisque l'expérience passée montre que les créances qui demeurent impayées après 120 jours ne peuvent habituellement pas être recouvrées. Les provisions pour créances douteuses sont comptabilisées à l'égard des créances clients impayées depuis une période allant de 60 à 120 jours en fonction d'une estimation de la tranche irrécouvrable déterminée selon l'expérience passée en matière de défaillance de la contrepartie et une analyse de sa situation financière actuelle.

IFRS 7.34(c), 36(c)

Avant d'accepter un nouveau client, le Groupe a recours à un système d'évaluation externe du crédit pour estimer la qualité du crédit du client éventuel et établit des limites de crédit pour ce client. Les limites fixées pour les clients ainsi que l'évaluation de leur crédit sont passées en revue deux fois par année. Une tranche de 80 % des créances clients qui ne sont ni en souffrance ni dépréciées avait obtenu les meilleures évaluations de crédit en vertu du système externe d'évaluation du crédit utilisé par le Groupe. À la fin de la période de présentation de l'information financière, une tranche de 6,9 MUM (5,9 MUM au 31 décembre 2009) du solde des créances clients est à recevoir de la Société A, le principal client du Groupe (se reporter aux notes 6.7 et 40.9). Aucune autre créance à recevoir d'un client ne représente plus de 5 % du solde total des créances clients.

IFRS 7.37

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent des montants (voir ci-après pour une analyse de l'âge) qui sont en souffrance à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquels le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses étant donné que la qualité du crédit de ces débiteurs n'a pas subi de modification importante et que ces montants (qui incluent les intérêts courus pour les créances impayées depuis plus de 60 jours) sont toujours considérés comme recouvrables. Le Groupe ne détient pas de garantie ni d'autres rehaussements de crédit à l'égard de ces créances et ne dispose d'aucun droit légal de compensation à l'égard de tout montant dû par le Groupe à la contrepartie.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
IFRS 7.37(a)	<u>Âge des créances en souffrance mais non dépréciées</u>		
		31 déc. 2010	31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	De 60 à 90 jours	1 100	700
	De 90 à 120 jours	462	333
	Total	<u>1 562</u>	<u>1 033</u>
	Âge moyen (jours)	<u>84</u>	<u>85</u>
IFRS 7.16	<u>Variations de la provision pour créances douteuses</u>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Solde au début de l'exercice	838	628
	Pertes de valeur comptabilisées à l'égard des créances	63	430
	Montants irrécouvrables sortis du bilan durant l'exercice	-	(220)
	Montants recouverts au cours de l'exercice	-	-
	Pertes de valeur ayant fait l'objet de reprises	(103)	-
	Profits et pertes de conversion de monnaies étrangères	-	-
	Effet du passage du temps	-	-
IFRS 7.20(e)	Solde à la fin de l'exercice	<u>798</u>	<u>838</u>
IFRS 7.33(a),(b)	Pour déterminer la recouvrabilité d'une créance client, le Groupe tient compte de toute modification de la qualité de crédit de la créance client, de la date où elle a été consentie initialement à la fin de la période de présentation de l'information financière. La concentration du risque de crédit est limitée puisque la clientèle est diversifiée et non liée.		
IFRS 7.37(b)	La provision pour créances douteuses comprend des créances clients ayant individuellement subi une perte de valeur d'un solde de 63 000 UM (430 000 UM au 31 décembre 2009). Ces créances sont en situation de liquidation. La perte de valeur comptabilisée représente l'écart entre la valeur comptable de ces créances clients et la valeur actualisée du produit de la liquidation prévu. Le Groupe ne détient pas de garantie à l'égard de ces créances.		
IFRS 7.37(b)	<u>Âge des créances dépréciées</u>		
		31 déc. 2010	31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	De 60 à 90 jours	353	320
	De 90 à 120 jours	191	101
	120 jours et plus	654	717
	Total	<u>1 198</u>	<u>1 138</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée			
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>			
	<b>25.2 Transfert d'actifs financiers</b>			
IFRS 7.13, 14(a)	Au cours de l'exercice, le Groupe a cédé des créances clients de 1,052 MUM à une entité non liée. Dans le cadre de cette cession, le Groupe a fourni au cessionnaire une garantie de crédit à l'égard des pertes prévues sur ces créances. Par conséquent, le Groupe continue de comptabiliser la pleine valeur comptable des créances et a comptabilisé le montant en espèces reçu au moment de la cession à titre d'emprunt garanti (se reporter à la note 32). À la fin de la période de présentation de l'information financière, la valeur comptable des créances à court terme cédées, qui ont été données en garantie à l'égard de l'emprunt, se chiffrait à 0,946 MUM. La valeur comptable du passif connexe se chiffre à 0,923 MUM.			
	<b>26. Créances liées à des contrats de location-financement</b>			
		31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Créances liées aux contrats de location-financement courantes	198	188	182
	Créances liées aux contrats de location-financement non courantes	830	717	739
		<u>1 028</u>	<u>905</u>	<u>921</u>
	<b>26.1 Contrats de location</b>			
IAS 17.47(f) IFRS 7.7	Le Groupe conclut des contrats de location-financement à l'égard d'une partie de son matériel de stockage. Tous les contrats de location sont libellés en unités monétaires. La durée moyenne des contrats de location-financement conclus est de quatre ans.			
	<b>26.2 Sommes à recevoir en vertu des contrats de location-financement</b>			
IAS 17.47(a)		Paiements minimaux au titre de la location		Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
		31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010
		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
	À moins de 1 an	282	279	198
	À plus de 1 an, mais moins de 5 ans	1 074	909	830
		1 356	1 188	1 028
IAS 17.47(b)	Moins les produits financiers non acquis	<u>(328)</u>	<u>(283)</u>	<u>s.o.</u>
	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre des créances liées aux contrats de location-financement	1 028	905	905
IAS 17.47(d)	Provision pour paiements non recouvrables au titre des contrats de location-financement	-	-	-
		<u>1 028</u>	<u>905</u>	<u>1 028</u>
		<u>905</u>	<u>905</u>	<u>905</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																																															
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																																															
IAS 17.47(c)	La valeur résiduelle non garantie des actifs loués en vertu des contrats de location-financement à la fin de la période de présentation de l'information financière est estimée à 37 000 UM (42 000 UM au 31 décembre 2009).																																															
IFRS 7.7	Le taux d'intérêt lié aux contrats de location est déterminé à la date de chaque contrat pour toute la durée du contrat de location. Le taux d'intérêt effectif moyen contractuel s'établit à environ 10,5 % (11 % au 31 décembre 2009) par année.																																															
IFRS 7.36(c)	À la fin de la période de présentation de l'information financière, les créances liées à des contrats de location-financement ne sont ni en souffrance ni dépréciées.																																															
	<p><b>27. Montants dus par (à) des clients en vertu de contrats de construction</b></p>																																															
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2010</th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2009</th> <th style="text-align: center;">1<sup>er</sup> janv. 2009</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4"><b>Contrats en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière</b></td> </tr> <tr> <td>IAS 11.40(a)</td> <td>Coûts de construction engagés augmentés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées jusqu'à la date considérée</td> <td style="text-align: right;">1 517</td> <td style="text-align: right;">1 386</td> <td style="text-align: right;">1 291</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Moins : facturations intermédiaires</td> <td style="text-align: right;">(1 313)</td> <td style="text-align: right;">(1 171)</td> <td style="text-align: right;">(839)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>204</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>215</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>452</u></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Éléments comptabilisés et inclus dans les états financiers consolidés à titre de :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>IAS 11.42(a)</td> <td>– montants à recevoir de clients en vertu de contrats de construction</td> <td style="text-align: right;">240</td> <td style="text-align: right;">230</td> <td style="text-align: right;">697</td> </tr> <tr> <td>IAS 11.42(b)</td> <td>– montants à payer à des clients en vertu de contrats de construction</td> <td style="text-align: right;">(36)</td> <td style="text-align: right;">(15)</td> <td style="text-align: right;">(245)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>204</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>215</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>452</u></td> </tr> </tbody> </table>		31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	<b>Contrats en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière</b>				IAS 11.40(a)	Coûts de construction engagés augmentés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées jusqu'à la date considérée	1 517	1 386	1 291		Moins : facturations intermédiaires	(1 313)	(1 171)	(839)			<u>204</u>	<u>215</u>	<u>452</u>		Éléments comptabilisés et inclus dans les états financiers consolidés à titre de :				IAS 11.42(a)	– montants à recevoir de clients en vertu de contrats de construction	240	230	697	IAS 11.42(b)	– montants à payer à des clients en vertu de contrats de construction	(36)	(15)	(245)			<u>204</u>	<u>215</u>	<u>452</u>
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009																																													
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM																																													
<b>Contrats en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière</b>																																																
IAS 11.40(a)	Coûts de construction engagés augmentés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées jusqu'à la date considérée	1 517	1 386	1 291																																												
	Moins : facturations intermédiaires	(1 313)	(1 171)	(839)																																												
		<u>204</u>	<u>215</u>	<u>452</u>																																												
	Éléments comptabilisés et inclus dans les états financiers consolidés à titre de :																																															
IAS 11.42(a)	– montants à recevoir de clients en vertu de contrats de construction	240	230	697																																												
IAS 11.42(b)	– montants à payer à des clients en vertu de contrats de construction	(36)	(15)	(245)																																												
		<u>204</u>	<u>215</u>	<u>452</u>																																												
IAS 11.40(b),(c)	Au 31 décembre 2010, les montants retenus par les clients à l'égard des travaux des contrats se chiffraient à 75 000 UM (69 000 UM au 31 décembre 2009). Les avances reçues de clients à l'égard des travaux des contrats s'établissaient à 14 000 UM (néant au 31 décembre 2009).																																															
	<p><i>Remarque : Les notes 28 à 31 ci-dessous donnent une description et un rapprochement détaillés de chaque catégorie de capital-actions et de chaque composante de capitaux propres, comme l'exigent IAS 1.79 et IAS 1.106. IAS 1 accorde une certaine flexibilité quant à l'étendue des détails présentés dans l'état des variations de capitaux propres et ses notes complémentaires. Dans le cadre des Améliorations des IFRS publiées en 2010, les modifications à IAS 1 précisent qu'une analyse des autres éléments du résultat global, élément par élément, pour chaque composante des capitaux propres peut être présentée, soit dans l'état des variations des capitaux propres, soit dans les notes. Aux fins de la présentation de ce modèle, le Groupe a appliqué de manière anticipée les modifications à IAS 1 (périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011) et a choisi de présenter l'analyse des autres éléments du résultat global dans les notes.</i></p>																																															

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

*IAS 1 permet également la présentation de certains détails concernant les composantes des autres éléments du résultat global (impôt sur le résultat et ajustements de reclassement) dans les notes plutôt que dans l'état du résultat global. Les entités déterminent la présentation la plus appropriée dans leur situation. Le fait de choisir de présenter la majeure partie des détails dans les notes (comme nous l'avons fait dans les présents états financiers modèles) permet de nous assurer que les états financiers de base ne sont pas encombrés de détails inutiles. Toutefois, cela n'entraîne pas des notes complémentaires très détaillées.*

*Peu importe la présentation choisie, les entités doivent s'assurer de remplir les exigences suivantes :*

- *Des rapprochements détaillés sont exigés pour chaque catégorie de capital-actions (dans l'état des variations des capitaux propres ou dans les notes).*
- *Des rapprochements détaillés sont exigés pour chaque composante des capitaux propres. Il faut présenter séparément l'incidence sur les éléments suivants : i) profit ou perte, ii) chaque composante des autres éléments du résultat global et iii) transactions avec les propriétaires agissant en cette capacité (dans l'état des variations des capitaux propres ou dans les notes).*
- *Le montant de l'impôt sur le résultat relatif à chaque composante des autres éléments du résultat global doit être présenté (dans l'état du résultat global ou dans les notes).*
- *Les ajustements de reclassement doivent être présentés séparément des autres éléments du résultat global auxquels ils se rapportent (dans l'état du résultat global ou dans les notes).*

**28. Capital émis**

	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Capital-actions	17 819	23 005	23 005
Primes d'émission	14 620	25 667	25 667
	<u>32 439</u>	<u>48 672</u>	<u>48 672</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée			
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>			
	<b>Le capital émis comprend :</b>			
IAS 1.79(a)	14 844 000 actions ordinaires entièrement libérées (31 décembre 2009 et 1 <sup>er</sup> janvier 2009 : 20 130 000)	29 469	45 797	45 797
IAS 1.79(a)	2 500 000 actions ordinaires partiellement libérées (31 décembre 2009 et 1 <sup>er</sup> janvier 2009 : 2 500 000)	1 775	1 775	1 775
IAS 1.79(a)	1 200 000 actions préférentielles convertibles sans participation à 10 % entièrement libérées (31 décembre 2009 et 1 <sup>er</sup> janvier 2009 : 1 100 000)	1 195	1 100	1 100
		32 439	48 672	48 672
IAS 1.79(a)	<b>28.1 Actions ordinaires entièrement libérées</b>			
		<u>Nombre d'actions</u> en milliers	<u>Capital- actions</u> en milliers d'UM	<u>Primes d'émission</u> en milliers d'UM
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	20 130	20 130	25 667
	Variations [description]	-	-	-
	Solde au 31 décembre 2009	20 130	20 130	25 667
	Émission d'actions dans le cadre du régime d'options sur actions des membres du personnel (note 42.1)	314	314	-
	Émission d'actions en contrepartie de services-conseils	3	3	5
	Rachat d'actions sur le marché	(5 603)	(5 603)	(10 853)
	Coûts liés au rachat d'actions sur le marché	-	-	(277)
	Impôt associé aux coûts liés au rachat d'actions	-	-	83
	Solde au 31 décembre 2010	14 844	14 844	14 625
	Les actions ordinaires entièrement libérées, qui ont une valeur nominale de 1 UM, sont assorties d'un vote par action et donnent droit à des dividendes.			
IFRS 2.48	La juste valeur des actions émises en contrepartie de services-conseils a été établie en fonction du tarif de services-conseils semblables sur le marché.			
	Les actions rachetées au cours de l'exercice considéré ont été immédiatement annulées.			
IAS 1.79(a)	<b>28.2 Actions ordinaires partiellement libérées</b>			
		<u>Nombre d'actions</u> en milliers	<u>Capital- actions</u> en milliers d'UM	<u>Primes d'émission</u> en milliers d'UM
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	2 500	1 775	-
	Variations [description]	-	-	-
	Solde au 31 décembre 2009	2 500	1 775	-
	Variations [description]	-	-	-
	Solde au 31 décembre 2010	2 500	1 775	-
	Les actions ordinaires partiellement libérées, qui ont une valeur nominale de 1 UM, sont assorties d'un vote par action, mais ne donnent pas droit à des dividendes.			

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

IAS 1.79(a)

**28.3 Actions préférentielles convertibles sans participation**

	<u>Nombre d'actions</u> en milliers	<u>Capital- actions</u> en milliers d'UM	<u>Primes d'émission</u> en milliers d'UM
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	1 100	1 100	-
Variations [description]	-	-	-
Solde au 31 décembre 2009	1 100	1 100	-
Émission d'actions	100	100	-
Coûts liés à l'émission d'actions	-	-	(6)
Impôt associé aux coûts liés à l'émission d'actions	-	-	1
Solde au 31 décembre 2010	<u>1 200</u>	<u>1 200</u>	<u>(5)</u>

Les actions préférentielles convertibles sans participation, qui ont une valeur nominale de 1 UM, donnent droit à un dividende préférentiel discrétionnaire de 10 % avant toute déclaration de dividendes à l'intention des détenteurs d'actions ordinaires. Les actions préférentielles convertibles sans participation peuvent être converties en actions ordinaires à raison d'une pour une, et la date de conversion a été fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2013. Les actions préférentielles convertibles sans participation ne donnent pas droit à une quote-part des actifs ou des bénéfices excédentaires et ne confèrent pas de droits de vote.

**28.4 Options sur actions attribuées dans le cadre du régime d'options sur actions des membres du personnel de la Société**

IAS 1.79(a)

Au 31 décembre 2010, les dirigeants et les cadres supérieurs détenaient des options visant plus de 196 000 actions ordinaires de la Société, dont une tranche de 136 000 arrivera à échéance le 30 mars 2011, et l'autre tranche de 60 000, le 28 septembre 2011. Au 31 décembre 2009, les dirigeants et les cadres supérieurs détenaient plus de 290 000 actions ordinaires de la Société, dont une tranche de 140 000 devait arriver à échéance le 30 mars 2010, et l'autre tranche de 150 000, le 29 septembre 2010.

Les options sur actions attribuées en vertu du régime d'options sur actions des membres du personnel de la Société ne donnent pas droit à des dividendes et ne confèrent pas de droits de vote. Plus de détails sur le régime d'options sur actions des membres du personnel sont présentés à la note 42.1.

**28.5 Actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables**

Les actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables émises par la Société ont été classées dans le passif (voir la note 34).

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	<b>29. Réserves (après impôt sur le résultat)</b>		
	31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM	1 <sup>er</sup> janv. 2009 en milliers d'UM
	807	807	807
	1 198	1 201	51
	467	415	379
	544	338	-
	317	278	258
	186	225	140
	592	-	-
	20	-	-
	-	-	-
	<u>4 131</u>	<u>3 264</u>	<u>1 635</u>
IAS 1.106(d) IAS 1.106A	<b>29.1 Réserve générale</b>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
		807	807
		-	-
		<u>807</u>	<u>807</u>
IAS 1.79(b)	La réserve générale est utilisée de temps à autre pour transférer les bénéfices, des résultats non distribués. Il n'existe aucune politique de transfert régulier.		
IAS 1.106(d) IAS 1.106A	<b>29.2 Réserve au titre de la réévaluation des immobilisations</b>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
IAS 16.77(f)		1 201	51
IAS 36.126(c)		-	1 643
IAS 36.126(d)		-	-
		-	-
		-	(493)
		-	-
		(3)	-
		-	-
		<u>1 198</u>	<u>1 201</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																											
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																											
IAS 1.79(b)	La réserve au titre de la réévaluation des immobilisations découle de la réévaluation de terrains et de bâtiments. Lorsque des terrains ou des bâtiments réévalués sont vendus, la portion de la réserve au titre de la réévaluation des immobilisations qui a trait à ces actifs est transférée directement aux résultats non distribués.																											
IAS 16.77(f)	Les distributions à même la réserve au titre de la réévaluation des immobilisations peuvent être effectuées conformément aux exigences des statuts constitutifs de la Société, de la loi sur les sociétés et de la jurisprudence pertinente. Certains montants peuvent également être distribués à même la réserve au titre de la réévaluation des immobilisations dans le cadre d'un rachat d'actions sur le marché. Habituellement, il n'y a aucune restriction à l'égard du versement d'« actions gratuites » à même la réserve au titre de la réévaluation des immobilisations. Cependant, le versement de distributions en espèces à même la réserve est limité en vertu des modalités des statuts constitutifs de la Société. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux montants transférés aux résultats non distribués. À l'heure actuelle, les dirigeants n'ont pas l'intention d'effectuer de distributions à même la réserve au titre de la réévaluation des immobilisations.																											
IAS 1.106(d)	<b>29.3 Réserve au titre de la réévaluation de placements</b>																											
IAS 1.106A	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solde au début de l'exercice</td> <td style="text-align: right;">415</td> <td style="text-align: right;">470</td> </tr> <tr> <td>Incidence du changement de méthode comptable lié au classement et à l'évaluation des actifs financiers (voir la note 2.1)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(130)</td> </tr> <tr> <td>Incidence de l'impôt sur le résultat sur le changement de méthode comptable</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">-</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">39</td> </tr> <tr> <td>Solde retraité</td> <td style="text-align: right;">415</td> <td style="text-align: right;">379</td> </tr> <tr> <td>IFRS 7.20(a) Profit net découlant de la réévaluation d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</td> <td style="text-align: right;">74</td> <td style="text-align: right;">51</td> </tr> <tr> <td>IFRS 7.11A(e) (Profit) perte cumulatif transféré aux résultats non distribués au moment de la cession des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Impôt sur le résultat lié au profit découlant de la réévaluation d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">(22)</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">(15)</td> </tr> <tr> <td>Solde à la fin de l'exercice</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">467</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">415</td> </tr> </tbody> </table>		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM	Solde au début de l'exercice	415	470	Incidence du changement de méthode comptable lié au classement et à l'évaluation des actifs financiers (voir la note 2.1)	-	(130)	Incidence de l'impôt sur le résultat sur le changement de méthode comptable	-	39	Solde retraité	415	379	IFRS 7.20(a) Profit net découlant de la réévaluation d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	74	51	IFRS 7.11A(e) (Profit) perte cumulatif transféré aux résultats non distribués au moment de la cession des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	Impôt sur le résultat lié au profit découlant de la réévaluation d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(22)	(15)	Solde à la fin de l'exercice	467	415
	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM																										
Solde au début de l'exercice	415	470																										
Incidence du changement de méthode comptable lié au classement et à l'évaluation des actifs financiers (voir la note 2.1)	-	(130)																										
Incidence de l'impôt sur le résultat sur le changement de méthode comptable	-	39																										
Solde retraité	415	379																										
IFRS 7.20(a) Profit net découlant de la réévaluation d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	74	51																										
IFRS 7.11A(e) (Profit) perte cumulatif transféré aux résultats non distribués au moment de la cession des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-																										
Impôt sur le résultat lié au profit découlant de la réévaluation d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(22)	(15)																										
Solde à la fin de l'exercice	467	415																										
IAS 1.79(b)	La réserve au titre de la réévaluation de placements représente les profits ou les pertes cumulatifs découlant de la réévaluation des placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.																											

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
		<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>	
IAS 1.106(d) IAS 1.106A		<b>29.4 Réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres</b>	
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 <hr/> en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 <hr/> en milliers d'UM
		338	-
		206	338
		-	-
		<hr/> 544	<hr/> 338
IAS 1.79(b)		La réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres ci-dessus a trait aux options sur actions attribuées par la Société aux membres du personnel en vertu de leur régime d'options sur actions. De plus amples renseignements sur les paiements fondés sur des actions à l'intention des membres du personnel sont présentés à la note 42.1.	
IAS 1.106(d) IAS 1.106A		<b>29.5 Réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie</b>	
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 <hr/> en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 <hr/> en milliers d'UM
		278	258
IFRS 7.23(c)		Profit (perte) découlant de variations de la juste valeur d'instruments de couverture conclus aux fins de couverture des flux de trésorerie	
		209	(41)
		227	357
		-	-
		(131)	(95)
IFRS 7.23(d)		(Profit) perte découlant des variations de la juste valeur des instruments de couverture reclassés en résultat net	
		(3)	-
		(120)	(86)
		-	-
		37	26
IFRS 7.23(e)		Montant transféré au titre de la valeur comptable initiale de l'élément couvert	
		(257)	(201)
		77	60
		-	-
		<hr/> 317	<hr/> 278
		Solde à la fin de l'exercice	

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
IAS 1.79(b)	La réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie reflète la partie efficace cumulative des profits ou des pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de couverture conclus aux fins de couverture des flux de trésorerie. Le profit ou la perte cumulatif découlant des variations de la juste valeur des instruments de couverture qui sont comptabilisés et cumulés dans la réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie doit être reclassé en résultat net seulement lorsque l'opération de couverture a une incidence sur le résultat net, ou inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la convention comptable applicable.		
IFRS 7.23(d)	Les (profits) pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de couverture reclassés des capitaux propres au résultat net durant l'exercice sont inclus dans les postes suivants [de l'état consolidé du résultat global/du compte de résultat consolidé] :		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
	Produits	-	-
	Autres produits	-	-
	Charges financières	(120)	(86)
	Autres charges	(3)	-
	Charge d'impôt sur le résultat	114	86
	Autres [description]	-	-
		<u>(9)</u>	<u>-</u>
IAS 1.106(d) IAS 1.106A	<b>29.6 Réserve au titre de l'écart de change</b>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
	Solde au début de l'exercice	225	140
	Écarts de change survenant lors de la conversion des établissements à l'étranger	75	121
	Impôt sur le résultat lié aux profits survenant lors de la conversion de l'actif net des établissements à l'étranger	(22)	(36)
	Perte sur des instruments de couverture désignés comme couverture de l'actif net d'établissements à l'étranger	(12)	-
	Impôt sur le résultat lié à la perte sur la couverture de l'actif net d'établissements à l'étranger	4	-
	Profit/perte reclassé en résultat net à la sortie d'un établissement à l'étranger	(166)	-
	Impôt sur le résultat lié au profit/à la perte reclassé à la sortie d'un établissement à l'étranger	51	-
	Profit/perte sur des instruments de couverture reclassés en résultat net à la sortie d'établissements à l'étranger	46	-
	Impôt sur le résultat lié au profit/à la perte sur instruments de couverture reclassé à la sortie d'un établissement à l'étranger	(15)	-
	Autres [description]	-	-
	Solde à la fin de l'exercice	<u>186</u>	<u>225</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
IAS 1.79(b)	Les écarts de change liés à la conversion, dans la monnaie de présentation du Groupe (c.-à-d. unités monétaires), des résultats et des actifs nets en monnaies fonctionnelles des établissements à l'étranger du Groupe sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve au titre de l'écart de change. Les profits et les pertes sur les instruments de couverture désignés comme couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger sont inclus dans la réserve au titre de l'écart de change. Les écarts de change qui avaient été cumulés dans la réserve au titre de l'écart de change (relatifs à la conversion de l'actif net des établissements à l'étranger et des couvertures des établissements à l'étranger) sont reclassés en résultat net au moment de la sortie de l'établissement à l'étranger.		
IAS 1.106(d) IAS 1.106A	<b>29.7 Prime au titre de l'option visant des billets convertibles</b>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
	Solde au début de l'exercice	-	-
	Comptabilisation d'une prime au titre de l'option à l'émission des billets convertibles	834	-
	Impôt sur le résultat connexe	(242)	-
	Solde à la fin de l'exercice	<u>592</u>	<u>-</u>
IAS 1.79(b)	La prime au titre de l'option à l'égard des billets convertibles correspond à la composante capitaux propres (droits de conversion) des 4,5 MUM de billets convertibles à 5,5 % émis au cours de l'exercice (voir la note 33).		
IAS 1.106(d) IAS 1.106A	<b>29.8 Risque de crédit des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</b>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
	Solde au début de l'exercice	-	-
	Profit attribuable aux changements du risque de crédit des actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	20	-
	Autres [description]	-	-
	Solde à la fin de l'exercice	<u>20</u>	<u>-</u>
IAS 1.79(b)	Comme le mentionne la note 34, le Groupe a désigné ses actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les fluctuations de la juste valeur des passifs attribuables aux changements du risque de crédit des passifs sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.		

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
IAS 1.106(b),(d) IAS 1.106A	<b>30. Résultats non distribués et dividendes sur instruments de capitaux propres</b>		
	31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>	1 <sup>er</sup> janv. 2009 <u>en milliers d'UM</u>
	Résultats non distribués	<u>110 911</u>	<u>95 021</u>
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	Exercice terminé le 31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>
	Solde au début de l'exercice	95 021	73 824
	Incidence des modifications de méthodes comptables (voir la note 2.1)	-	91
	Solde retraité	<u>95 021</u>	<u>73 915</u>
	Profit attribuable aux propriétaires de la Société	23 043	27 585
	Écart découlant de la sortie de la participation dans Filiale Un Limitée (voir la note 19)	34	-
	Paiement de dividendes	(6 635)	(6 479)
	Rachat d'actions	(555)	-
	Impôt sur le résultat connexe	-	-
	Transfert à même la réserve au titre de la réévaluation des immobilisations	3	-
	Autres [description]	<u>-</u>	<u>-</u>
	Solde à la fin de l'exercice	<u>110 911</u>	<u>95 021</u>
IAS 1.107	Le 23 mai 2010, un dividende de 32,1 UM par action (dividende total de 6,515 MUM) a été versé aux détenteurs d'actions ordinaires entièrement libérées. En mai 2009, le dividende versé s'était établi à 31,64 UM par action (dividende total de 6,369 MUM).		
	Un dividende de 10 UM par action a été versé sur les actions préférentielles convertibles sans participation au cours de l'exercice (10 UM par action en 2009), pour un dividende total de 0,12 MUM (0,11 MUM en 2009).		
IAS 1.137(a) IAS 10.13	En ce qui concerne l'exercice considéré, les administrateurs proposent qu'un dividende de 26,31 UM par action soit versé aux actionnaires le 25 mai 2011. Ce dividende est assujéti à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle et n'a pas été inclus à titre de passif dans les présents états financiers consolidés. Le dividende proposé sera payable à tous les actionnaires inscrits au registre des membres le 21 avril 2011. Le dividende total estimatif à verser se chiffre à 3,905 MUM. Le versement de ce dividende n'aura aucune conséquence fiscale pour le Groupe.		

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
		<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>	
IAS 1.106(b),(d) IAS 1.106A		<b>31. Participations ne donnant pas le contrôle</b>	
		Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Solde au début de l'exercice	20 005	17 242
	Quote-part du résultat de l'exercice	4 000	2 763
	Participations ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de Filiale Six Limitée (voir la note 44)	127	-
	Participations ne donnant pas le contrôle additionnelles découlant de la sortie de la participation dans Filiale Un Limitée (voir la note 19)	179	-
	Participation ne donnant pas le contrôle liée aux options sur actions dont les droits sont acquis en cours détenues par des membres du personnel de Filiale Six Limitée i)	5	
	Solde à la fin de l'exercice	24 316	20 005
	<p>i) Au 31 décembre 2010, les dirigeants et les cadres supérieurs de Filiale Six Limitée détenaient des options visant plus de 5 000 actions ordinaires de Filiale Six Limitée, dont une tranche de 2 000 arrivera à échéance le 12 mars 2012, et l'autre tranche de 3 000, le 17 septembre 2012. Ces options sur actions ont été émises par Filiale Six Limitée avant son acquisition par le Groupe au cours de l'exercice considéré. Tous les droits sur les options sur actions en cours étaient acquis à la date d'acquisition de Filiale Six Limitée. Le montant de 5 000 UM représente la valeur basée sur le marché de ces options sur actions évaluée conformément à IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>, à la date d'acquisition. Plus de détails sur le régime d'options sur actions des membres du personnel sont présentés à la note 42.2.</p>		

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

IFRS 7.8(f)

## 32. Emprunts

	31 déc. 2010 <u>en milliers d'UM</u>	31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>	1 <sup>er</sup> janv. 2009 <u>en milliers d'UM</u>
<b>Non garantis – au coût amorti</b>			
Découverts bancaires	520	314	6 397
Lettres de change i)	358	916	1 490
Emprunts contractés auprès :			
– de parties liées ii) (voir la note 43.3)	12 729	31 514	49 380
– d'autres entités iii)	3 701	3 518	-
– du gouvernement iv)	2 798	2 610	-
Billets convertibles (note 33)	4 144	-	-
Billets perpétuels v)	1 905	-	-
Autres [description]	-	-	-
	<u>26 155</u>	<u>38 872</u>	<u>57 267</u>
<b>Garantis – au coût amorti</b>			
Découverts bancaires	18	64	2 124
Emprunts bancaires vi)	14 982	17 404	-
Emprunts contractés auprès d'autres entités	575	649	1 809
Créances cédées vii)	923	-	-
Dettes résultant des contrats de location- financement viii) (voir la note 38.2)	14	89	432
Autres [description]	-	-	-
	<u>16 512</u>	<u>18 206</u>	<u>4 365</u>
	<u>42 667</u>	<u>57 078</u>	<u>61 632</u>
Courants	22 446	25 600	33 618
Non courants	20 221	31 478	28 014
	<u>42 667</u>	<u>57 078</u>	<u>61 632</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
	<p data-bbox="358 218 943 275"><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p> <p data-bbox="358 304 797 331"><b>32.1 Sommaire des accords d'emprunt</b></p> <p data-bbox="147 359 245 386">IFRS 7.7</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="358 359 1458 443">i) Des lettres de change assorties de taux d'intérêt variables ont été émises en 2003. Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré en vigueur sur ces lettres de change s'établit à 6,8 % par année (6,8 % par année au 31 décembre 2009).</li> <li data-bbox="358 470 1458 554">ii) Des montants doivent être remboursés à des parties liées au Groupe. Des taux d'intérêt de 8,0 % à 8,2 % par année sont courus sur les soldes des emprunts en cours (de 8,0 % à 8,2 % au 31 décembre 2009).</li> <li data-bbox="358 581 1458 770">iii) Emprunts à taux fixe dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas trois ans (quatre ans au 31 décembre 2009) obtenus auprès d'une société financière. Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré sur ces emprunts s'établit à 8,15 % par année (8,10 % au 31 décembre 2009). Le Groupe couvre une partie des emprunts contre le risque de taux d'intérêt au moyen d'un swap de taux d'intérêt payeur de taux fixe, receveur de taux variable. Le solde en cours est ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur du risque couvert, qui reflètent les fluctuations du taux interbancaire au pays A.</li> <li data-bbox="358 798 1458 1016">iv) Le 17 décembre 2009, le Groupe a contracté un emprunt sans intérêt de 3 MUM auprès du gouvernement du pays A pour financer la formation de son personnel sur une période de deux ans. Cet emprunt est remboursable en totalité à la fin de cette période de deux ans. En appliquant le taux d'intérêt du marché alors en vigueur de 7,2 % pour un emprunt équivalent, la juste valeur de l'emprunt est estimée à 2,61 MUM. L'écart de 390 000 UM entre le produit brut et la juste valeur de l'emprunt correspond à l'avantage tiré de l'emprunt sans intérêt, qui est comptabilisé dans les produits différés (voir la note 41). Une charge d'intérêt de 188 000 UM liée à cet emprunt a été comptabilisée en 2010, et une charge de 202 000 UM sera comptabilisée en 2011.</li> <li data-bbox="358 1043 1458 1100">v) Le 27 août 2010, 2 500 billets perpétuels à 6 % ont été émis à la valeur principale de 2,5 MUM. Des frais d'émission de 0,595 MUM ont été engagés.</li> <li data-bbox="358 1127 1458 1211">vi) Ces emprunts sont garantis par une hypothèque grevant les terrains et les bâtiments en propriété franche du Groupe (voir la note 15). Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré sur ces emprunts bancaires s'établit à 8,30 % par année (8,32 % par année au 31 décembre 2009).</li> <li data-bbox="358 1239 1458 1295">vii) Ces créances sont garanties par un droit grevant certaines créances clients du Groupe (voir la note 25.2).</li> <li data-bbox="358 1323 1458 1400">viii) Ces dettes sont garanties par les actifs loués. Les emprunts sont constitués d'une combinaison d'emprunts à taux variable et d'emprunts à taux fixe dont les périodes de remboursement n'excèdent pas cinq ans (voir la note 38.2).</li> </ul> <p data-bbox="358 1428 824 1455"><b>32.2 Manquement à un accord d'emprunt</b></p> <p data-bbox="147 1482 261 1509">IFRS 7.18</p> <p data-bbox="358 1482 1458 1671">Durant l'exercice considéré, le Groupe a payé en retard les intérêts du premier trimestre sur un de ses emprunts d'une valeur comptable de 5,00 MUM. Ce délai est imputable à une insuffisance temporaire de fonds à la date où les intérêts étaient payables en raison d'un problème technique au moment du règlement. Les intérêts non réglés de 107 500 UM, y compris les intérêts additionnels et la pénalité, ont été remboursés en totalité la semaine suivante. Le prêteur n'a pas exigé le remboursement anticipé de l'emprunt, et les modalités de l'emprunt n'ont pas été modifiées. La direction a passé en revue le processus de règlement du Groupe pour s'assurer qu'une telle situation ne se reproduirait plus.</p>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée	
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>	
IFRS 7.7	<b>33. Billets convertibles</b>	
	Le 1 <sup>er</sup> septembre 2010, la Société a émis 4,5 millions de billets convertibles à 5,5 % libellés en unités monétaires dont le montant en principal total s'établit à 4,5 MUM. Chaque billet peut être converti par le porteur en actions ordinaires à un prix de conversion de 1,00 UM.	
	La conversion peut avoir lieu à n'importe quel moment entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2011 et le 31 août 2013. Si les billets ne sont pas convertis, ils seront rachetés le 1 <sup>er</sup> septembre 2013 pour 1 UM chacun. Des intérêts de 5,5 % seront payés trimestriellement jusqu'au moment de la conversion ou du rachat.	
IAS 32.28	Les billets convertibles contiennent deux composantes : passif et capitaux propres. La composante capitaux propres est présentée dans les capitaux propres, sous la rubrique de la prime au titre de l'option à l'égard des billets convertibles. Le taux d'intérêt effectif de la composante passif au moment de la comptabilisation initiale est de 8,2 % par année.	
		en milliers d'UM
	Produit de l'émission	4 950
	Composante capitaux propres	<u>(834)</u>
	Composante passif à la date d'émission	<u>4 116</u>
	Intérêts passés en charges calculés au taux d'intérêt effectif de 8,2 %	110
	Intérêts payés	<u>(82)</u>
	Composante passif au 31 décembre 2010 (incluse dans « emprunts » (note 32))	<u>4 144</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	<b>34. Autres passifs financiers</b>		
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
	24	18	-
	<b>Dérivés désignés comme instruments de couverture et efficaces à ce titre comptabilisés à la juste valeur</b>		
	87	-	-
	5	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	92	-	-
IFRS 7.8(e)	<b>Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>		
	Passifs financiers non dérivés désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale i)		
	14 875	-	-
	Dérivés détenus à des fins de transaction qui ne sont pas désignés à des fins de comptabilité de couverture ii)		
	51	-	-
	Passifs financiers non dérivés détenus à des fins de transaction		
	-	-	-
	14 926	-	-
	Autres (contrepartie éventuelle) iii)		
	75	-	-
	15 117	18	-
	Courants		
	116	18	-
	Non courants		
	15 001	-	-
	15 117	18	-
	i) Le 1 <sup>er</sup> juin 2010, 3 000 000 d'actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables à 7 % ont été émises à un prix d'émission de 5 UM par action. Les actions sont rachetables le 31 mai 2012 à 5 UM par action. Les actions constituent des emprunts non garantis du Groupe et sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net (voir ci-après).		
	Le Groupe a désigné ses actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, comme le permet IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> . Les actions préférentielles sont assorties de paiements d'intérêt fixe et arriveront à échéance le 31 mai 2012. Pour atténuer le risque de fluctuation des taux d'intérêt auquel la juste valeur est exposée, le Groupe a conclu un swap de taux d'intérêt payeur de taux variable, receveur de taux fixe. Le montant notionnel du principal du swap s'établit à 15 MUM et concorde avec le principal des actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables. Le swap arrivera à échéance le 31 mai 2012. La désignation des actions préférentielles à la juste valeur par le biais du résultat net élimine les non-concordances comptables découlant de l'évaluation du passif au coût amorti et de l'évaluation du dérivé à la juste valeur par le biais du résultat net.		

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

La juste valeur des actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables a diminué de 125 000 UM depuis leur émission. La variation de la juste valeur inclut un profit de 20 000 UM attribuable aux changements du risque de crédit des passifs et est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Des dividendes de 613 000 UM (néant en 2009) ont été versés à l'égard d'actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables et sont inclus dans le poste des autres profits et pertes [de l'état consolidé du résultat global/du compte de résultat consolidé].

- ii) Un swap de taux d'intérêt payeur de taux variable, receveur de taux fixe sert de couverture économique du risque de taux d'intérêt auquel la juste valeur des actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables est exposée.
- iii) Les autres passifs financiers incluent un montant de 75 000 UM correspondant à la juste valeur estimée de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de Filiale Six Limitée (voir la note 44.2).

**35. Provisions**

	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Avantages du personnel i)	1 334	4 388	4 027
Autres provisions (voir ci-dessous)	4 316	1 038	2 310
	<u>5 650</u>	<u>5 426</u>	<u>6 337</u>
Courantes	3 356	3 195	2 235
Non courantes	2 294	2 231	4 102
	<u>5 650</u>	<u>5 426</u>	<u>6 337</u>

**Autres provisions**

	Travaux de réparation ii)	Garanties iii)	Contrats déficitaires iv)	Total
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
IAS 37.84(a) Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	-	295	743	1 038
IAS 37.84(b) Provisions supplémentaires comptabilisées	4 170	338	369	4 877
IAS 37.84(c) Réductions découlant du paiement d'avantages économiques futurs ou d'autres renoncements à de tels avantages	(1 112)	(90)	(310)	(1 512)
IAS 37.84(d) Réductions découlant de réévaluations ou de règlements sans frais	-	(15)	(100)	(115)
IAS 37.84(e) Effet du passage du temps et des modifications du taux d'actualisation	-	-	28	28
Autres [description]	-	-	-	-
IAS 37.84(a) Solde au 31 décembre 2010	<u>3 058</u>	<u>528</u>	<u>730</u>	<u>4 316</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																																
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																																
IFRS 3.B64(j)	i) La provision au titre des avantages du personnel a trait aux congés annuels et aux droits acquis aux congés pour long service accumulés ainsi qu'aux demandes d'indemnité effectuées par des membres du personnel. Au moment de l'acquisition de la Filiale Six Limitée, le Groupe a comptabilisé un passif éventuel supplémentaire de 45 000 UM à l'égard des demandes d'indemnité en cours des membres du personnel de cette filiale, et ce passif a été réglé en février 2011. La diminution de la valeur comptable de la provision de l'exercice précédent découle du fait que les avantages ont été payés au cours de l'exercice considéré.																																
IAS 37.85(a),(b)	ii) La provision au titre des travaux de réparation a trait au coût estimatif des travaux qu'il a été convenu d'effectuer pour réparer certains produits livrés à l'un des principaux clients du Groupe (se reporter à la note 13.6). Les dépenses prévues pour 2011 s'établissent à 1,94 MUM et à 1,118 MUM pour 2012. Ces montants n'ont pas été actualisés aux fins de l'évaluation de la provision au titre des travaux de réparation puisque l'incidence de l'actualisation est négligeable.																																
IAS 37.85(a),(b)	iii) La provision au titre des réclamations relatives aux garanties correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la direction à l'égard des sorties futures d'avantages économiques qui seront nécessaires en raison des obligations du Groupe au titre de garanties en vertu des lois locales en matière de vente de biens. L'estimation a été effectuée à partir des tendances historiques en matière de garantie et pourrait varier compte tenu de nouveaux matériaux, de la modification des processus de fabrication ou d'autres circonstances ayant une incidence sur la qualité des produits.																																
IAS 37.85(a),(b)	iv) La provision au titre des contrats de location déficitaires correspond à la valeur actualisée des paiements de location futurs que le Groupe doit actuellement effectuer en vertu de contrats de location simple déficitaires qui ne peuvent être annulés, moins les produits qui devraient être tirés de ces contrats, y compris les produits de sous-location estimatifs futurs, le cas échéant. L'estimation pourrait varier compte tenu des modifications de l'utilisation des locaux loués et des ententes de sous-location, le cas échéant. L'échéance à courir de ces contrats de location va de trois à cinq ans.																																
	<p><b>36. Autres passifs</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2010</th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2009</th> <th style="text-align: center;">1<sup>er</sup> janv. 2009</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Incitatifs à la location (note 48.1)</td> <td style="text-align: right;">270</td> <td style="text-align: right;">360</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Autres [description]</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">5</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>270</u></td> <td style="text-align: right;"><u>365</u></td> <td style="text-align: right;"><u>-</u></td> </tr> <tr> <td>Courants</td> <td style="text-align: right;">90</td> <td style="text-align: right;">95</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Non courants</td> <td style="text-align: right;">180</td> <td style="text-align: right;">270</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>270</u></td> <td style="text-align: right;"><u>365</u></td> <td style="text-align: right;"><u>-</u></td> </tr> </tbody> </table>		31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	Incitatifs à la location (note 48.1)	270	360	-	Autres [description]	-	5	-		<u>270</u>	<u>365</u>	<u>-</u>	Courants	90	95	-	Non courants	180	270	-		<u>270</u>	<u>365</u>	<u>-</u>
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009																														
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM																														
Incitatifs à la location (note 48.1)	270	360	-																														
Autres [description]	-	5	-																														
	<u>270</u>	<u>365</u>	<u>-</u>																														
Courants	90	95	-																														
Non courants	180	270	-																														
	<u>270</u>	<u>365</u>	<u>-</u>																														
	<p><b>37. Dettes fournisseurs et autres créditeurs</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2010</th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2009</th> <th style="text-align: center;">1<sup>er</sup> janv. 2009</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dettes fournisseurs</td> <td style="text-align: right;">16 373</td> <td style="text-align: right;">21 220</td> <td style="text-align: right;">52 750</td> </tr> <tr> <td>Paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Autres [description]</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>16 373</u></td> <td style="text-align: right;"><u>21 220</u></td> <td style="text-align: right;"><u>52 750</u></td> </tr> </tbody> </table>		31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	Dettes fournisseurs	16 373	21 220	52 750	Paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	-	-	-	Autres [description]	-	-	-		<u>16 373</u>	<u>21 220</u>	<u>52 750</u>								
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009																														
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM																														
Dettes fournisseurs	16 373	21 220	52 750																														
Paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	-	-	-																														
Autres [description]	-	-	-																														
	<u>16 373</u>	<u>21 220</u>	<u>52 750</u>																														
IFRS 2.51(b)																																	

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

IFRS 7.7

La période de crédit moyenne pour les ventes de certains produits du pays B est de quatre mois. Aucun intérêt n'est facturé sur les dettes fournisseurs au cours de la période de 60 jours suivant la date de facturation. Par la suite, des intérêts de 2 % par année sont facturés sur le solde en cours. Le Groupe a instauré des politiques de gestion du risque financier pour s'assurer que tous les créanciers sont payés dans le cadre des modalités de crédit préétablies.

**38. Obligations en vertu des contrats de location-financement**

**38.1 Contrats de location**

IAS 17.31(e)  
IFRS 7.7

Le Groupe a loué une partie de son matériel de fabrication en vertu de contrats de location-financement. La durée moyenne des contrats de location est de cinq ans (cinq ans en 2009). Le Groupe peut choisir d'acheter le matériel pour un montant nominal à la fin des contrats de location. Les obligations du Groupe en vertu des contrats de location-financement sont garanties par le droit des bailleurs sur les actifs loués.

Les taux d'intérêt sous-jacents à toutes les obligations au titre de contrats de location-financement sont déterminés aux dates des contrats de location et s'établissent entre 3,5 % et 5,5 % (entre 3,75 % et 6 % en 2009) par année.

**38.2 Dettes résultant des contrats de location-financement**

IAS 17.31(b)

	Paiements minimaux au titre de la location		Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Moins de 1 an	10	58	9	54
Plus de 1 an, mais moins de 5 ans	6	44	5	35
Plus de 5 ans	-	-	-	-
	16	102	14	89
Moins : les charges financières futures	(2)	(13)	-	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre des contrats de location-financement	14	89	14	89
			31 déc. 2010	31 déc. 2009
Éléments inclus dans les états financiers consolidés à titre :				
– d'emprunts courants (note 32)			9	54
– d'emprunts non courants (note 32)			5	35
			14	89

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																								
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p> <p><b>39. Régimes de retraite</b></p> <p><b>39.1 Régimes à cotisations définies</b></p> <p>Le Groupe offre des régimes de retraite à cotisations définies à tout le personnel admissible de ses filiales du pays C. Les actifs des régimes sont détenus séparément de ceux du Groupe dans des fonds sous le contrôle de fiduciaires. Lorsqu'un membre du personnel cesse d'adhérer aux régimes avant la pleine acquisition des cotisations, les cotisations à payer par le Groupe sont réduites du montant des cotisations perdues.</p> <p>Les membres du personnel de la filiale du Groupe au pays B participent à un régime de retraite géré par le gouvernement du pays B. La filiale doit verser des cotisations correspondant à un pourcentage des charges salariales dans le régime de retraite pour financer les prestations. La seule obligation du Groupe à l'égard du régime de retraite consiste à verser les cotisations établies.</p>																								
IAS 19.46	<p>La charge totale de 160 000 UM (148 000 UM en 2009) comptabilisée dans [l'état consolidé du résultat global/le compte de résultat consolidé] représente les cotisations que le Groupe doit verser dans ces régimes aux taux précisés en vertu des dispositions des régimes. Au 31 décembre 2010, des cotisations de 8 000 UM (8 000 UM en 2009) exigibles pour l'exercice 2010 (2009) n'avaient pas été versées dans les régimes. Les montants ont été payés après la date de clôture de l'exercice.</p>																								
	<p><b>39.2 Régimes à prestations définies</b></p>																								
IAS 19.120A(b)	<p>Le Groupe offre des régimes de retraite à prestations définies financés à tout le personnel admissible de ses filiales du pays A. En vertu des régimes, le personnel a le droit de recevoir des prestations de retraite représentant entre 40 % et 45 % du dernier salaire touché à l'obtention de l'âge de la retraite, soit 65 ans. Aucun avantage complémentaire de retraite n'est offert au personnel.</p> <p>Les plus récentes évaluations actuarielles des actifs des régimes et le calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ont été effectués au 31 décembre 2010 par M. F.G. Ho, Fellow de l'institut des actuaires du pays A. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et le coût connexe des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.</p>																								
IAS 19.120A(n)	<p>Les principales hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles sont les suivantes.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Évaluation aux</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2010</th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2009</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">%</th> <th style="text-align: center;">%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux d'actualisation</td> <td style="text-align: center;">5,52</td> <td style="text-align: center;">5,20</td> </tr> <tr> <td>Rendement attendu des actifs des régimes</td> <td style="text-align: center;">12,08</td> <td style="text-align: center;">10,97</td> </tr> <tr> <td>Taux attendu(s) d'augmentation des salaires</td> <td style="text-align: center;">5,00</td> <td style="text-align: center;">5,00</td> </tr> <tr> <td>Rendement attendu des droits à remboursement</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>Autres [description]</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> </tbody> </table>		Évaluation aux			31 déc. 2010	31 déc. 2009		%	%	Taux d'actualisation	5,52	5,20	Rendement attendu des actifs des régimes	12,08	10,97	Taux attendu(s) d'augmentation des salaires	5,00	5,00	Rendement attendu des droits à remboursement	-	-	Autres [description]	-	-
	Évaluation aux																								
	31 déc. 2010	31 déc. 2009																							
	%	%																							
Taux d'actualisation	5,52	5,20																							
Rendement attendu des actifs des régimes	12,08	10,97																							
Taux attendu(s) d'augmentation des salaires	5,00	5,00																							
Rendement attendu des droits à remboursement	-	-																							
Autres [description]	-	-																							

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
IAS 19.120A(g)	Les montants comptabilisés en résultat à l'égard de ces régimes à prestations définies sont les suivants.		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 068	442
	Intérêts sur l'obligation	164	137
	Rendement attendu des actifs des régimes	(276)	(249)
	Rendement attendu des droits à remboursement	-	-
	Écarts actuariels comptabilisés au cours de l'exercice	(370)	226
	Coût des services passés	-	-
	Pertes (profits) découlant de réductions ou de liquidations	-	-
	Ajustements pour tenir compte des restrictions à l'égard de l'actif au titre des prestations définies	-	-
		<u>586</u>	<u>556</u>
IAS 19.120A(g)	[La charge de l'exercice est incluse dans la charge au titre des avantages du personnel [du compte de résultat consolidé/de l'état consolidé du résultat global]. Une tranche de 412 000 UM (402 000 UM en 2009) de la charge de l'exercice a été incluse dans l'état du résultat consolidé au titre du coût des ventes, et la tranche résiduelle a été incluse dans les frais d'administration.]		
IAS 19.120A(f)	Les montants découlant de l'obligation de l'entité au titre de ses régimes à prestations définies qui sont inclus dans l'état consolidé de la situation financière sont les suivants.		
		31 déc. 2010	31 déc. 2009
		en milliers d'UM	1 <sup>er</sup> janv. 2009 en milliers d'UM
IAS 19.120A(d)	Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies capitalisées	5 905	5 808
	Juste valeur des actifs des régimes	<u>(4 202)</u>	<u>(4 788)</u>
		1 703	1 026
IAS 19.120A(d)	Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies non capitalisées	-	-
	Déficit	1 703	1 026
	Pertes actuarielles nettes non comptabilisées	(873)	(230)
	Coût des services passés non encore comptabilisé	(322)	(57)
	Restrictions sur actifs comptabilisés	-	-
	Juste valeur des droits à remboursement comptabilisés en tant qu'actifs	-	-
	Autres [description]	-	-
	Passif net découlant de l'obligation au titre des prestations définies	<u>508</u>	<u>739</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
IAS 19.120A(c)	Le tableau suivant présente les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies de l'exercice considéré.		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	5 808	5 814
	Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 068	442
	Coût financier	164	137
	Cotisations des participants des régimes	-	-
	Écarts actuariels	(150)	135
	Coût des services passés	-	-
	Pertes (profits) découlant des réductions	-	-
	Passifs éteints lors des liquidations	-	-
	Passifs reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises	-	-
	Écart de change sur les régimes étrangers	-	-
	Prestations versées	(985)	(720)
	Autres [description]	-	-
	Obligation au titre des prestations définies à la clôture	<u>5 905</u>	<u>5 808</u>
IAS 19.120A(e)	Le tableau suivant présente les variations de la valeur actualisée des actifs des régimes de l'exercice considéré.		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	4 326	4 788
	Rendement attendu des actifs des régimes	276	249
	Écarts actuariels	220	(91)
	Écarts de change sur les régimes étrangers	-	-
	Cotisations de l'employeur	140	100
	Cotisations de la part des participants des régimes	-	-
	Prestations versées	(760)	(720)
	Actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	-	-
	Actifs distribués lors des liquidations	-	-
	Autres [description]	-	-
	Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	<u>4 202</u>	<u>4 326</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée				
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>				
IAS 19.120A(j), (l)	Le tableau suivant présente les principales catégories d'actifs des régimes, ainsi que le taux de rendement attendu à la fin de la période de présentation de l'information financière pour chaque catégorie.				
	Rendement attendu		Juste valeur des actifs des régimes		
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	
	%	%	en milliers d'UM	en milliers d'UM	
	Instruments de capitaux propres	15,01	12,03	1 026	986
	Instruments d'emprunt	9,59	7,49	1 980	1 850
	Biens immobiliers	12,21	12,76	1 196	1 490
	Autres [description]	-	-	-	-
	Rendement attendu moyen pondéré	<u>12,08</u>	<u>10,97</u>	<u>4 202</u>	<u>4 326</u>
IAS 19.120A(l)	Le taux de rendement attendu global correspond à la moyenne pondérée du rendement attendu des diverses catégories d'actifs des régimes détenus. L'évaluation du rendement attendu par la direction est fondée sur les tendances historiques en matière de rendement et sur les prévisions des analyses à l'égard du marché en ce qui concerne les actifs pour la durée de l'obligation s'y rapportant.				
IAS 19.120A(m)	Le rendement effectif des actifs des régimes s'est chiffré à 0,72 MUM (0,354 MUM en 2009).				
IAS 19.120A(k)	Les actifs des régimes comprennent des actions ordinaires de Société PCGR Internationaux Limitée, dont la juste valeur s'établit à 0,38 MUM (0,252 MUM au 31 décembre 2009), ainsi que des biens immobiliers occupés par une filiale de Société PCGR Internationaux Limitée, dont la juste valeur s'établit à 0,62 MUM (0,62 MUM au 31 décembre 2009).				
IAS 19.120A(p)	Le tableau suivant présente les ajustements liés à l'expérience.				
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2007	31 déc. 2006
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	5 905	5 808	5 814	5 321
	Juste valeur des actifs des régimes	<u>(4 202)</u>	<u>(4 326)</u>	<u>(4 788)</u>	<u>(3 298)</u>
	Déficit	<u>1 703</u>	<u>1 482</u>	<u>1 026</u>	<u>903</u>
	Ajustements des passifs des régimes liés à l'expérience	<u>230</u>	<u>135</u>	<u>210</u>	<u>198</u>
	Ajustements des actifs des régimes liés à l'expérience	<u>220</u>	<u>(91)</u>	<u>156</u>	<u>148</u>
IAS 19.120A(q)	Le Groupe prévoit verser une cotisation de 0,18 MUM (0,14 MUM en 2009) aux régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.				

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

**40. Instruments financiers**

*Remarque :* Les sections suivantes constituent des exemples d'informations qu'une entité pourrait être tenue de fournir dans ce domaine. Les questions traitées seront déterminées en fonction de la situation de chaque entité et de l'importance des jugements posés et des estimations faites à l'égard des résultats et de la situation financière, et de l'information fournie aux membres clés de la direction.

IAS 1.134, 135

**40.1 Gestion du capital**

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres. La stratégie globale du Groupe est demeurée la même qu'en 2009.

La structure du capital du Groupe se compose d'une dette nette (les emprunts, présentés en détail aux notes 32 et 34, sont contrebalancés par la trésorerie et les soldes bancaires) et de capitaux propres du Groupe (qui incluent le capital émis, les réserves, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle, présentés aux notes 28 à 31).

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

Le comité de gestion du risque du Groupe examine semestriellement la structure du capital du Groupe. Dans le cadre de cet examen, le comité évalue le coût du capital et les risques liés à chaque catégorie de capital. Le Groupe a un ratio de structure financière cible qui s'établit entre 20 % et 25 % et qui a été déterminé selon le ratio d'endettement net. Le ratio de structure financière de 19,7 % (voir ci-après) se trouvait à l'extrémité inférieure de la fourchette cible au 31 décembre 2010, puis est retourné à un niveau plus habituel de 23 % à la fin de la période de présentation de l'information financière.

**40.1.1 Ratio de structure financière**

Le ratio de structure financière à la fin de la période de présentation de l'information financière se présente comme suit :

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Dette i)	57 542	57 078
Trésorerie et soldes bancaires (y compris la trésorerie et les soldes bancaires inclus dans un groupe destiné à être cédé et classé comme détenu en vue de la vente)	<u>(23 621)</u>	<u>(19 778)</u>
Dette nette	<u>33 921</u>	<u>37 300</u>
Capitaux propres ii)	<u>171 797</u>	<u>166 962</u>
Ratio d'endettement net	<u>19,7 %</u>	<u>22,3 %</u>

i) La dette se définit comme les emprunts courants et non courants (à l'exception des dérivés et des contrats de garantie financière), comme il est présenté aux notes 32 et 34.

ii) Les capitaux propres comprennent la totalité du capital et des réserves du Groupe gérés comme du capital.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée			
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>			
	<b>40.2 Catégories d'instruments financiers</b>			
		31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
	<b>Actifs financiers</b>			
IFRS 7.8(f)	<i>Coût amorti</i>			
	Trésorerie et soldes bancaires (y compris la trésorerie et les soldes bancaires inclus dans un groupe destiné à être cédé et classé comme détenu en vue de la vente)	23 621	19 778	9 082
	Créances clients et autres débiteurs (y compris le solde des créances clients inclus dans un groupe destiné à être cédé et classé comme détenu en vue de la vente) (voir les notes 12 et 25)	19 969	14 658	13 550
	Autres actifs financiers évalués au coût amorti (voir la note 22)	9 542	7 103	4 421
		<u>53 132</u>	<u>41 539</u>	<u>27 053</u>
IFRS 7.8(a)	<i>Juste valeur par le biais du résultat net</i>			
	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (voir la note 22)	-	-	-
IFRS 7.8(a)	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (voir la note 22)	3 739	3 819	3 287
	<i>Instruments dérivés faisant partie d'une relation de couverture désignée (voir la note 22)</i>	528	397	436
IFRS 7.8(h)	<i>Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (voir la note 22)</i>	5 719	5 285	5 234
	<b>Passifs financiers</b>			
IFRS 7.8(g)	<i>Coût amorti</i>			
	Dettes fournisseurs et autres créditeurs (voir la note 37)	16 373	21 220	52 750
	Autres passifs financiers mesurés au coût amorti (voir la note 32)	42 667	57 078	61 632
		<u>59 040</u>	<u>78 298</u>	<u>114 382</u>
IFRS 7.8(e)	<i>Juste valeur par le biais du résultat net</i>			
	Détenus à des fins de transaction (voir la note 34)	51	-	-
IFRS 7.8(e)	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (voir la note 34)	14 875	-	-
	<i>Instruments dérivés faisant partie d'une relation de couverture désignée (voir la note 34)</i>	92	-	-
	<i>Contrats de garantie financière (voir la note 34)</i>	24	18	-
	<i>Contrepartie éventuelle en vertu d'un regroupement d'entreprises (voir la note 34)</i>	75	-	-

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	<u>40.2.1 Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</u>		
	Valeur comptable des instruments d'emprunt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-
IFRS 7.9(c)	Cumul des variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit	-	-
IFRS 7.9(c)	Variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit comptabilisées au cours de l'exercice	-	-
IFRS 7.9(a)	À la fin de la période de présentation de l'information financière, la concentration du risque de crédit à l'égard des instruments d'emprunt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net n'était pas importante. La valeur comptable reflétée ci-dessus correspond à l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit à l'égard de ces actifs.		
IFRS 7.9(b),(d)	<u>40.2.2 Dérivés de crédit sur actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</u>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
	Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	-	-
	Entrées d'immobilisations durant l'exercice	-	-
	Réalisés au cours de l'exercice	-	-
	Variation de la juste valeur	-	-
	Juste valeur à la fin de l'exercice	-	-
	<u>40.2.3 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</u>		
	<i>40.2.3.1 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (les variations attribuables au changement du risque de crédit étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global)</i>		
		31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM
IFRS 7.10(a)	Profit cumulatif sur les variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit comptabilisés dans les autres éléments du résultat global i)	(20)	-
IFRS 7.10(d)	Profit cumulatif sur les variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit comptabilisés dans les autres éléments du résultat global – lié aux passifs financiers décomptabilisés durant l'exercice	-	-
IFRS 7.10(b)	Écart entre la valeur comptable et la valeur contractuelle à l'échéance en vertu du contrat :		
	– actions préférentielles à dividende cumulatif à la juste valeur (note 34)	14 875	-
	– montant à payer à l'échéance	15 000	-
		(125)	-

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																								
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																								
IFRS 7.11(a) IFRS 7.11(c)	<p>i) La variation de la juste valeur attribuable aux changements du risque de crédit des actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables du Groupe correspond à l'écart entre la variation totale de la juste valeur des actions préférentielles à dividende cumulatif (125 000 UM) et la variation de la juste valeur des actions préférentielles à dividende cumulatif attribuable aux changements des facteurs de risque de marché uniquement (105 000 UM), et elle est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur attribuable aux facteurs de risque de marché a été calculée au moyen des courbes de rendement des taux d'intérêt de référence à la fin de la période de présentation de l'information financière en gardant la marge pour risque de crédit constante. La juste valeur des actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs selon les courbes de rendement des taux d'intérêt de référence officiels à la fin de la période de présentation de l'information financière et en obtenant les cotes des prêteurs à l'égard d'emprunts ayant une échéance semblable aux fins d'estimation de la marge pour risque de crédit.</p> <p>40.2.3.2 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (les variations attribuables au changement du risque de crédit étant comptabilisées en résultat net)</p>																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Exercice terminé le 31 déc. 2010</th> <th style="text-align: center;">Exercice terminé le 31 déc. 2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>IFRS 7.10A(a) Profit sur les variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit comptabilisés en résultat net durant l'exercice i)</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">31 déc. 2010 en milliers d'UM</td> <td style="text-align: center;">31 déc. 2009 en milliers d'UM</td> </tr> <tr> <td>IFRS 7.10A(a) Profit cumulatif sur les variations de la juste valeur contractuelle attribuables aux changements du risque de crédit</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>IFRS 7.10A(b) Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance en vertu du contrat :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>– actions préférentielles à dividende cumulatif à la juste valeur (note 34)</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>– montant à payer à l'échéance</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> </tbody> </table>		Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009	IFRS 7.10A(a) Profit sur les variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit comptabilisés en résultat net durant l'exercice i)	-	-		31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM	IFRS 7.10A(a) Profit cumulatif sur les variations de la juste valeur contractuelle attribuables aux changements du risque de crédit	-	-	IFRS 7.10A(b) Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance en vertu du contrat :			– actions préférentielles à dividende cumulatif à la juste valeur (note 34)	-	-	– montant à payer à l'échéance	-	-		-	-
	Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009																							
IFRS 7.10A(a) Profit sur les variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit comptabilisés en résultat net durant l'exercice i)	-	-																							
	31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM																							
IFRS 7.10A(a) Profit cumulatif sur les variations de la juste valeur contractuelle attribuables aux changements du risque de crédit	-	-																							
IFRS 7.10A(b) Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance en vertu du contrat :																									
– actions préférentielles à dividende cumulatif à la juste valeur (note 34)	-	-																							
– montant à payer à l'échéance	-	-																							
	-	-																							
	<p><i>Remarque : Si une entité a désigné un passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et qu'elle est tenue de présenter toutes les variations de la juste valeur de ce passif (y compris l'incidence des changements du risque de crédit du passif) dans le résultat net, elle doit présenter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>le montant de la variation de la juste valeur de ce passif financier, au cours de la période et en cumulé, qui est imputable aux changements du risque de crédit de ce passif financier (voir ci-dessus);</i></li> <li>• <i>l'écart entre la valeur comptable du passif financier et le montant que l'entité serait contractuellement tenue de payer, à l'échéance, au porteur de l'obligation (voir ci-dessus);</i></li> <li>• <i>une description détaillée de la (des) méthode(s) utilisée(s) pour déterminer si la présentation de l'incidence des changements du risque de crédit du passif dans les autres éléments du résultat global créerait ou accroîtrait une non-concordance comptable dans le résultat, et une description détaillée de la relation économique entre les caractéristiques du passif et les caractéristiques de l'autre instrument financier, lorsque l'incidence des changements du risque de crédit du passif est comptabilisée en résultat net.</i></li> </ul>																								

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>
IFRS 7.31	<p><b>40.3 Objectifs de gestion du risque financier</b></p> <p>La fonction de trésorerie du Groupe offre des services à l'entreprise, coordonne l'accès aux marchés financiers nationaux et internationaux et surveille et gère les risques financiers liés aux activités du Groupe au moyen de la production de rapports analysant l'exposition aux risques en fonction des degrés de risque et de l'ampleur de ces risques. Ces risques comprennent le risque de marché (notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité.</p> <p>Le Groupe cherche à atténuer les effets de ces risques en ayant recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir l'exposition aux risques. Le recours à des dérivés financiers est régi par les politiques du Groupe approuvées par le conseil d'administration, lequel établit des principes écrits à l'égard du risque de change, du risque de taux d'intérêt, du risque de crédit, de l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, et de l'investissement des liquidités excédentaires. Les auditeurs internes vérifient régulièrement que les politiques et les limites en matière d'exposition au risque sont respectées. Le Groupe ne conclut ni ne négocie d'instruments financiers, y compris des instruments financiers dérivés, à des fins de spéculation.</p> <p>La fonction de trésorerie rend trimestriellement des comptes au comité de gestion du risque du Groupe, un organe indépendant qui effectue un suivi des risques et des politiques adoptées pour atténuer l'exposition aux risques.</p>
IFRS 7.33	<p><b>40.4 Risque de marché</b></p> <p>Les activités du Groupe l'exposent essentiellement aux risques financiers liés aux fluctuations des taux de change (se reporter à la note 40.6 plus loin) et des taux d'intérêt (se reporter à la note 40.7 plus loin). Le Groupe conclut divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change découlant de l'exportation de matériel électronique dans les pays B et C;</li> <li>• des swaps de taux d'intérêt pour atténuer le risque de hausse des taux d'intérêt;</li> <li>• des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change découlant de la conversion du placement du Groupe dans un établissement à l'étranger, la Filiale Quatre Limitée, dont la devise B est la monnaie fonctionnelle.</li> </ul> <p>L'exposition au risque de marché est évaluée au moyen de la valeur à risque (VAR) et étoffée par des analyses de sensibilité.</p>
IFRS 7.33(c)	<p>Il n'y a eu aucune modification de l'exposition du Groupe au risque de marché ou de la façon dont il gère et évalue le risque.</p>
IFRS 7.41	<p><b>40.5 Analyse de la valeur à risque (VAR)</b></p> <p>La mesure du risque que constitue la VAR permet d'estimer la perte éventuelle à l'égard du résultat avant impôt sur une période de détention donnée et selon un seuil de confiance donné. La VAR consiste en une méthode établie statistiquement et fondée sur les probabilités qui prend en compte la volatilité des marchés ainsi que la diversification du risque en mesurant les positions compensatoires et les corrélations entre les produits et les marchés. Les risques peuvent être évalués uniformément pour tous les marchés et les produits, et les différentes mesures du risque peuvent être additionnées pour donner un indice de risque unique. Le coefficient VAR de 99 % quotidien utilisé par le Groupe reflète la probabilité que la perte quotidienne n'excède pas la VAR présentée dans 99 % des cas.</p> <p>Les méthodes de VAR utilisées pour calculer les indices de risque quotidiens comprennent la méthode historique et la méthode de la variance-covariance. Outre ces deux méthodes, des simulations de Monte Carlo sont effectuées mensuellement à l'égard des différents portefeuilles pour déterminer l'exposition future éventuelle.</p>

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

VAR historique (de 99 %, quotidienne)	Moyenne		Minimum		Maximum		Exercice terminé le	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009
par type de risque	en milliers d'UM							
Taux de change	980	1 340	546	943	1 200	1 600	980	1 350
Taux d'intérêt	115	60	85	45	150	95	105	55
Diversification	(45)	(40)	-	-	-	-	(55)	(50)
Total de la VAR	1 050	1 360					1 030	1 355

Alors que la VAR permet de cerner l'exposition quotidienne du Groupe aux risques de change et de taux d'intérêt, les analyses de sensibilité permettent d'évaluer l'incidence d'une variation raisonnablement possible des taux d'intérêt ou de change sur un an. La portée à plus long terme de l'analyse de sensibilité complète la VAR et permet au Groupe d'évaluer son exposition au risque de marché. Les détails de l'analyse de sensibilité en ce qui a trait au risque de change sont présentés à la note 40.6, et à la note 40.7 en ce qui a trait au risque de taux d'intérêt.

**40.6 Gestion du risque de change**

IFRS 7.33, 34

Le Groupe conclut certaines opérations en devises et est, par conséquent, exposé aux fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change est gérée selon les paramètres des politiques approuvées au moyen de contrats de change à terme.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs monétaires libellés en devises du Groupe à la fin de la période de présentation de l'information financière.

	Passifs		Actifs	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Devise du pays B	6 297	7 469	1 574	1 671
Devise du pays C	186	135	-	-
Autres	-	-	-	-

## Source Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

 40.6.1. Analyse de sensibilité aux devises

Le Groupe est principalement exposé à la devise du pays B et du pays C.

 IFRS 7.34(a),  
40(b)

Le tableau suivant présente les détails de la sensibilité du Groupe à une augmentation et à une diminution de 10 % de l'UM par rapport aux devises pertinentes. Un taux de sensibilité de 10 % est utilisé pour présenter à l'interne le risque de change aux principaux dirigeants et correspond à l'évaluation de la part de la direction d'une variation raisonnablement possible des taux de change. L'analyse de sensibilité tient uniquement compte des éléments monétaires libellés en devises en cours et permet d'ajuster leur conversion à la fin de l'exercice pour refléter une variation de 10 % des taux de change. L'analyse de sensibilité tient compte des prêts externes ainsi que des prêts aux établissements à l'étranger au sein du Groupe lorsque les prêts sont libellés en devises autres que les monnaies fonctionnelles du prêteur ou de l'emprunteur. Un nombre positif indique une augmentation du résultat ou des capitaux propres lorsque l'UM s'apprécie de 10 % comparativement à une devise donnée. Une dépréciation de 10 % de l'UM comparativement à une devise donnée aurait un effet comparable sur le résultat ou les capitaux propres, et les soldes ci-dessous seraient négatifs.

 IFRS 7.40(a)  
IFRS 7.40(a)

	Incidence de la devise B		Incidence de la devise C	
	2010	2009	2010	2009
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Résultat net	472	579 i)	19	14 iii)
Capitaux propres	96	122 ii)	17	19 iv)

- i) Essentiellement attribuable à l'exposition aux créances et aux créditeurs libellés en devises B à la fin de la période de présentation de l'information financière du Groupe.
- ii) Attribuable aux variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie et de l'investissement net.
- iii) Essentiellement attribuable à l'exposition aux créditeurs en cours libellés en devises C à la fin de la période de présentation de l'information financière.
- iv) Attribuable principalement aux variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie.

IFRS 7.33(c)

La sensibilité du Groupe au change s'est amoindrie au cours de l'exercice considéré, principalement en raison de la cession d'investissements libellés en devises B et de la baisse des ventes et des achats libellés en devises B au dernier trimestre de l'exercice, ce qui a entraîné une diminution des créances clients et des dettes fournisseurs libellées dans cette devise.

IFRS 7.42

De l'avis de la direction, l'analyse de sensibilité n'est pas représentative du risque de change intrinsèque puisque l'exposition à la fin de la période de présentation de l'information financière ne reflète pas l'exposition tout au long de l'exercice. Les ventes libellées en devises B sont saisonnières, et le volume des ventes est moins élevé au dernier trimestre de l'exercice, ce qui se traduit par une diminution des créances libellées en devises B à la fin de la période de présentation de l'information financière.

De plus, la modification des capitaux propres causée par une variation de 10 % de l'UM par rapport à tous les autres taux de change aux fins de la conversion des nouveaux instruments de couverture des investissements équivaut à une diminution de 13 000 UM (9 000 UM en 2009). Toutefois, il n'y aurait aucune incidence nette sur les capitaux propres, car une compensation serait effectuée au titre de la conversion de l'établissement à l'étranger.

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

40.6.2 Contrats de change à terme

IFRS 7.22, 33, 34

Le Groupe a pour politique de conclure des contrats de change à terme pour couvrir 70 % à 80 % du risque provenant des paiements et des encaissements de devises particulières. Le Groupe conclut également des contrats de change à terme pour gérer 40 % à 50 % du risque provenant des achats et des ventes prévus pour les six prochains mois. Des ajustements de base sont apportés à la valeur comptable des éléments non financiers couverts lorsque la vente ou l'achat prévu a lieu.

Au cours de l'exercice considéré, le Groupe a désigné certains contrats à terme comme couvertures de son investissement net dans la Filiale Quatre Limitée, dont la devise B est la monnaie fonctionnelle. La politique du Groupe a été réexaminée, et, en raison de la volatilité accrue de la devise B, il a été décidé de couvrir jusqu'à 50 % de l'actif net de la Filiale Quatre Limitée contre le risque de change découlant de la conversion de l'établissement à l'étranger. Le Groupe a recours à une stratégie de couverture de roulement au moyen de contrats d'une durée maximale de six mois. À l'échéance du contrat à terme, le Groupe conclut un nouveau contrat désigné dans le cadre d'une relation de couverture distincte.

Le tableau suivant présente le détail des contrats de change à terme en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière :

Contrats en vigueur	Taux de change moyen		Devises		Montant notionnel		Actifs (passifs) à la juste valeur	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009
			en milliers de devises	en milliers de devises	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>								
<b>Achat de devises B</b>								
Moins de 3 mois	0,770	0,768	2 493	2 010	3 238	2 617	152	110
De 3 à 6 mois	0,768	0,750	1 974	1 958	2 570	2 611	92	34
<b>Vente de devises B</b>								
Moins de 3 mois	0,780	0,769	982	1 028	1 259	1 337	(70)	26
<b>Achat de devises C</b>								
Moins de 3 mois	86,29	85,53	12 850	20 000	149	234	(5)	50
<b>Couverture de l'investissement net</b>								
Vente de devises B								
De 3 à 6 mois	0,763	-	1 000	-	1 297	-	(12)	-
							157	220

*Remarque : Le tableau ci-dessus constitue un exemple de sommaire des données quantitatives liées à l'exposition au risque de change à la fin de la période de présentation de l'information financière qu'une entité pourrait présenter à l'interne aux principaux dirigeants.*

Le Groupe a conclu des contrats visant l'approvisionnement en matériel électronique pour des clients du pays B. Il a également conclu des contrats de change à terme (d'une durée n'excédant pas trois mois) pour couvrir le risque de change découlant de ces transactions futures prévues, qui sont désignées comme des couvertures des flux de trésorerie.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>
IFRS 7.23(a)	<p>Au 31 décembre 2010, le montant total des pertes en vertu des contrats de change à terme comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans la réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie en ce qui a trait au risque à l'égard de ces transactions futures prévues s'établissait à 70 000 UM (profits de 26 000 UM en 2009). Il est prévu que les ventes auront lieu au cours des trois premiers mois du prochain exercice, auquel moment le montant différé dans les capitaux propres sera reclassé dans le résultat net.</p> <p>Le Groupe a conclu des contrats visant l'achat de matières premières de fournisseurs provenant des pays B et C. Il a également conclu des contrats de change à terme (d'une durée n'excédant pas six mois) pour couvrir le risque de change découlant de ces futurs achats prévus, qui sont désignés comme des couvertures des flux de trésorerie.</p>
IFRS 7.23(a)	<p>Au 31 décembre 2010, le montant total des profits en vertu des contrats de change à terme comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans la réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie en ce qui a trait à ces achats futurs prévus s'établissait à 239 000 UM (profits non réalisés de 194 000 UM en 2009). Il est prévu que les achats auront lieu au cours des six prochains mois du prochain exercice, auquel moment le montant différé dans les capitaux propres sera pris en compte dans la valeur comptable des matières premières. On s'attend à ce que les matières premières soient converties en stocks et vendues au cours des 12 mois suivants l'achat, auquel moment le montant différé dans les capitaux propres sera reclassé dans le résultat net.</p>
IFRS 7.23(b)	<p>Au début du troisième trimestre de 2010, le Groupe a diminué ses prévisions en matière de ventes de matériel électronique au pays B en raison de l'intensification de la concurrence locale et de la hausse des frais d'expédition. Le Groupe avait auparavant couvert des ventes futures d'un montant de 1,079 MUM. On s'attend maintenant à ce qu'une tranche de 97 000 UM de ces ventes n'ait pas lieu, mais des ventes de 982 000 UM demeurent toujours très probables. Par conséquent, le Groupe a reclassé, de la réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie au résultat net, des profits de 3 000 UM sur les contrats de change à terme en ce qui a trait aux transactions qui ne sont plus prévues.</p>
IFRS 7.24(c)	<p>Au 31 décembre 2010, aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le résultat net à l'égard des couvertures de l'investissement net dans la Filiale Quatre Limitée.</p>
IFRS 7.33, 34	<p><b>40.7 Gestion du risque de taux d'intérêt</b></p> <p>Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt puisque les entités du Groupe empruntent des fonds à taux fixe et à taux variable. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable et en utilisant des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme sur taux d'intérêt. On évalue régulièrement les activités de couverture pour s'assurer qu'elles sont alignées sur les perceptions à l'égard des taux d'intérêt et sur la tolérance au risque ciblée, ce qui permet les stratégies de couverture les plus rentables.</p> <p>Le risque de taux d'intérêt auquel les actifs et les passifs financiers du Groupe sont exposés est présenté en détail à la section sur la gestion du risque de liquidité de la présente note.</p> <p><b>40.7.1 Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt</b></p>
IFRS 7.40(b) IFRS 7.34(a)	<p>Les analyses de sensibilité qui suivent ont été effectuées à partir de l'exposition des instruments dérivés et non dérivés aux taux d'intérêt à la fin de la période de présentation de l'information financière. En ce qui concerne les dettes à taux variable, l'analyse a été préparée en fonction de l'hypothèse selon laquelle les dettes en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière l'étaient tout au long de l'exercice. Aux fins de la présentation à l'interne du risque de taux d'intérêt aux principaux dirigeants, une augmentation ou une diminution de 50 points de base, qui correspond à l'évaluation qu'a fait la direction de la fluctuation raisonnablement possible des taux d'intérêt, est utilisée.</p>
IFRS 7.40(a)	<p>Si les taux d'intérêt augmentaient ou diminuaient de 50 points de base et que toutes les autres variables demeuraient constantes, le résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 diminuerait/ augmenterait de 62 000 UM (diminution/augmentation de 105 000 UM en 2009), ce qui est principalement attribuable à l'exposition des emprunts à taux variable du Groupe au risque de taux d'intérêt.</p>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																																																						
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																																																						
IFRS 7.33(c)	<p>La sensibilité du Groupe aux taux d'intérêt a diminué au cours de l'exercice considéré principalement en raison de la réduction des instruments d'emprunt à taux variable et de l'augmentation des swaps de taux d'intérêt pour échanger un taux variable contre un taux fixe.</p> <p>40.7.2 <u>Swaps de taux d'intérêt</u></p>																																																						
IFRS 7.22, 33, 34	<p>En vertu des swaps de taux d'intérêt, le Groupe a consenti à échanger l'écart entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés selon les montants notionnels du principal convenus. De tels swaps permettent au Groupe d'atténuer le risque de fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur des emprunts à taux fixe émis ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liés aux emprunts à taux variable émis. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui est présentée ci-dessous, est établie au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs selon les courbes à la fin de la période de présentation de l'information financière et le risque de crédit inhérent au swap. Le taux d'intérêt moyen est fondé sur les soldes à la fin de la période de présentation de l'information financière.</p>																																																						
IFRS 7.34(a)	<p>Le tableau qui suit présente le détail des montants notionnels du principal et de la durée restante des swaps de taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.</p> <p><b>Couvertures de flux de trésorerie</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">Swaps receveurs de taux variable, payeurs de taux fixe en vigueur</th> <th colspan="2">Taux d'intérêt fixe contractuel moyen</th> <th colspan="2">Montant notionnel du principal</th> <th colspan="2">Actifs (passifs) à la juste valeur</th> </tr> <tr> <th>31 déc. 2010</th> <th>31 déc. 2009</th> <th>31 déc. 2010</th> <th>31 déc. 2009</th> <th>31 déc. 2010</th> <th>31 déc. 2009</th> </tr> <tr> <th>%</th> <th>%</th> <th>en milliers d'UM</th> <th>en milliers d'UM</th> <th>en milliers d'UM</th> <th>en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 1 an</td> <td>7,45</td> <td>6,75</td> <td>1 000</td> <td>4 000</td> <td>72</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>De 1 an à 2 ans</td> <td>7,15</td> <td>7,05</td> <td>2 000</td> <td>1 620</td> <td>55</td> <td>47</td> </tr> <tr> <td>De 2 ans à 5 ans</td> <td>6,75</td> <td>6,50</td> <td>3 000</td> <td>1 359</td> <td>130</td> <td>93</td> </tr> <tr> <td>5 ans et plus</td> <td>7,05</td> <td>-</td> <td>1 000</td> <td>-</td> <td>27</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><u>7 000</u></td> <td><u>6 979</u></td> <td><u>284</u></td> <td><u>177</u></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Remarque : Le tableau ci-dessus constitue un <u>exemple</u> de sommaire des données quantitatives liées à l'exposition au risque de taux d'intérêt à la fin de la période de présentation de l'information financière qu'une entité pourrait présenter à l'interne aux principaux dirigeants.</i></p> <p>Les swaps de taux d'intérêt sont réglés trimestriellement. Le taux variable sur les swaps de taux d'intérêt correspond au taux interbancaire local du pays A. Le Groupe réglera l'écart entre le taux d'intérêt fixe et le taux d'intérêt variable sur une base nette.</p>	Swaps receveurs de taux variable, payeurs de taux fixe en vigueur	Taux d'intérêt fixe contractuel moyen		Montant notionnel du principal		Actifs (passifs) à la juste valeur		31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	%	%	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	Moins de 1 an	7,45	6,75	1 000	4 000	72	37	De 1 an à 2 ans	7,15	7,05	2 000	1 620	55	47	De 2 ans à 5 ans	6,75	6,50	3 000	1 359	130	93	5 ans et plus	7,05	-	1 000	-	27	-				<u>7 000</u>	<u>6 979</u>	<u>284</u>	<u>177</u>
Swaps receveurs de taux variable, payeurs de taux fixe en vigueur	Taux d'intérêt fixe contractuel moyen		Montant notionnel du principal		Actifs (passifs) à la juste valeur																																																		
	31 déc. 2010		31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009																																																
	%	%	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM																																																	
Moins de 1 an	7,45	6,75	1 000	4 000	72	37																																																	
De 1 an à 2 ans	7,15	7,05	2 000	1 620	55	47																																																	
De 2 ans à 5 ans	6,75	6,50	3 000	1 359	130	93																																																	
5 ans et plus	7,05	-	1 000	-	27	-																																																	
			<u>7 000</u>	<u>6 979</u>	<u>284</u>	<u>177</u>																																																	
IFRS 7.22, 23(a)	<p>Tous les swaps de taux d'intérêt permettant d'échanger des taux d'intérêt variables contre des taux d'intérêt fixes sont désignés comme des couvertures des flux de trésorerie pour réduire l'exposition des flux de trésorerie aux emprunts à taux variables. Les swaps de taux d'intérêt et les paiements d'intérêt sur les emprunts ont lieu simultanément, et le montant cumulé dans les capitaux propres est reclassé dans les résultats sur la période au cours de laquelle les paiements de taux d'intérêt variables sur les emprunts ont une incidence sur ces résultats.</p>																																																						

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																																																																				
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																																																																				
IFRS 7.34(a)	<p><b>Couvertures de juste valeur</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3"></th> <th colspan="2">Taux d'intérêt fixe contractuel moyen</th> <th colspan="2">Montant notionnel du principal</th> <th colspan="2">Actifs (passifs) à la juste valeur</th> </tr> <tr> <th>31 déc. 2010</th> <th>31 déc. 2009</th> <th>31 déc. 2010</th> <th>31 déc. 2009</th> <th>31 déc. 2010</th> <th>31 déc. 2009</th> </tr> <tr> <th>%</th> <th>%</th> <th>en milliers d'UM</th> <th>en milliers d'UM</th> <th>en milliers d'UM</th> <th>en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Swaps receveurs de taux fixe, payeurs de taux variable en vigueur</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Moins de 1 an [description]</td> <td>8,15</td> <td>-</td> <td>3 701</td> <td>-</td> <td>(5)</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td></td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><u>3 701</u></td> <td><u>-</u></td> <td><u>(5)</u></td> <td><u>-</u></td> </tr> <tr> <td>Swaps de taux d'intérêt de 1 an à 2 ans détenus à des fins de transaction [description]</td> <td>7,5</td> <td>-</td> <td>15 000</td> <td>-</td> <td>(51)</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td></td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><u>15 000</u></td> <td><u>-</u></td> <td><u>(51)</u></td> <td><u>-</u></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Remarque : Le tableau ci-dessus constitue un exemple de sommaire des données quantitatives liées à l'exposition au risque de taux d'intérêt à la fin de la période de présentation de l'information financière qu'une entité pourrait présenter à l'interne aux principaux dirigeants.</i></p>		Taux d'intérêt fixe contractuel moyen		Montant notionnel du principal		Actifs (passifs) à la juste valeur		31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	%	%	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	Swaps receveurs de taux fixe, payeurs de taux variable en vigueur							Moins de 1 an [description]	8,15	-	3 701	-	(5)	-		-	-	-	-	-	-				<u>3 701</u>	<u>-</u>	<u>(5)</u>	<u>-</u>	Swaps de taux d'intérêt de 1 an à 2 ans détenus à des fins de transaction [description]	7,5	-	15 000	-	(51)	-		-	-	-	-	-	-				<u>15 000</u>	<u>-</u>	<u>(51)</u>	<u>-</u>
	Taux d'intérêt fixe contractuel moyen		Montant notionnel du principal		Actifs (passifs) à la juste valeur																																																																
	31 déc. 2010		31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009																																																														
	%	%	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM																																																															
Swaps receveurs de taux fixe, payeurs de taux variable en vigueur																																																																					
Moins de 1 an [description]	8,15	-	3 701	-	(5)	-																																																															
	-	-	-	-	-	-																																																															
			<u>3 701</u>	<u>-</u>	<u>(5)</u>	<u>-</u>																																																															
Swaps de taux d'intérêt de 1 an à 2 ans détenus à des fins de transaction [description]	7,5	-	15 000	-	(51)	-																																																															
	-	-	-	-	-	-																																																															
			<u>15 000</u>	<u>-</u>	<u>(51)</u>	<u>-</u>																																																															
IFRS 7.24(a)	<p>Les swaps de taux d'intérêt permettant d'échanger des taux d'intérêt fixes contre des taux d'intérêt variables sont désignés comme des couvertures efficaces de la juste valeur à l'égard des taux d'intérêt. Au cours de l'exercice, la couverture a été entièrement efficace pour couvrir l'exposition de la juste valeur aux fluctuations des taux d'intérêt; par conséquent, la valeur comptable de l'emprunt a été ajustée de 5 000 UM, ajustement qui a été inclus dans les résultats au moment où la juste valeur des swaps de taux d'intérêt a été inscrite dans les résultats.</p> <p><b>40.8 Autres risques de prix</b></p> <p>Le Groupe est exposé au risque de prix sur instruments de capitaux propres à l'égard des placements en instruments de capitaux propres. Les placements en instruments de capitaux propres sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation. Le Groupe ne négocie pas activement de tels types de placement.</p> <p>Tous les instruments de capitaux propres du Groupe sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au moment de l'application d'IFRS 9.</p> <p>40.8.1 <u>Analyse de sensibilité au risque de prix sur instruments de capitaux propres</u></p>																																																																				
IFRS 7.40(b)	<p>Les analyses de sensibilité qui suivent ont été effectuées à partir de l'exposition au risque de prix sur instruments de capitaux propres à la fin de la période de présentation de l'information financière.</p>																																																																				
IFRS 7.40(a)	<p>Si les prix des instruments de capitaux propres avaient augmenté ou diminué de 5 %, les autres éléments du résultat global auraient augmenté/diminué de 286 000 UM (265 000 UM en 2009) en raison des variations de la juste valeur des placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</p>																																																																				
IFRS 7.40(c)	<p>La sensibilité du Groupe aux prix des instruments de capitaux propres est demeurée essentiellement la même qu'à l'exercice précédent.</p>																																																																				

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
	<p data-bbox="354 218 941 275"><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p> <p data-bbox="354 302 724 331"><b>40.9 Gestion du risque de crédit</b></p> <p data-bbox="354 359 1468 688">Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour le Groupe. Le Groupe a adopté une politique qui consiste à ne faire affaire qu'avec des contreparties bien cotées et à obtenir des garanties suffisantes, si besoin est, afin d'atténuer les risques de perte financière découlant de manquements. Le Groupe ne conclut des opérations qu'avec des entités dont la cote est au moins de qualité supérieure. L'information provient d'agences de notation indépendantes lorsqu'elle est disponible, sinon, le Groupe a recours à d'autres renseignements financiers publics et à ses propres dossiers en matière de transactions pour coter ses principaux clients. L'exposition du Groupe et les cotes de crédit de ses contreparties sont constamment surveillées, et la valeur totale des opérations conclues est répartie entre les différentes contreparties approuvées. Le risque de crédit est atténué par des restrictions touchant les contreparties qui sont passées en revues et approuvées par le comité de gestion du risque une fois par année.</p> <p data-bbox="354 716 1468 800">Les créances clients sont réparties entre un grand nombre de clients, divers secteurs d'activité et différentes régions. Une évaluation de crédit constante est effectuée à l'égard des caractéristiques financières des créances, et le cas échéant, une assurance en matière de garantie de crédit est acquise.</p> <p data-bbox="354 827 1468 1016">À l'exception de la Société A, le plus important client du Groupe (voir ci-après et les notes 6.7 et 25.1), l'exposition du Groupe au risque de crédit à l'égard d'une seule contrepartie ou d'un ensemble de contreparties ayant des caractéristiques semblables n'est pas importante. Le Groupe considère que des contreparties ont des caractéristiques semblables lorsqu'elles sont des entités liées. En aucun moment au cours de l'exercice, la concentration du risque de crédit lié à la Société A n'a excédé 20 % des actifs monétaires bruts. En aucun moment au cours de l'exercice, la concentration du risque de crédit lié à toute autre contrepartie n'a excédé 5 % des actifs monétaires bruts.</p> <p data-bbox="354 1043 1468 1127">Le risque de crédit lié aux fonds liquides et aux instruments financiers dérivés est restreint puisque les contreparties sont des banques auxquelles des agences de notation internationales ont attribué des cotes de crédit élevées.</p> <p data-bbox="354 1155 1008 1184">40.9.1 <u>Garanties détenues et autres rehaussements de crédit</u></p>
IFRS 7.33, 34, B8	
IFRS 7.36(b)	<p data-bbox="354 1482 1468 1692"><i>Remarque : IFRS 7.36(b) (modifiée dans le cadre des Améliorations des IFRS publiées en 2010) précise que les entités doivent donner une description des garanties détenues et autres rehaussements de crédit, avec mention de leur effet financier (par exemple, une quantification de la mesure dans laquelle les garanties et autres rehaussements de crédit atténuent le risque de crédit), en ce qui a trait au montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, une application anticipée étant autorisée.</i></p>

## Source Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**
**40.10 Gestion du risque de liquidité**

IFRS 7.33, 39(c)

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au conseil d'administration, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité adéquat pour gérer le financement à court, à moyen et à long terme ainsi que les obligations en matière de gestion des liquidités du Groupe. Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves adéquates, en maintenant des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en faisant concorder les échéances des actifs et des passifs financiers. La note 40.10.2 ci-après expose les détails des facilités additionnelles pour lesquelles aucun prélèvement n'a été fait que le Groupe a à sa disposition pour réduire davantage le risque de liquidité.

**40.10.1 Tableaux des risques de liquidité et de taux d'intérêt**

 IFRS 7.34, 35,  
39(a)

Le tableau suivant présente le détail de la durée contractuelle jusqu'à l'échéance des passifs financiers non dérivés du Groupe ainsi que les périodes de remboursement convenues. Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie non actualisés liés aux passifs financiers selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement. Le tableau comprend les flux de trésorerie liés aux intérêts et au principal. Dans la mesure où les flux d'intérêt sont à taux variable, le montant non actualisé est obtenu à partir des courbes de taux d'intérêt à la fin de la période de présentation de l'information financière. La durée contractuelle est fondée sur la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

*Remarque : Le tableau ci-dessous montre notamment le taux d'intérêt effectif moyen pondéré ainsi qu'un rapprochement de ce dernier avec la valeur comptable dans l'état consolidé de la situation financière à titre d'exemple de sommaire des données quantitatives liées à l'exposition au risque de taux d'intérêt à la fin de la période de présentation de l'information financière qu'une entité pourrait présenter à l'interne aux principaux dirigeants.*

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	Moins de 1 mois en milliers d'UM	De 1 mois à 3 mois en milliers d'UM	De 3 mois à 1 an en milliers d'UM	De 1 an à 5 ans en milliers d'UM	5 ans et plus en milliers d'UM	Total en milliers d'UM
<b>31 décembre 2010</b>							
Instruments ne portant pas intérêt	-	3 247	10 126	-	3 000	-	16 373
Dette résultant des contrats de location-financement	4,50	1	2	7	6	-	16
Instruments à taux d'intérêt variable	8,18	893	339	3 136	6 890	-	11 258
Instruments à taux d'intérêt fixe	7,56	1 735	4 825	12 389	30 035	2 898	51 882
Contrats de garantie financière	-	2 000	-	-	-	-	2 000
		<u>7 876</u>	<u>15 292</u>	<u>15 532</u>	<u>39 931</u>	<u>2 898</u>	<u>81 529</u>
<b>31 décembre 2009</b>							
Instruments ne portant pas intérêt	-	5 038	16 182	-	-	-	21 220
Dette résultant des contrats de location-financement	5,50	5	10	43	44	-	102
Instruments à taux d'intérêt variable	8,08	7 701	1 409	7 045	24 921	-	41 076
Instruments à taux d'intérêt fixe	8,03	1 554	3 129	7 238	15 945	-	27 866
Contrats de garantie financière	-	1 600	-	-	-	-	1 600
		<u>15 898</u>	<u>20 730</u>	<u>14 326</u>	<u>40 910</u>	<u>-</u>	<u>91 864</u>

## Source Société PCGR Internationaux Limitée

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

IFRS 7.B10(c) Les montants des contrats de garantie financière ci-dessus correspondent aux montants maximaux que le Groupe pourrait être tenu de régler en vertu du contrat si la totalité du montant garanti est réclamée par la contrepartie. À partir des prévisions à la fin de la période de présentation de l'information financière, le Groupe estime qu'il est plus probable qu'improbable qu'un tel montant ne soit pas exigible en vertu du contrat. Toutefois, cette estimation est susceptible d'être modifiée en fonction de la probabilité de réclamation par la contrepartie en vertu de la garantie, qui est fonction de la probabilité que les créances financières garanties détenues par la contrepartie subissent des pertes de crédit.

IFRS 7.34, 35 Le tableau suivant présente le détail des flux de trésorerie attendus des actifs financiers non dérivés du Groupe. Ce tableau a été préparé à partir des flux de trésorerie contractuels non actualisés des actifs financiers, y compris les intérêts qui seront gagnés à l'égard de ces actifs. Il est nécessaire d'inclure de l'information sur les actifs financiers non dérivés pour comprendre la gestion du risque de liquidité du Groupe, la liquidité étant gérée sur la base de l'actif et du passif net.

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	5 ans et plus	Total
	%	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
<b>31 décembre 2010</b>							
Instruments ne portant pas intérêt	-	11 216	8 033	-	-	-	19 249
Instruments à taux d'intérêt variable	5,75	26 979	4 367	3 944	1 346	-	36 636
Instruments à taux d'intérêt fixe	7,38	-	-	-	3 091	-	3 091
		<u>38 195</u>	<u>12 400</u>	<u>3 944</u>	<u>4 437</u>	<u>-</u>	<u>58 976</u>
<b>31 décembre 2009</b>							
Instruments ne portant pas intérêt	-	8 493	6 165	-	-	-	14 658
Instruments à taux d'intérêt variable	4,83	21 418	3 125	5 204	353	-	30 100
Instruments à taux d'intérêt fixe	7,00	-	-	-	2 600	-	2 600
		<u>29 911</u>	<u>9 290</u>	<u>5 204</u>	<u>2 953</u>	<u>-</u>	<u>47 358</u>

IFRS 7.B10A(b) Les montants présentés ci-dessus au titre des instruments à taux d'intérêt variable à l'égard des actifs et des passifs financiers non dérivés sont susceptibles de changer si les variations des taux d'intérêt variables divergent des estimations des taux d'intérêt déterminées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

IFRS 7.39(c) Le groupe dispose des facilités de financement décrites à la note 40.10.2 ci-après, dont le montant non utilisé s'établissait à 9,268 MUM à la fin de la période de présentation de l'information financière (12,617 MUM en 2009). Le Groupe s'attend à pouvoir respecter ses autres obligations grâce à ses flux de trésorerie liés à l'exploitation et au produit provenant de l'arrivée à échéance de ses actifs financiers.

## Source Société PCGR Internationaux Limitée

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

IFRS 7.39(b)

Le tableau suivant présente le détail de l'analyse des liquidités des instruments financiers dérivés du Groupe. Le tableau a été préparé à partir des entrées et des sorties nettes de trésorerie non actualisées liées aux instruments dérivés réglés sur une base nette et des entrées et des sorties brutes non actualisées liées aux dérivés exigeant un règlement brut. Lorsque le montant à payer ou à recevoir n'est pas déterminé, le montant présenté a été établi en fonction des taux d'intérêt projetés selon les courbes de rendement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

	Moins de 1 mois en milliers d'UM	De 1 mois à 3 mois en milliers d'UM	De 3 mois à 1 an en milliers d'UM	De 1 an à 5 ans en milliers d'UM	5 ans et plus en milliers d'UM
<b>31 décembre 2010</b>					
Réglés sur une base nette :					
– swaps de taux d'intérêt	11	50	205	302	121
– contrats de change à terme	(5)	(21)	13	-	-
Réglés sur une base brute :					
– contrats de change à terme	12	35	-	-	-
– swaps de devises	-	-	-	-	-
	<u>18</u>	<u>64</u>	<u>218</u>	<u>302</u>	<u>121</u>
<b>31 décembre 2009</b>					
Réglés sur une base nette :					
– swaps de taux d'intérêt	7	18	22	160	82
– contrats de change à terme	10	15	9	-	-
Réglés sur une base brute :					
– contrats de change à terme	65	132	21	-	-
– swaps de devises	-	-	-	-	-
	<u>82</u>	<u>165</u>	<u>52</u>	<u>160</u>	<u>82</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	40.10.2 <u>Facilités de financement</u>		
		31 déc. 2010	31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
IAS 7.50(a)	Facilité de découvert bancaire non garantie passée en revue une fois par année et remboursable par anticipation :		
	– montant prélevé	520	314
	– montant non prélevé	1 540	2 686
		<u>2 060</u>	<u>3 000</u>
	Facilité d'acceptation de lettres de change non garantie passée en revue une fois par année :		
	– montant prélevé	358	916
	– montant non prélevé	1 142	1 184
		<u>1 500</u>	<u>2 100</u>
	Facilité de découvert bancaire non garantie :		
	– montant prélevé	18	64
	– montant non prélevé	982	936
		<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
	Facilités d'emprunts bancaires garanties assorties de dates d'échéance allant jusqu'à 2011 pouvant être prorogées en vertu d'un accord mutuel :		
	– montant prélevé	14 982	17 404
	– montant non prélevé	5 604	7 811
		<u>20 586</u>	<u>25 215</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée				
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>				
	<b>40.11 Juste valeur des instruments financiers</b>				
	40.11.1 <u>Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti</u>				
IFRS 7.25, 29(a)	Sauf en ce qui concerne l'information détaillée dans le tableau ci-dessous, la direction estime que la valeur comptable des actifs et des passifs financiers comptabilisée dans les états financiers consolidés se rapproche de la juste valeur.				
		31 déc. 2010		31 déc. 2009	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
	<b>Actifs financiers</b>				
	<i>Actifs financiers évalués au coût amorti :</i>	<b>28 791</b>	<b>28 841</b>	<b>21 761</b>	21 643
	– lettres de change (voir note 22)	5 405	5 420	4 015	4 016
	– débiteurs (voir note 22)	500	502	-	-
	– prêts à des parties liées (voir note 22)	3 637	3 808	3 088	3 032
	– créances clients et autres débiteurs (voir note 25)	19 249	19 111	14 658	14 595
	<i>Créances liées à des contrats de location-financement (voir note 26)</i>	<b>1 028</b>	<b>1 102</b>	<b>905</b>	<b>898</b>
	<b>Passifs financiers</b>				
	<i>Passifs financiers détenus au coût amorti :</i>	<b>59 026</b>	<b>57 833</b>	<b>78 209</b>	<b>76 443</b>
	– lettres de change (voir note 32)	358	350	916	920
	– billets convertibles (voir note 32)	4 144	4 120	-	-
	– billets perpétuels (voir note 32)	1 905	2 500	-	-
	– emprunts bancaires (voir note 32)	16 443	15 650	17 782	16 840
	– emprunts contractés auprès de parties liées (voir note 32)	12 729	12 300	31 514	31 090
	– emprunts contractés auprès d'autres entités (voir note 32)	4 276	3 980	4 167	4 050
	– emprunt public sans intérêt (voir note 32)	2 798	2 711	2 610	2 546
	– dettes fournisseurs et autres créditeurs (voir note 37)	16 373	16 222	21 220	20 997
	<i>Créditeurs liés à des contrats de location-financement (voir note 38)</i>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>89</b>	<b>87</b>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>
IFRS 7.27	<p>40.11.2 <u>Techniques d'évaluation et hypothèses appliquées pour déterminer la juste valeur</u></p> <p>La juste valeur des actifs et des passifs financiers est établie de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La juste valeur des actifs et des passifs financiers dont les termes et conditions sont standards et qui sont négociés sur des marchés actifs et liquides est établie en fonction des cours du marché (comprend les billets rachetables cotés, les lettres de change, les débentures et les billets perpétuels).</li> <li>• La juste valeur des instruments dérivés est calculée en fonction des cours du marché. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, des analyses des flux de trésorerie non actualisés fondées sur la courbe de rendement applicable à l'égard de la durée des instruments sont utilisées en ce qui a trait aux dérivés non optionnels, et des modèles d'évaluation des options sont utilisés en ce qui a trait aux dérivés optionnels. Les contrats de change à terme sont évalués selon les cours du change à terme et les courbes de rendement obtenues à partir des taux d'intérêt du marché pour des durées semblables à celles des contrats. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés et actualisés conformément aux courbes de rendement applicables obtenues à partir des taux d'intérêt du marché.</li> <li>• La juste valeur des autres actifs et passifs financiers (à l'exception de ceux décrits plus haut) est déterminée conformément aux modèles d'évaluation généralement acceptés qui sont basés sur des analyses des flux de trésorerie actualisés.</li> </ul>
IFRS 7.27	<p>En particulier, nous présentons ci-après les hypothèses significatives utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers suivants.</p> <p><b>Créances liées à des contrats de location-financement</b></p> <p>La juste valeur des créances liées aux contrats de location-financement est estimée à 1,102 MUM (0,898 MUM au 31 décembre 2009) selon un taux d'actualisation de 8,5 % (8,25 % au 31 décembre 2009) fondé sur le taux d'un swap coté d'une durée de cinq ans et avec prise en compte d'une marge de crédit reflétant la nature garantie du solde des créances.</p> <p><b>Actions préférentielles à dividende cumulatif rachetables</b></p> <p>Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie se chiffrait à 7,43 % selon un taux de swap coté de 7,15 % sur un emprunt de 17 mois et une marge pour risque de crédit constante.</p> <p><b>Billets convertibles</b></p> <p>La juste valeur de la composante passif des billets convertibles est établie selon l'hypothèse d'un rachat le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et l'utilisation d'un taux d'intérêt de 7,95 % fondé sur un taux de swap coté de 6,8 % sur un emprunt de 32 mois et une marge pour risque de crédit constante.</p>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée
IFRS 7.27B(e)	<p data-bbox="358 222 943 275"><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p> <p data-bbox="358 306 581 331"><b>Actions non cotées</b></p> <p data-bbox="358 363 1490 468">Les états financiers consolidés comprennent des participations dans des actions non cotées évaluées à la juste valeur (se reporter à la note 22). L'estimation de la juste valeur repose sur un modèle d'établissement des flux de trésorerie actualisés, qui tient compte d'hypothèses qui ne peuvent reposer sur les cours ou les taux du marché observables.</p> <p data-bbox="358 499 1487 579">Pour déterminer la juste valeur, un facteur de croissance des bénéfices de 5,2 % (4,9 % au 31 décembre 2009) ainsi qu'un facteur d'actualisation ajusté en fonction des risques de 12,2 % (11,9 % au 31 décembre 2009) ont été utilisés.</p> <p data-bbox="358 611 1438 690">Si ces données du modèle d'évaluation augmentaient ou diminuaient de 10 % et que toutes les autres variables demeuraient constantes, la valeur comptable des actions diminuerait ou augmenterait de 7 000 UM (8 000 UM au 31 décembre 2009).</p>
IFRS 7.27B(a)	<p data-bbox="358 720 1398 745"><u>40.11.3 Évaluations à la juste valeur comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière</u></p> <p data-bbox="358 777 1438 856">Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur, selon trois niveaux (1 à 3) correspondant chacun à un degré d'observabilité de la juste valeur.</p> <ul data-bbox="358 888 1490 1171" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="358 888 1422 947">• Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.</li> <li data-bbox="358 978 1490 1058">• Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).</li> <li data-bbox="358 1089 1471 1171">• Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).</li> </ul>

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite

	<b>31 déc. 2010</b>			<b>Total</b> en milliers d'UM
	Niveau 1 en milliers d'UM	Niveau 2 en milliers d'UM	Niveau 3 en milliers d'UM	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Actifs financiers dérivés	-	528	-	528
Actifs financiers non dérivés détenus à des fins de transaction	-	-	1 539	1 539
Billets rachetables	2 200	-	-	2 200
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Actions non cotées	-	-	5 719	5 719
<b>Total</b>	<b>2 200</b>	<b>528</b>	<b>7 258</b>	<b>9 986</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Contrepartie éventuelle lors d'un regroupement d'entreprises	-	-	(75)	(75)
Autres passifs financiers dérivés	-	(143)	-	(143)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	(14 875)	-	(14 875)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(15 018)</b>	<b>(75)</b>	<b>(15 093)</b>
<b>31 déc. 2009</b>				
	Niveau 1 en milliers d'UM	Niveau 2 en milliers d'UM	Niveau 3 en milliers d'UM	Total en milliers d'UM
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Actifs financiers dérivés	-	397	-	397
Actifs financiers non dérivés détenus à des fins de transaction	-	-	1 639	1 639
Billets rachetables	2 180	-	-	2 180
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Actions non cotées	-	-	5 285	5 285
<b>Total</b>	<b>2 180</b>	<b>397</b>	<b>6 924</b>	<b>9 501</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Autres passifs financiers dérivés	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

IFRS 7.27B(b)

Il n'y a pas eu de transferts entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
IFRS 7.27B(c)	<u>Rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 des actifs financiers</u>		
	<b>31 décembre 2010</b>		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Placements non cotés dans des instruments de capitaux propres	<b>Total</b>
	<u>Détenus à des fins de transaction</u>	<u>en milliers d'UM</u>	<u>en milliers d'UM</u>
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Solde d'ouverture de l'exercice	1 639	5 285	6 924
Total des profits ou pertes :			
– dans le résultat net	202	-	202
– dans les autres éléments du résultat global	-	74	74
Reclassement de la participation restante dans E Plus Limitée, des participations dans des entreprises associées aux actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, par suite de la vente partielle de cette participation (voir note 20)	-	360	360
Acquisitions	108	-	108
Émissions	-	-	-
Cessions/règlements	(410)	-	(410)
Transferts hors du niveau 3	-	-	-
Solde de clôture de l'exercice	<u>1 539</u>	<u>5 719</u>	<u>7 258</u>
	<b>31 décembre 2009</b>		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Placements non cotés dans des instruments de capitaux propres	<b>Total</b>
	<u>Détenus à des fins de transaction</u>	<u>en milliers d'UM</u>	<u>en milliers d'UM</u>
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM
Solde d'ouverture de l'exercice	1 137	5 234	6 371
Total des profits ou pertes :			
– dans le résultat net	99	-	99
– dans les autres éléments du résultat global	-	51	51
Acquisitions	503	-	503
Émissions	-	-	-
Cessions/règlements	(100)	-	(100)
Transferts hors du niveau 3	-	-	-
Solde de clôture de l'exercice	<u>1 639</u>	<u>5 285</u>	<u>6 924</u>

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

Le tableau ci-dessus n'inclut que des actifs financiers. Les seuls passifs financiers évalués ultérieurement à la juste valeur selon l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 représentent la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de Filiale Six Limitée (voir la note 44.2). Aucun profit ni aucune perte pour l'exercice lié à cette contrepartie éventuelle n'a été comptabilisé dans [l'état consolidé des autres éléments du résultat global/le compte de résultat consolidé].

IFRS 7.27B(d)

Le total des profits ou pertes pour l'exercice inclut un profit de 72 000 UM lié aux actifs détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière (73 000 UM en 2009). Des profits et des pertes de juste valeur comme ceux-là sont inclus dans « autres profits et pertes » (voir note 8).

Tous les profits et pertes inclus dans les autres éléments du résultat global sont liés à des placements non cotés dans des instruments de capitaux propres détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière et sont présentés à titre de variations de la « réserve au titre de la réévaluation de placements » (voir note 29.3).

**41. Produits différés**

IAS 20.39(b)

	31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM	1 <sup>er</sup> janv. 2009 en milliers d'UM
Provenant du programme de fidélisation des clients i)	184	147	104
Provenant d'une subvention publique ii)	140	390	-
	<u>324</u>	<u>537</u>	<u>104</u>
Courant	265	372	63
Non courant	59	165	41
	<u>324</u>	<u>537</u>	<u>104</u>

i) Les produits différés proviennent du programme Maxi-Points du Groupe comptabilisé conformément à IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

ii) Les produits différés proviennent de l'avantage découlant d'un emprunt public sans intérêt reçu en décembre 2009 (voir note 32). Les produits ont été contrebalancés par les coûts de formation engagés en 2010 (250 000 UM) et seront contrebalancés par des coûts de formation engagés en 2011 (140 000 UM).

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

IFRS 2.44

**42. Paiements fondés sur des actions**
**42.1 Régime d'options sur actions du personnel de la Société**
**42.1.1 Détails du régime d'options sur actions du personnel de la Société**

IFRS 2.45(a)

La Société offre un régime d'options sur actions à ses dirigeants et cadres supérieurs, ainsi qu'à ceux de ses filiales. Conformément aux dispositions du régime et comme les actionnaires l'ont approuvé à une assemblée générale annuelle antérieure, les dirigeants et cadres supérieurs comptant plus de cinq ans de service au sein du Groupe peuvent recevoir des options visant l'achat d'actions ordinaires à un prix d'exercice de 1,00 UM par action.

Chaque option sur action du personnel est convertible en une action ordinaire du Groupe au moment de l'exercice. Aucun montant n'est payé ou n'est exigible par le bénéficiaire à l'obtention de l'option. Les options ne sont assorties d'aucun droit à des dividendes ni d'aucun droit de vote. Les options peuvent être exercées à tout moment entre la date d'acquisition des droits et la date d'échéance.

Le nombre d'options attribuées est calculé selon une formule fondée sur le rendement approuvée par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle précédente et est assujéti à l'approbation du comité de rémunération. La formule permet de récompenser les dirigeants et les cadres supérieurs pour le respect, par le Groupe et par chaque individu, de critères qualitatifs et quantitatifs à l'égard des mesures financières et du service à la clientèle ci-dessous :

- augmentation du prix de l'action;
- augmentation du bénéfice net;
- augmentation du rendement pour les actionnaires;
- diminution des réclamations relatives aux garanties;
- résultats des sondages sur la satisfaction de la clientèle;
- diminution du taux de roulement du personnel.

Les ententes de paiements fondés sur des actions suivantes étaient en vigueur au cours de l'exercice considéré et des exercices précédents :

Séries d'options	Nombre	Date d'attribu- tion	Date d'éché- ance	Prix d'exercice UM	Juste valeur à la date d'attribution UM
1) Attribuées le 31 mars 2009	140 000	31/03/09	30/03/10	1,00	1,15
2) Attribuées le 30 septembre 2009	150 000	30/09/09	29/09/10	1,00	1,18
3) Attribuées le 31 mars 2010	160 000	31/03/10	30/03/11	1,00	1,20
4) Attribuées le 29 septembre 2010	60 000	29/09/10	28/09/11	1,00	1,05

Les droits liés à toutes les options sont acquis à la date d'attribution, et les options viennent à échéance dans les douze mois suivant leur émission ou un mois après la démission d'un dirigeant ou d'un cadre supérieur, selon la date la plus rapprochée.

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

42.1.2 Juste valeur des options sur actions attribuées au cours de l'exercice

IFRS 2.46, 47(a)

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice s'établit à 0,94 UM (1,17 UM en 2009). Le prix des options a été établi selon un modèle binomial d'évaluation des options. Lorsque c'était pertinent, la durée de vie prévue aux fins du modèle a été ajustée pour tenir compte de la meilleure estimation de la direction à l'égard de l'incidence de l'incessibilité, des restrictions en matière d'exercice (y compris la probabilité de remplir les conditions de marché liées à l'option) et des comportements. La volatilité prévue repose sur la volatilité historique des prix des actions au cours des cinq dernières années. Pour déterminer les effets d'un exercice anticipé, il a été présumé que les dirigeants et les cadres supérieurs exerceraient les options après la date d'acquisition des droits lorsque le prix des actions correspond à 2,5 fois le prix d'exercice.

Données du modèle

	Séries d'options			
	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4
Prix des actions à la date d'attribution	2,64	2,67	2,69	2,53
Prix d'exercice	1,00	1,00	1,00	1,00
Volatilité prévue	15,20 %	15,40 %	13,10 %	13,50 %
Durée de vie des options	1 an	1 an	1 an	1 an
Taux de rendement	13,27 %	13,12 %	13,00 %	13,81 %
Taux d'intérêt sans risque	5,13 %	5,14 %	5,50 %	5,45 %
Autres [description]	-	-	-	-

42.1.3 Variations des options sur actions pendant l'exercice

IFRS 2.45(b)

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des options sur actions en cours au début et à la fin de l'exercice :

	2010		2009	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré UM	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré UM
Solde au début de l'exercice	290 000	1,00	-	-
Options attribuées pendant l'exercice	220 000	1,00	290 000	1,00
Options auxquelles il est renoncé au cours de l'exercice	-	-	-	-
Options exercées pendant l'exercice	(314 000)	1,00	-	-
Options expirées pendant l'exercice	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>196 000</u>	1,00	<u>290 000</u>	1,00

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																																
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																																
	<p>42.1.4 <u>Options sur actions exercées au cours de l'exercice</u></p>																																
IFRS 2.45(c)	<p>Les options suivantes ont été exercées au cours de l'exercice :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Séries d'options</th> <th style="text-align: right;">Nombre d'options exercées</th> <th style="text-align: right;">Date d'exercice</th> <th style="text-align: right;">Prix de l'action à la date d'exercice UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1) Attribuées le 31 mars 2009</td> <td style="text-align: right;">30 000</td> <td style="text-align: right;">05/01/10</td> <td style="text-align: right;">2,50</td> </tr> <tr> <td>1) Attribuées le 31 mars 2009</td> <td style="text-align: right;">45 000</td> <td style="text-align: right;">31/01/10</td> <td style="text-align: right;">2,25</td> </tr> <tr> <td>1) Attribuées le 31 mars 2009</td> <td style="text-align: right;">65 000</td> <td style="text-align: right;">15/03/10</td> <td style="text-align: right;">2,75</td> </tr> <tr> <td>2) Attribuées le 30 septembre 2009</td> <td style="text-align: right;">65 000</td> <td style="text-align: right;">03/07/10</td> <td style="text-align: right;">2,95</td> </tr> <tr> <td>2) Attribuées le 30 septembre 2009</td> <td style="text-align: right;">85 000</td> <td style="text-align: right;">28/08/10</td> <td style="text-align: right;">3,15</td> </tr> <tr> <td>3) Attribuées le 31 mars 2010</td> <td style="text-align: right;">24 000</td> <td style="text-align: right;">20/12/10</td> <td style="text-align: right;">3,50</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>314 000</u></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Séries d'options	Nombre d'options exercées	Date d'exercice	Prix de l'action à la date d'exercice UM	1) Attribuées le 31 mars 2009	30 000	05/01/10	2,50	1) Attribuées le 31 mars 2009	45 000	31/01/10	2,25	1) Attribuées le 31 mars 2009	65 000	15/03/10	2,75	2) Attribuées le 30 septembre 2009	65 000	03/07/10	2,95	2) Attribuées le 30 septembre 2009	85 000	28/08/10	3,15	3) Attribuées le 31 mars 2010	24 000	20/12/10	3,50		<u>314 000</u>		
Séries d'options	Nombre d'options exercées	Date d'exercice	Prix de l'action à la date d'exercice UM																														
1) Attribuées le 31 mars 2009	30 000	05/01/10	2,50																														
1) Attribuées le 31 mars 2009	45 000	31/01/10	2,25																														
1) Attribuées le 31 mars 2009	65 000	15/03/10	2,75																														
2) Attribuées le 30 septembre 2009	65 000	03/07/10	2,95																														
2) Attribuées le 30 septembre 2009	85 000	28/08/10	3,15																														
3) Attribuées le 31 mars 2010	24 000	20/12/10	3,50																														
	<u>314 000</u>																																
	<p>42.1.5 <u>Options sur actions en cours à la fin de l'exercice</u></p>																																
IFRS 2.45(d)	<p>Le prix d'exercice des options sur actions en cours à la fin de l'exercice s'établissait à 1,00 UM (1,00 UM en 2009) et leur durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée s'établissait à 103 jours (184 jours en 2009).</p>																																
	<p><b>42.2 Régime d'options sur actions des employés d'une filiale acquise au cours de l'exercice considéré</b></p>																																
IFRS 2.45(a)	<p>Filiale Six Limitée offre un régime d'options sur actions à ses dirigeants et cadres supérieurs. Les options sur actions en cours n'ont pas été remplacées et existaient toujours à la date d'acquisition de Filiale Six Limitée.</p> <p>Chaque option sur action du personnel de Filiale Six Limitée est convertible en une action ordinaire de Filiale Six Limitée au moment de l'exercice. Aucun montant n'est payé ou n'est exigible par le bénéficiaire à l'obtention de l'option. Les options ne sont assorties d'aucun droit à des dividendes ni d'aucun droit de vote. Les options peuvent être exercées à tout moment entre la date d'acquisition des droits et la date d'échéance. Les droits liés à toutes les options sur actions en cours attribuées par Filiale Six Limitée étaient acquis à la date à laquelle le Groupe a acquis Filiale Six Limitée.</p> <p>Les ententes de paiements fondés sur des actions suivantes étaient en vigueur au cours de l'exercice considéré :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Séries d'options</th> <th style="text-align: right;">Nombre</th> <th style="text-align: right;">Date d'attribution</th> <th style="text-align: right;">Date d'échéance</th> <th style="text-align: right;">Prix d'exercice CU</th> <th style="text-align: right;">Valeur basée sur le marché à la date d'acquisition de Filiale Six Limitée CU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1) Attribuées le 13 mars 2009</td> <td style="text-align: right;">2 000</td> <td style="text-align: right;">13/03/09</td> <td style="text-align: right;">12/03/12</td> <td style="text-align: right;">0,2</td> <td style="text-align: right;">1,00</td> </tr> <tr> <td>2) Attribuées le 18 septembre 2009</td> <td style="text-align: right;">3 000</td> <td style="text-align: right;">18/09/09</td> <td style="text-align: right;">17/09/12</td> <td style="text-align: right;">0,2</td> <td style="text-align: right;">1,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les droits liés à toutes les options sont acquis à la date d'attribution et les options viennent à échéance dans les trois ans suivant leur émission.</p>	Séries d'options	Nombre	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix d'exercice CU	Valeur basée sur le marché à la date d'acquisition de Filiale Six Limitée CU	1) Attribuées le 13 mars 2009	2 000	13/03/09	12/03/12	0,2	1,00	2) Attribuées le 18 septembre 2009	3 000	18/09/09	17/09/12	0,2	1,00														
Séries d'options	Nombre	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix d'exercice CU	Valeur basée sur le marché à la date d'acquisition de Filiale Six Limitée CU																												
1) Attribuées le 13 mars 2009	2 000	13/03/09	12/03/12	0,2	1,00																												
2) Attribuées le 18 septembre 2009	3 000	18/09/09	17/09/12	0,2	1,00																												

Source

Société PCGR Internationaux Limitée

**Notes aux états financiers consolidés  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite**

42.2.1 Valeur basée sur le marché des options sur actions à la date d'acquisition

IFRS 2.46, 47(a)

Toutes les options sur actions en cours dont les droits sont acquis ont été évaluées conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, à leur valeur basée sur le marché à la date d'acquisition. La valeur basée sur le marché moyenne pondérée des options sur actions, déterminée à la date d'acquisition de Filiale Six Limitée, s'établit à 1,00 UM. Le prix des options a été établi selon un modèle binomial d'évaluation des options. Lorsque c'était pertinent, la durée de vie prévue aux fins du modèle a été ajustée pour tenir compte de la meilleure estimation de la direction à l'égard de l'incidence de l'incessibilité, des restrictions en matière d'exercice (y compris la probabilité de remplir les conditions de marché liées à l'option) et des comportements. La volatilité prévue repose sur la volatilité historique des prix des actions au cours des cinq dernières années. Pour déterminer les effets d'un exercice anticipé, il a été présumé que les dirigeants et les cadres supérieurs exerceraient les options après la date d'acquisition des droits lorsque le prix des actions correspond à 3,5 fois le prix d'exercice.

**Données du modèle**

	Séries d'options	
	Série 1	Série 2
Prix de l'action à la date d'acquisition	1,12	1,12
Prix d'exercice	0,2	0,2
Volatilité prévue	8,10 %	8,50 %
Durée de vie des options	1,7 an	2,2 ans
Taux de rendement	3,00 %	3,81 %
Taux d'intérêt sans risque	5,50 %	5,45 %
Autres [description]	-	-

42.2.2 Variations des options sur actions au cours de l'exercice

Aucune nouvelle option sur actions n'a été attribuée ou exercée après que le Groupe eut obtenu le contrôle de Filiale Six Limitée. Le prix d'exercice des options sur actions en cours à la fin de l'exercice s'établissait à 0,2 UM et leur durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée s'établissait à 551 jours.

**43. Transactions entre parties liées**

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales qui sont des parties liées à la Société ont été éliminés à la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des transactions entre le Groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

**43.1 Transactions commerciales**

IAS 24.17, 18

Au cours de l'exercice, les entités du Groupe ont conclu les transactions commerciales suivantes avec des parties liées qui ne sont pas des membres du Groupe :

	Ventes de biens		Achats de biens	
	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
International Group Holdings Limited	693	582	439	427
Filiales d'International Group Holdings Limited	1 289	981	897	883
Entreprises associées	398	291	-	-

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																																								
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																																								
IAS 24.17, 18	<p>Les soldes suivants étaient non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="3"></th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Montants dus par des parties liées</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Montants dus à des parties liées</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">31 déc. 2010</th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2009</th> <th style="text-align: center;">1<sup>er</sup> janv. 2009</th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2010</th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2009</th> <th style="text-align: center;">1<sup>er</sup> janv. 2009</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>International Group Holdings Limited</td> <td style="text-align: right;">209</td> <td style="text-align: right;">197</td> <td style="text-align: right;">255</td> <td style="text-align: right;">231</td> <td style="text-align: right;">139</td> <td style="text-align: right;">179</td> </tr> <tr> <td>Filiales d'International Group Holdings Limited</td> <td style="text-align: right;">398</td> <td style="text-align: right;">293</td> <td style="text-align: right;">184</td> <td style="text-align: right;">149</td> <td style="text-align: right;">78</td> <td style="text-align: right;">115</td> </tr> <tr> <td>Entreprises associées</td> <td style="text-align: right;">29</td> <td style="text-align: right;">142</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> </tbody> </table>		Montants dus par des parties liées			Montants dus à des parties liées			31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	International Group Holdings Limited	209	197	255	231	139	179	Filiales d'International Group Holdings Limited	398	293	184	149	78	115	Entreprises associées	29	142	-	-	-	-
	Montants dus par des parties liées			Montants dus à des parties liées																																					
	31 déc. 2010		31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009																																		
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM																																			
International Group Holdings Limited	209	197	255	231	139	179																																			
Filiales d'International Group Holdings Limited	398	293	184	149	78	115																																			
Entreprises associées	29	142	-	-	-	-																																			
IAS 24.21	<p>Les ventes de biens à des parties liées ont été effectuées aux prix courants du Groupe, moins un escompte moyen de 5 %. Les achats ont été effectués aux prix du marché moins un escompte pour tenir compte de la quantité de produits achetés et des relations entre les parties.</p>																																								
IAS 24.17	<p>Les montants non réglés ne sont pas garantis et seront réglés en espèces. Aucune garantie n'a été donnée ou obtenue. Aucune charge n'a été comptabilisée au cours de l'exercice considéré ou des exercices précédents au titre de créances douteuses à l'égard des montants à recevoir de parties liées.</p>																																								
	<p><b>43.2 Prêts à des parties liées</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2010</th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2009</th> <th style="text-align: center;">1<sup>er</sup> janv. 2009</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prêts aux principaux dirigeants</td> <td style="text-align: right;"><u>3 637</u></td> <td style="text-align: right;"><u>3 088</u></td> <td style="text-align: right;"><u>355</u></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Groupe a consenti à plusieurs de ses principaux dirigeants des prêts à court terme à des taux comparables au taux d'intérêt commercial moyen.</p>		31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	Prêts aux principaux dirigeants	<u>3 637</u>	<u>3 088</u>	<u>355</u>																												
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009																																						
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM																																						
Prêts aux principaux dirigeants	<u>3 637</u>	<u>3 088</u>	<u>355</u>																																						
IFRS 7.7, 34(c), 36(b),(c) IFRS 7.7	<p>Les prêts aux principaux dirigeants sont des prêts non garantis.</p> <p><b>43.3 Prêts consentis par des parties liées</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2010</th> <th style="text-align: center;">31 déc. 2009</th> <th style="text-align: center;">1<sup>er</sup> janv. 2009</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prêts consentis par M. John Banks (partie exerçant le contrôle ultime de la Société)</td> <td style="text-align: right;"><u>12 729</u></td> <td style="text-align: right;"><u>31 514</u></td> <td style="text-align: right;"><u>49 380</u></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Groupe a obtenu ces prêts à des taux comparables au taux d'intérêt commercial moyen. Les prêts consentis par la partie exerçant le contrôle ultime ne sont pas garantis.</p>		31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009		en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM	Prêts consentis par M. John Banks (partie exerçant le contrôle ultime de la Société)	<u>12 729</u>	<u>31 514</u>	<u>49 380</u>																												
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	1 <sup>er</sup> janv. 2009																																						
	en milliers d'UM	en milliers d'UM	en milliers d'UM																																						
Prêts consentis par M. John Banks (partie exerçant le contrôle ultime de la Société)	<u>12 729</u>	<u>31 514</u>	<u>49 380</u>																																						

Source	Société PCGR Internationaux Limitée				
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>				
	<b>43.4 Rémunération des principaux dirigeants</b>				
IAS 24.16	Le tableau suivant présente la rémunération des administrateurs et des autres principaux dirigeants au cours de l'exercice :				
			Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM	
	Avantages à court terme		1 368	1 027	
	Avantages postérieurs à l'emploi		160	139	
	Autres avantages à long terme		115	176	
	Paiements fondés sur des actions		94	86	
			<u>1 737</u>	<u>1 428</u>	
	La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants est déterminée par le comité de rémunération compte tenu du rendement individuel et des tendances sur le marché.				
	<b>43.5 Autres transactions entre parties liées</b>				
IAS 24.17, 18	Outre les transactions présentées précédemment, International Group Holdings Limited a fourni certains services administratifs à la Société, pour lesquels des frais de gestion de 0,18 MUM (0,16 MUM en 2009) ont été facturés et payés, ce qui représente une répartition appropriée des coûts engagés par les différentes fonctions administratives.				
	<b>44. Regroupements d'entreprises</b>				
IFRS 3. B64(a) à (d)	<b>44.1 Filiales acquises</b>				
				Proportion de partici- pations acquises conférant des droits de vote (%)	Contrepartie transférée en milliers d'UM
		<u>Principale activité</u>	<u>Date d'acquisition</u>		
	<b>2010</b>				
	Filiale Six Limitée	Fabrication de produits de loisir	15/07/10	80	505
	Filiale Sept Limitée	Fabrication de produits de loisir	30/11/10	100	687
					<u>1 192</u>
	Filiale Six Limitée et Filiale Sept Limitée ont été acquises dans le but de poursuivre l'expansion des activités du Groupe liées aux produits de loisir.				

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>																		
IFRS 3.B66	<i>Remarque : Les informations à fournir illustrées sont aussi exigées pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la fin de la période de présentation de l'information financière, mais antérieurs à la date d'autorisation de publication des états financiers, sauf si la comptabilisation initiale pour l'acquisition est inachevée à la date d'approbation des états financiers. Dans un tel cas, l'entité doit indiquer les informations qui n'ont pas pu être fournies et les raisons pour lesquelles elles n'ont pu l'être.</i>																		
IFRS 3.B64(f)	<p><b>44.2 Contrepartie transférée</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><u>Filiale Six Limitée</u> en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;"><u>Filiale Sept Limitée</u> en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trésorerie</td> <td style="text-align: right;">430</td> <td style="text-align: right;">247</td> </tr> <tr> <td>Transfert des terrains et des bâtiments à la juste valeur à la date d'acquisition</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">400</td> </tr> <tr> <td>Accord de contrepartie éventuelle i)</td> <td style="text-align: right;">75</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Plus : incidence du règlement de l'action en justice intentée contre Filiale Sept limitée ii)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">40</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>505</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>687</u></td> </tr> </tbody> </table>		<u>Filiale Six Limitée</u> en milliers d'UM	<u>Filiale Sept Limitée</u> en milliers d'UM	Trésorerie	430	247	Transfert des terrains et des bâtiments à la juste valeur à la date d'acquisition	-	400	Accord de contrepartie éventuelle i)	75	-	Plus : incidence du règlement de l'action en justice intentée contre Filiale Sept limitée ii)	-	40		<u>505</u>	<u>687</u>
	<u>Filiale Six Limitée</u> en milliers d'UM	<u>Filiale Sept Limitée</u> en milliers d'UM																	
Trésorerie	430	247																	
Transfert des terrains et des bâtiments à la juste valeur à la date d'acquisition	-	400																	
Accord de contrepartie éventuelle i)	75	-																	
Plus : incidence du règlement de l'action en justice intentée contre Filiale Sept limitée ii)	-	40																	
	<u>505</u>	<u>687</u>																	
IAS 7.40(a)	Total																		
IFRS 3.B64(g)	i) En vertu de l'accord de contrepartie éventuelle, le Groupe doit verser au vendeur un montant additionnel de 300 000 UM si le profit avant intérêt et impôt (PAII) de Filiale Six Limitée pour chacun des exercices 2011 et 2012 est supérieur à 500 000 UM. Le PAII de Filiale Six a été en moyenne de 350 000 UM au cours des trois derniers exercices, et la direction estime que ce versement est peu probable. Le montant de 75 000 UM représente la juste valeur estimative de cette obligation à la date d'acquisition.																		
IFRS 3.B64(l)	ii) Avant l'acquisition de Filiale Sept Limitée, le Groupe avait intenté une action en justice contre cette entreprise relativement à des dommages occasionnés à des marchandises en voie d'acheminement à un client. Même si le Groupe était sûr d'obtenir gain de cause, ce montant n'a pas été comptabilisé à titre d'actif. Conformément aux dispositions d'IFRS 3 (2008), le Groupe a comptabilisé le règlement effectif de cette action en justice au moment de l'acquisition de Filiale Sept Limitée en comptabilisant un montant de 40 000 UM (soit la juste valeur estimative de la poursuite) à titre de profit dans [l'état consolidé du résultat global/le compte de résultat consolidé] au poste « autres profits et pertes ». Il en est résulté une augmentation correspondante de la contrepartie transférée.																		
IFRS 3.B64(m)	Les coûts liés aux acquisitions d'un montant de 145 000 UM (Filiale Six Limitée : 65 000 UM; Filiale Sept Limitée : 80 000 UM) ont été exclus de la contrepartie transférée et ont été passés en charges au cours de l'exercice considéré, dans le poste « autres charges » dans [l'état consolidé du résultat global/le compte de résultat consolidé].																		

Source	Société PCGR Internationaux Limitée																																																				
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>																																																				
IFRS 3.B64(i)	<b>44.3 Actifs acquis et passifs comptabilisés à la date d'acquisition</b>																																																				
IAS 7.40(d)	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Filiale Six Limitée en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">Filiale Sept Limitée en milliers d'UM</th> <th style="text-align: center;">Total en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Actif courant</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Trésorerie et équivalents de trésorerie</td> <td style="text-align: right;">200</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">200</td> </tr> <tr> <td>Créances clients et autres débiteurs</td> <td style="text-align: right;">87</td> <td style="text-align: right;">105</td> <td style="text-align: right;">192</td> </tr> <tr> <td>Stocks</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">57</td> <td style="text-align: right;">57</td> </tr> <tr> <td><b>Actif non courant</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles</td> <td style="text-align: right;">143</td> <td style="text-align: right;">369</td> <td style="text-align: right;">512</td> </tr> <tr> <td><b>Passif courant</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dettes fournisseurs et autres créditeurs</td> <td style="text-align: right;">(18)</td> <td style="text-align: right;">(35)</td> <td style="text-align: right;">(53)</td> </tr> <tr> <td>Passifs éventuels (voir note 35)</td> <td style="text-align: right;">(45)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(45)</td> </tr> <tr> <td><b>Passif non courant</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Passifs d'impôt différé</td> <td style="text-align: right;">(17)</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">(17)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>350</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>496</u></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>846</u></td> </tr> </tbody> </table>		Filiale Six Limitée en milliers d'UM	Filiale Sept Limitée en milliers d'UM	Total en milliers d'UM	<b>Actif courant</b>				Trésorerie et équivalents de trésorerie	200	-	200	Créances clients et autres débiteurs	87	105	192	Stocks	-	57	57	<b>Actif non courant</b>				Immobilisations corporelles	143	369	512	<b>Passif courant</b>				Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(18)	(35)	(53)	Passifs éventuels (voir note 35)	(45)	-	(45)	<b>Passif non courant</b>				Passifs d'impôt différé	(17)	-	(17)		<u>350</u>	<u>496</u>	<u>846</u>
	Filiale Six Limitée en milliers d'UM	Filiale Sept Limitée en milliers d'UM	Total en milliers d'UM																																																		
<b>Actif courant</b>																																																					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	200	-	200																																																		
Créances clients et autres débiteurs	87	105	192																																																		
Stocks	-	57	57																																																		
<b>Actif non courant</b>																																																					
Immobilisations corporelles	143	369	512																																																		
<b>Passif courant</b>																																																					
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(18)	(35)	(53)																																																		
Passifs éventuels (voir note 35)	(45)	-	(45)																																																		
<b>Passif non courant</b>																																																					
Passifs d'impôt différé	(17)	-	(17)																																																		
	<u>350</u>	<u>496</u>	<u>846</u>																																																		
IFRS 3.B67(a)	<p>La comptabilisation initiale de l'acquisition de Filiale Six Limitée a été établie provisoirement à la fin de la période de présentation de l'information financière. Aux fins fiscales, la valeur fiscale des actifs de Filiale Six doit être refixée selon la valeur de marché des actifs. À la date d'achèvement des présents états financiers consolidés, les évaluations de marché et les autres calculs nécessaires n'étaient pas terminés et avaient donc été déterminés provisoirement uniquement en fonction de la meilleure estimation des valeurs fiscales probables de la part de la direction.</p>																																																				
IFRS 3.B64(h)	<p>Les créances acquises (surtout des créances clients) dans le cadre de ces transactions, avec des justes valeurs de 87 000 UM (Filiale Six Limitée) et de 105 000 UM (Filiale Sept Limitée), avaient des valeurs contractuelles brutes de 104 000 UM et de 120 000 UM, respectivement. Les meilleures estimations, à la date d'acquisition, des flux de trésorerie contractuels dont l'encaissement n'est pas attendu sont de 10 000 UM (Filiale Six Limitée) et de 8 000 UM (Filiale Sept Limitée).</p>																																																				
	<b>44.4 Participations ne donnant pas le contrôle</b>																																																				
IFRS 3.B64(o)	<p>Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle (participation de 20 % dans Filiale Six Limitée) comptabilisée à la date d'acquisition a été évalué en fonction de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle et s'est élevé à 127 000 UM. La juste valeur a été estimée en appliquant l'approche par le résultat. Les principales variables des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• taux d'actualisation présumé de 18 %;</li> <li>• taux présumés de croissance durable à long terme de 3 % à 5 %;</li> <li>• ajustements présumés en raison de l'absence de contrôle ou de l'absence de liquidité dont les intervenants sur le marché pourraient tenir compte lors de l'estimation de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle dans Filiale Six Limitée.</li> </ul> <p>Les droits liés à toutes les options sur actions en cours attribuées par Filiale Six Limitée à ses employés étaient acquis à la date d'acquisition. Ces options sur actions ont été évaluées conformément à IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>, à leur valeur basée sur le marché de 5 000 UM et ont été incluses dans la participation ne donnant pas le contrôle dans Filiale Six Limitée. Les méthodes et les hypothèses importantes utilisées pour déterminer la valeur basée sur le marché à la date d'acquisition sont présentées à la note 42.2.</p>																																																				

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	<b>44.5 Goodwill découlant de l'acquisition</b>		
		Filiale Sept Limitée	Total
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
		Filiale Six Limitée	Total
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Contrepartie transférée	505	687
	Plus : participation ne donnant pas le contrôle (20 % dans Filiale Six Limitée)	127	-
	Plus : participation ne donnant pas le contrôle (options sur actions en cours émises par Filiale Six Limitée)	5	-
	Moins : juste valeur des actifs nets identifiables acquis	(350)	(496)
	Goodwill découlant de l'acquisition	<u>287</u>	<u>191</u>
		<u>1 192</u>	<u>(846)</u>
IFRS 3.B64(e)	L'acquisition de Filiale Six Limitée et de Filiale Sept Limitée a donné lieu à un goodwill étant donné que le coût du regroupement incluait une prime de prise de contrôle. En outre, la contrepartie versée pour le regroupement tenait effectivement compte de montants à l'égard des avantages des synergies prévues, de la croissance des produits, du développement de marché futur et de la réunion de l'effectif de Filiale Six Limitée et de Filiale Sept Limitée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill, car ils ne remplissent pas les critères de comptabilisation des actifs incorporels identifiables.		
IFRS 3.B64(k)	On s'attend à ce qu'aucun montant du goodwill découlant de ces acquisitions ne soit déductible fiscalement.		
	<b>44.6 Sorties nettes à l'acquisition des filiales</b>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
IAS 7.40(b)	Contrepartie réglée en trésorerie	677	-
IAS 7.40(c)	Moins : solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(200)	-
		<u>477</u>	<u>-</u>
	<b>44.7 Incidence des acquisitions sur les résultats du Groupe</b>		
IFRS 3.B64(q)	Le profit de l'exercice comprend un montant de 35 000 UM attribuable aux activités supplémentaires générées par Filiale Six Limitée ainsi qu'un montant de 13 000 UM attribuable à l'acquisition de Filiale Sept Limitée. Les produits pour l'exercice incluent 2,3 MUM liés à Filiale Six Limitée et 2,8 MUM liés à Filiale Sept Limitée.		

Source	Société PCGR Internationaux Limitée												
	<p><b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b></p>												
IFRS 3.B64(q)	<p>Si ces regroupements d'entreprises avaient été en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les produits du Groupe provenant des activités poursuivies se seraient chiffrés à 145 MUM, et le résultat lié aux activités poursuivies pour l'exercice se serait chiffré à 19,7 MUM. La direction estime que les données pro forma représentent une évaluation approximative du rendement de l'entreprise regroupée sur un an et qu'elles fournissent des points de référence aux fins de comparaison avec les résultats des exercices futurs.</p> <p>Pour déterminer les produits et le résultat pro forma du Groupe si Filiale Six Limitée et Filiale Sept Limitée avaient été acquises au début de l'exercice considéré, la direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• a calculé l'amortissement des immobilisations corporelles acquises selon la juste valeur provenant de la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises plutôt que selon la valeur comptable comptabilisée dans les états financiers antérieurs à l'acquisition;</li> <li>• a calculé les coûts d'emprunt sur le niveau de financement, les cotes de crédit et la situation d'endettement net du Groupe après le regroupement d'entreprises;</li> <li>• a exclu les coûts liés aux techniques anti-OPA de l'entité acquise à titre de transaction antérieure à l'acquisition non récurrente.</li> </ul> <p><b>45. Cession d'une filiale</b></p> <p>Le 30 novembre 2010, le Groupe a cédé Filiale Zéro Limitée, qui exerçait la totalité de ses activités de fabrication de jouets.</p> <p><b>45.1 Contrepartie reçue</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM</th> <th style="text-align: right;">Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>IAS 7.40(b)</td> <td style="text-align: right;">7 854</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">960</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>IAS 7.40(a)</td> <td style="text-align: right;"><u>8 814</u></td> <td style="text-align: right;"><u>-</u></td> </tr> </tbody> </table>		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM	IAS 7.40(b)	7 854	-		960	-	IAS 7.40(a)	<u>8 814</u>	<u>-</u>
	Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM											
IAS 7.40(b)	7 854	-											
	960	-											
IAS 7.40(a)	<u>8 814</u>	<u>-</u>											

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	<b>45.2 Analyse de l'actif et des passifs sur lesquels le contrôle a été perdu</b>		
IAS 7.40(d)		Exercice terminé le 31 déc. 2010 <hr/> en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 <hr/> en milliers d'UM
	<u>Actif courant</u>		
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	288	-
	Créances clients	1 034	-
	Stocks	2 716	-
	<u>Actif non courant</u>		
	Immobilisations corporelles	5 662	-
	Goodwill	3 080	-
	<u>Passif courant</u>		
	Créditeurs	(973)	-
	<u>Passif non courant</u>		
	Emprunts	(4 342)	-
	Passifs d'impôt différé	(471)	-
	Actif net cédé	<hr/> 6 994	<hr/> -
	<b>45.3 Profit généré à la cession de la filiale</b>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 <hr/> en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 <hr/> en milliers d'UM
	Contrepartie reçue	8 814	-
	Actif net cédé	(6 994)	-
	Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
	Cumul des écarts de change liés aux actifs nets de la filiale et instruments de couverture connexes reclassés des capitaux propres au résultat net à la perte de contrôle de la filiale	<hr/> 120	<hr/> -
IAS 27.41(f)	Profit à la cession	<hr/> 1 940	<hr/> -
IAS 27.41(f)	Le profit à la cession est inclus dans le poste « résultat des activités abandonnées pour l'exercice » à [l'état consolidé du résultat global/le compte de résultat consolidé] (voir note 11).		

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	<b>45.4 Entrées nettes à la cession de la filiale</b>		
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
IAS 7.40(c)	Contrepartie reçue en trésorerie et en équivalents de trésorerie	7 854	-
	Moins : solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	(288)	-
		<u>7 566</u>	<u>-</u>
	<b>46. Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
IAS 7.45	Aux fins du tableau consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à des banques, déduction faite des découverts bancaires en cours. La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice tels qu'ils sont présentés dans le tableau consolidé des flux de trésorerie peuvent être rapprochés des éléments connexes de l'état consolidé de la situation financière de la façon suivante :		
		31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM
			1 <sup>er</sup> janv. 2009 en milliers d'UM
	Trésorerie et soldes bancaires	23 446	19 778
	Découverts bancaires	(538)	(8 521)
		<u>22 908</u>	<u>19 400</u>
	Trésorerie et soldes bancaires inclus dans un groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente	175	-
		<u>23 083</u>	<u>19 400</u>
			<u>561</u>
IAS 7.43	<b>47. Transactions sans effet sur la trésorerie</b>		
	Au cours de l'exercice, le Groupe a conclu les activités d'investissement et de financement sans effet sur la trésorerie suivantes qui ne sont pas reflétées dans le tableau consolidé des flux de trésorerie :		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>le Groupe a cédé des immobilisations corporelles d'une juste valeur totalisant 0,4 MUM pour acquérir Filiale Sept Limitée, comme il est mentionné à la note 44;</li> <li>le produit lié à la cession par le Groupe d'une partie de sa participation dans E Plus Limitée et de l'intégralité de sa participation dans Filiale Zéro Limitée (1,245 MUM et 960 000 UM, respectivement – voir les notes 20 et 45) n'avait pas été reçu en trésorerie à la fin de l'exercice;</li> <li>le produit de l'émission d'actions de 8 000 UM a été reçu sous forme de services-conseils, comme il est décrit à la note 28.1;</li> <li>le Groupe a acquis du matériel d'un montant de 40 000 UM en vertu d'un contrat de location-financement (néant en 2009).</li> </ul>		

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
		<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>	
		<b>48. Contrats de location simple</b>	
		<b>48.1 Le Groupe en tant que preneur</b>	
		48.1.1 <u>Contrats de location</u>	
IAS 17.35(d) IFRS 7.7		Les contrats de location simple ont trait à des terrains et ont une durée allant de 5 à 10 ans. Tous les contrats de location simple de plus de cinq ans contiennent des clauses qui prévoient cinq examens annuels du loyer économique. Le Groupe n'a pas la possibilité d'acquérir les terrains loués à l'échéance des contrats de location.	
		48.1.2 <u>Paiements comptabilisés à titre de charges</u>	
		Exercice terminé le 31 déc. 2010 en milliers d'UM	Exercice terminé le 31 déc. 2009 en milliers d'UM
IAS 17.35(c)	Paiements minimaux au titre de la location	2 008	2 092
IAS 17.35(c)	Loyers conditionnels	-	-
IAS 17.35(c)	Revenu des sous-locations	-	-
		2 008	2 092
IAS 17.35(a)	48.1.3 <u>Engagements en vertu de contrats de location simple non résiliables</u>	31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM
	1 an ou moins	1 734	1 908
	Plus de 1 an à 5 ans	3 568	4 336
	Plus de 5 ans	4 618	5 526
		9 920	11 770
	48.1.4 <u>Passifs comptabilisés à l'égard des contrats de location simple non résiliables</u>	31 déc. 2010 en milliers d'UM	31 déc. 2009 en milliers d'UM
	Contrats de location déficitaires (note 35)		
	Courants	305	408
	Non courants	425	335
-	Incitatifs à la location (note 36)		
	Courants	90	90
	Non courants	180	270
		1 000	1 103

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	<b>48.2 Le Groupe en tant que bailleur</b>		
	48.2.1 <u>Contrats de location</u>		
IAS 17.56(c)	Les contrats de location simple ont trait aux immeubles de placement détenus par le Groupe, ont une durée allant de 5 à 10 ans et sont assortis d'une option de prorogation pour une période additionnelle de 10 ans. Tous les contrats de location simple sont assortis de clauses d'examen du marché advenant le cas où le preneur exercerait son option de renouvellement. Le preneur n'a pas la possibilité d'acquérir les immeubles à l'échéance des contrats de location.		
	Les revenus locatifs que le Groupe touche par l'intermédiaire de ses immeubles de placement et les charges d'exploitation directes découlant des immeubles de placement pour l'exercice sont présentés aux notes 7 et 13, respectivement.		
IAS 17.56(a)	48.2.2 <u>Créances en vertu de contrats de location simple non résiliables</u>		
		31 déc. 2010	31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	1 an ou moins	18	18
	Plus de 1 an à 5 ans	54	72
	Plus de 5 ans	-	-
		<u>72</u>	<u>90</u>
	<b>49. Engagements visant des dépenses</b>		
		31 déc. 2010	31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
IAS 16.74(c)	Engagements visant l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>4 856</u>	<u>6 010</u>
IAS 40.75(h)	En outre, le Groupe a conclu un contrat visant la gestion et l'entretien de ses immeubles de placement pour les cinq prochaines années, ce qui donnera lieu à une charge annuelle de 3 500 UM.		
IAS 31.55	Le tableau suivant présente la quote-part des engagements en capital revenant au Groupe à l'égard de l'entité contrôlée conjointement, JV Électronique Limitée :		
		31 déc. 2010	31 déc. 2009
		en milliers d'UM	en milliers d'UM
	Engagements visant l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>983</u>	<u>192</u>

Source	Société PCGR Internationaux Limitée		
	<b>Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 – suite</b>		
	<b>50. Passifs et actifs éventuels</b>		
	<b>50.1 Passifs éventuels</b>		
		31 déc. <u>2010</u> en milliers d'UM	31 déc. <u>2009</u> en milliers d'UM
IAS 37.86(a)	Actions en justice i)	-	-
IAS 31.54(a)	Passifs éventuels engagés par le Groupe découlant des participations dans des coentreprises ii)	<u>110</u>	<u>116</u>
IAS 28.40(a)	Quote-part des passifs éventuels d'entreprises associées revenant au Groupe iii)	<u>150</u>	<u>14</u>
IAS 37.86(b)	<p>i) Une entité du Groupe est la défenderesse dans le cadre d'une action en justice alléguant l'incapacité de l'entité de fournir des biens conformément aux modalités du contrat. En s'appuyant sur un avis juridique, la direction croit que l'entité peut se défendre avec succès dans le cadre de cette action en justice et qu'aucune perte (y compris pour les coûts) ne sera donc engagée. L'action en justice devrait se régler au cours des 18 prochains mois.</p> <p>ii) Un certain nombre de passifs éventuels découlent de la participation du Groupe à des coentreprises. Le montant présenté correspond à la valeur totale des passifs éventuels pour lesquels le Groupe a une obligation à titre d'investisseur. La mesure dans laquelle une sortie de fonds sera nécessaire dépend du caractère plus ou moins favorable que prévu à l'heure actuelle des activités futures des coentreprises. Le Groupe n'est pas éventuellement responsable du passif des autres coentrepreneurs de ses coentreprises.</p> <p>iii) Le montant présenté correspond à la quote-part des passifs éventuels d'entreprises associées revenant au Groupe. La mesure dans laquelle une sortie de fonds sera nécessaire dépend du caractère plus ou moins favorable que prévu à l'heure actuelle des activités futures des entreprises associées.</p>		
	<b>50.2 Actifs éventuels</b>		
		31 déc. <u>2010</u> en milliers d'UM	31 déc. 2009 <u>en milliers d'UM</u>
IAS 37.89	Réclamations à l'égard de produits défectueux iv)	<u>140</u>	<u>-</u>
	iv) Une entité du Groupe est partie à une réclamation contre un fournisseur à l'égard de produits défectueux. En s'appuyant sur les négociations menées à ce jour, la direction est d'avis qu'il est probable que la réclamation soit fructueuse et qu'une indemnisation de 0,14 MUM soit touchée.		
	<b>51. Événements postérieurs à la date de clôture</b>		
IAS 10.21	Le 18 janvier 2011, les locaux de Filiale Cinq Limitée ont subi des dommages importants à la suite d'un incendie. Le processus de réclamation d'assurance est en cours, mais à l'heure actuelle, on prévoit que le coût de remise à neuf excédera le montant du remboursement de 8,3 MUM.		
	<b>52. Approbation des états financiers</b>		
IAS 10.17	Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration et l'autorisation de publication a été donnée le 15 mars 2011.		

**ISA 700 (Révisée) – Version internationale  
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

(DESTINATAIRE APPROPRIÉ)

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Société PCGR Internationaux Limitée et de ses filiales, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010 et [le compte de résultat consolidé] l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Société PCGR Internationaux Limitée et de ses filiales au 31 décembre 2010, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

15 mars 2011

*Remarque : L'audit des états financiers peut être effectué conformément aux normes internationales d'audit (ISA) ou aux normes d'audit locales en faisant référence aux lois, aux normes d'audit ou aux règlements locaux. Le modèle de rapport ci-dessus est conforme à celui présenté dans la ISA 700 (révisée), Rapport de l'auditeur indépendant sur des états financiers à usage général. Lorsque des normes comptables ou des règlements locaux s'appliqueront, le modèle de rapport subira des modifications pour tenir compte de ces règles locales.*

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, voir au [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about). « Deloitte » est la marque sous laquelle des dizaines de milliers de professionnels spécialisés dans des sociétés indépendantes du monde entier collaborent pour fournir des services d'audit, de consultation, de conseils financiers, de gestion des risques et de fiscalité à des clients donnés. Ces sociétés font partie de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni. Chacun des cabinets membres assure des services dans une région géographique déterminée et est assujéti aux lois et à la réglementation professionnelle du ou des pays dans lesquels il exerce ses activités. DTTL n'offre lui-même aucun service aux clients. DTTL et ses sociétés membres constituent des entités juridiques distinctes qui n'ont pas le pouvoir de se lier les unes aux autres. DTTL et chacune de ses sociétés membres sont responsables uniquement de leurs propres actes et omissions et non de ceux des autres. Chaque société membre de DTTL a une structure différente établie en fonction des lois, règlements, usages et autres facteurs propres au pays et peut fournir des services professionnels sur son territoire par l'entremise de sociétés affiliées ou d'autres entités.

Les renseignements contenus dans la présente publication sont d'ordre général. Deloitte Touche Tohmatsu Limited, ses cabinets membres et leurs sociétés affiliées ne fournissent aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit, de la fiscalité, ni aucun autre conseil ou service professionnel au moyen de la présente publication. Ce document ne remplace pas les services ou conseils professionnels et ne devrait pas être utilisé pour prendre des décisions ou mettre en œuvre des mesures susceptibles d'avoir une incidence sur vos finances ou votre entreprise. Avant de prendre des décisions ou des mesures qui peuvent avoir une incidence sur votre entreprise ou sur vos finances, vous devriez consulter un conseiller professionnel reconnu.

Ni Deloitte Touche Tohmatsu ni aucun de ses cabinets membres ou leurs sociétés affiliées respectives ne pourront être tenus responsables à l'égard de toute perte que pourrait subir une personne qui se fie à cette publication.

© 2010 Deloitte Touche Tohmatsu Limited